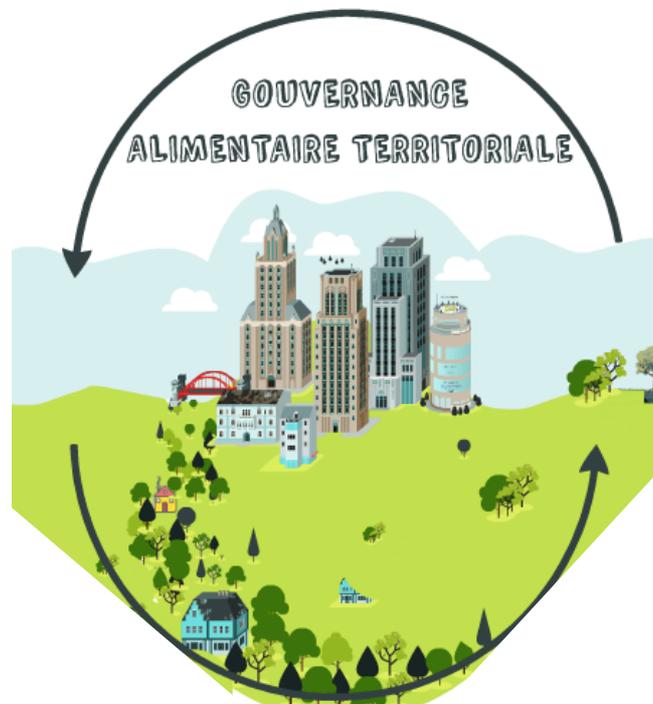


Initier une gouvernance alimentaire territoriale

- Guide à l'intention des collectivités -



Anna Faucher – Mastère ISAM-IPAD

Mémoire de fin d'Etudes
Année de soutenance : 2014

Mémoire préparé sous la direction de **Nicolas Bricas**
devant le jury :
Damien Conaré
Serge Bonnefoy
Christophe Soulard

Organismes d'accueil: CEREMA/ DREAL
Présenté le 21/10/2014

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier dans un premier temps Anne Couvez, Cheffe de la mission partenariat et développement durable à la DREAL Aquitaine pour m'avoir fait confiance et ouvert son réseau afin que je réalise mon stage de Mastère Spécialisé sur une thématique innovante et passionnante qu'est la gouvernance alimentaire territoriale. Merci également pour son aide et sa persévérance pour que je puisse assurer le suivi de ma mission à la suite de ce stage.

Je remercie également mon maître de stage, David Landry, Chargé de projet Ecoquartiers au CEREMA pour son accueil, la confiance et le soutien qu'il m'a accordé dès mon arrivée dans l'institution et tout au long de ma mission.

Merci également à Isabelle Chevallier et Valérie Merle, Chargées de mission du pôle Alimentation et Agroalimentaire à la DRAAF ainsi qu'à Marion Elissalde, Chargée de mission Pôle Prévention et Promotion de la Santé à l'ARS pour leur suivi méthodologique et l'expertise apportée lors de la réalisation des diagnostics.

Stéphanie Hiriarte et Brigitte Beau Poncie, respectivement Chargées de mission Agenda 21 au Conseil de Développement du Pays Basque et à la Ville de Bordeaux; interlocutrices privilégiées pour leur confiance, leur disponibilité et le dynamisme investi dans le projet.

Merci à tous les acteurs interrogés au Pays Basque et en Gironde, de belles rencontres enrichissantes et passionnées autour de réflexions sur un système alimentaire local. C'est grâce à eux que les territoires s'animent et progressent vers un développement durable mais aussi que le projet de gouvernance alimentaire territoriale prend vie. Elise Poisnel, Markéta Braine Supkova, autant d'acteurs engagés et convaincus sur ces questions qui m'ont éclairé sur ce projet nouveau et complexe.

Egalement un grand merci à l'équipe pédagogique du Mastère spécialisé IPAD-ISAM, Catherine Teyssier pour son accompagnement tout au long de l'année et surtout à Nicolas Bricas, tuteur de mémoire, pour sa disponibilité, son enthousiasme sans faille quand mon idéalisme fait face aux dures réalités et sa grande confiance en mes capacités.

Je remercie enfin tous les étudiants de la promotion 2013/2014 du Mastère IPAD-ISAM rencontrés lors de cette période (Clément Vialade pour avoir relu et annoté tous mes documents) pour cette expérience extraordinaire autour de valeurs partagées mais également de débats enflammés et de soirées dansantes endiablées! L'avenir de l'alimentation durable est entre de bonnes mains!

TABLE DES MATIERES

Avant propos.....	4
I. METHODOLOGIE : INTIER UNE RÉFLEXION POUR UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE.....	7
1. Une méthodologie en 4 étapes.....	7
2. Constituer un comité de pilotage.....	7
- Un comité de pilotage aux objectifs multiples	
- Favoriser une démarche transdisciplinaire	
3. Les modalités de fonctionnement du comité de pilotage.....	9
- Définir rôles et attentes	
- Fixer un calendrier cohérent avec les cadres d'action de la collectivité	
4. La concertation au cœur de la gouvernance alimentaire.....	10
II. DÉFINIR LES PROBLÉMATIQUES ET LES ENJEUX DU TERRITOIRE.....	11
1. Représentations et attentes.....	11
2. Les enjeux d'une gouvernance alimentaire.....	11
- Identifier des enjeux	
- Territorialiser les enjeux	
3. Définir une gouvernance alimentaire territoriale.....	15
- Une définition qui n'est pas stabilisée...	
- ... à reconstruire avec les acteurs	
- Définir un périmètre d'action	
III. RÉALISER UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	19
1. Réaliser un diagnostic partagé.....	19
- Définition et objectifs	
2. Méthodologie des diagnostics et collecte de données.....	19
- Méthodologie	
- Elaborer les modalités du diagnostic	
- Partager le diagnostic dès l'élaboration de ses modalités	
3. Approche prospective.....	38
IV. IDENTIFIER LES LEVIERS ET PRÉPARER UN PLAN D'ACTION.....	48
1. Identifier des leviers d'action adaptés au territoire.....	48
- S'inspirer des initiatives existantes	
- Intégrer les idées et besoins exprimés par les acteurs...	
- ...Mais aussi les doutes et les contraintes	
2. Champs politiques, types d'intervention et degrés d'implication.....	52
- Champs des politiques liés à l'alimentation	
- Types d'intervention politique	
- Intégrer la politique alimentaire au projet de territoire	
- Différents niveaux d'implication	
3. Préparer un plan d'action.....	59
- Mettre en place une gouvernance alimentaire territoriale	
- Etablir une stratégie et un programme d'actions	
- Des leviers d'action : développement économique, développement durable et bien être	
4. Anticiper le suivi et l'évaluation.....	66
- Suivi et évaluation	
- Grilles d'indicateurs	
Conclusion.....	67
Sigles et acronymes.....	68
Références bibliographiques.....	69
Table des annexes.....	71
- Grille d'entretien collectivité	
- Grilles d'entretien multiacteurs	
- L'indice de Performance Nourricière	
- Parangonnage : initiatives françaises et étrangères	
- La co-responsabilité sociétale appliquée à la capacité alimentaire : méthodologie du Conseil Général de la Gironde (33)	
- Grilles d'évaluation et de suivi	

AVANT PROPOS

Circuit alimentaire, crise économique, sociale et environnementale

Au lendemain de la 2nde guerre mondiale, la profession agricole avait pour mission de nourrir la France dans le but d'atteindre la souveraineté alimentaire. Cette politique a induit une restructuration des exploitations et une déprise agricole au profit de l'urbanisation. L'accroissement de la production et l'organisation des filières se sont imposés comme un modèle de développement agricole.

Le développement de la grande distribution a démocratisé la consommation à grande échelle. Des chaînes alimentaires toujours plus longues éloignent les producteurs des consommateurs en ajoutant des acteurs tels que les collecteurs, les transformateurs, les transporteurs et les distributeurs,. La production et la consommation de masse, associées à l'urbanisation ont conduit les « mangeurs » à s'éloigner de l'agriculture.

Cette multiplication du nombre d'intermédiaires a fortement réduit la transparence de la chaîne alimentaire. De fait, les nombreuses crises alimentaires occidentales sont principalement liées au manque de traçabilité des produits. Le consommateur final n'a plus de prise sur son alimentation et sur la production qu'il contribue à financer via la Politique Agricole Commune, ni sur sa distribution, source d'opacité et de nouveaux risques, notamment sanitaires.

Le système alimentaire actuel, modèle productiviste intensif, spécialisé et mondialisé, également qualifié d'agro industriel, est loin d'être durable. Il génère un grand nombre d'externalités négatives considérées comme une menace pour l'équilibre écologique et alimentaire des populations. Notre alimentation est en effet responsable de près de 40% de notre empreinte environnementale et 30% des GES à l'origine du réchauffement climatique. Ce modèle alimentaire n'est pas adapté à une planète aux ressources limitées et à la pression que ne manqueront pas d'exercer l'évolution démographique, l'urbanisation et la financiarisation de l'agriculture lors des décennies à venir (1).

Vers des systèmes alimentaires territoriaux : le rôle des collectivités territoriales

Le Ministère en charge de l'Agriculture a présenté, en 2009, un plan de soutien aux circuits courts alimentaires avec l'objectif de mieux valoriser les productions, de créer des emplois et de mettre en place une nouvelle « gouvernance alimentaire » à l'échelle des territoires. Inscrit dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement, ce plan répond à la volonté de développer la part des produits de saison et de proximité dans les achats alimentaires dans le double intérêt des consommateurs et des agriculteurs. Selon une étude de l'ADEME, si les impacts environnementaux restent encore mal connus et difficile à évaluer, les bénéfices sociaux et économiques de ces modes de distribution semblent évidents.(2)

La localisation des productions sur les territoires de consommation présente cependant l'avantage de relocaliser les impacts. La relocalisation permet ainsi une responsabilisation accrue des producteurs envers les consommateurs vis-à-vis des intrants utilisés ou de la préservation de la biodiversité mais également des consommateurs envers les producteurs qui peut encourager des changements de comportement. Le respect de la saisonnalité est également un point crucial pour limiter les impacts énergétiques. Cependant, si l'on rapporte au kilo produit ou transporté, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des circuits de proximité peuvent être bien plus importants. Il faut optimiser la logistique de la production à la distribution afin d'assurer un bilan environnemental positif. (3)

Si le postulat de la relocalisation des systèmes alimentaires semble présenter de nombreux atouts, il connaît aussi certaines limites. Il permet cependant d'initier un changement de paradigme et de replacer les collectivités au centre d'une stratégie territoriale innovante et intégrée. La mise en place d'une nouvelle gouvernance alimentaire doit faciliter la construction collective d'une politique alimentaire territoriale qui encourage les circuits courts et de proximité et travaille à une meilleure durabilité des circuits longs.

En effet, les collectivités territoriales, en première ligne de la transition écologique, sociale et économique, sont aujourd'hui les acteurs incontournables d'un développement territorial durable.

Peu institutionnalisée à ce jour, l'introduction d'une nouvelle gouvernance de la chaîne alimentaire locale apparaît comme un catalyseur possible d'un partenariat plus direct et plus transparent entre ville et campagne, créateur de liens sociaux à une échelle locale et facteur d'un développement de l'économie productive pour les zones rurales et périurbaines. L'alimentation durable est un sujet éminemment transversal, permettant de relier les différentes fonctionnalités d'un territoire tout en augmentant sa résilience (4).

Une gouvernance alimentaire à construire

Sous le terme d'urban food planning (Morgan, 2010) (5), un champ de recherche émerge en Amérique du Nord et en Europe autour de la gouvernance alimentaire des villes intégrant des questions multiples telles que le rôle de l'urbanisme et de la planification foncière pour intégrer une agriculture multifonction et replacer l'alimentation au cœur des métropoles. Il n'existe cependant pas de feuille de route et malgré une profusion d'initiatives locales et sectorielles, les politiques alimentaires globales font aujourd'hui défaut à l'échelle des territoires. L'ampleur de la tâche et la pluralité des intérêts en présence expliquent en partie le peu d'actions d'envergure entreprises dans ce domaine. L'alimentation reste le maillon faible de la réflexion sur la ville durable et est peu présente dans les procédures et outils d'aménagement du territoire ou des projets urbains (PLU, SCOT...).

Le guide présenté ici se propose de fournir quelques repères utiles afin d'initier une gouvernance alimentaire territoriale (GAT). Dans un premier temps, il faut s'interroger sur la façon d'organiser une gouvernance sur cette thématique puis sur les outils à mobiliser pour structurer une politique transversale locale portant sur l'alimentation mettant en cohérence les actions et les politiques sectorielles.

Le choix du mot gouvernance n'est pas anodin et libère le projet du carcan formel et limitant de la politique publique. En effet, relocaliser un système alimentaire est un défi qui n'est pas évident et qui revient à bouleverser de nombreux équilibres en place depuis la deuxième guerre mondiale. Là est l'intérêt de s'intéresser aux démarches participatives et à la gouvernance car une politique alimentaire est avant tout co-construite, des orientations communes peuvent être définies mais chaque acteur y apporte ses propres actions et objectifs. Ainsi, il faut prendre soin d'identifier toutes les parties prenantes et être en capacité d'écouter les motivations et contraintes de chacun. La mise en place d'un dispositif de gouvernance est donc fondamentale pour enclencher une réflexion, comprendre comment les acteurs travaillent ensemble, comment ils s'opposent, quels sont les enjeux et les intérêts qu'ils défendent et pourquoi. Il faut entendre le point de vue de chacun pour repérer les vecteurs communs par lesquels il est possible de parler d'une seule voix. C'est une sorte de négociation dans laquelle il faut identifier les contributions de chaque acteur du système alimentaire à un projet de territoire dont l'objectif est de garantir une alimentation durable pour tous. La gouvernance est le théâtre du changement collectif, indispensable pour repenser ensemble l'organisation du système alimentaire local.

L'empirique au service d'une méthodologie

Elaboré à partir de deux diagnostics territoriaux menés en Aquitaine (sur le territoire du Pays Basque et celui de la Ville de Bordeaux) et une série de rencontres d'acteurs très variés, ce document a pour ambition de constituer un outil d'aide à la réflexion et à l'action. La diversité des territoires étudiés (Pays et commune) a permis de mener des réflexions sur la définition d'une échelle géographique et administrative adaptée et sur les marges de manœuvre induites en termes de potentiel de production mais également d'acteurs, de compétences et d'enjeux.

Une cinquantaine d'élus et professionnels de chambres consulaires, de collectivités locales, de territoires de projet, d'agences d'urbanismes, d'association mais aussi de producteurs, d'industries agroalimentaires, de grandes et moyennes distributions ou associations de consommateurs ont contribué à cette réflexion. Sont rassemblés dans ce guide quelques idées, expériences et propositions issues de ces échanges. Celles-ci sont complétées par des apports bibliographiques de référence sur les problématiques de l'alimentation, notamment ceux du Réseau Rural, de Pays et Quartiers d'Aquitaine ou encore de Terres en Ville. Ces différentes structures proposent également des méthodologies de réflexion et d'action pour le développement de circuits courts, d'une agriculture périurbaine ou encore la mise en place d'une politique alimentaire.

En s'appuyant sur différentes sources méthodologiques déjà très riches, le guide propose une vision systémique qui intègre l'ensemble des problématiques de l'alimentation, notamment celle de la santé. Il doit permettre à toute collectivité de dresser un état des lieux complet de son territoire et de mieux appréhender les opportunités mais également les difficultés à travailler avec les nombreux acteurs de la chaîne alimentaire à relocaliser le système dans son ensemble. Des échanges avec d'autres territoires ayant mené des politiques alimentaires ainsi qu'avec des experts universitaires ont également été réalisés afin d'enrichir ce guide.

Les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, pays, départements et régions) trouveront dans ce guide des préconisations concrètes sur les principales étapes méthodologiques à suivre pour initier une nouvelle forme de gouvernance alimentaire sur leur territoire. Les objectifs sont multiples : rendre plus efficaces les approches territoriales mais également favoriser la complémentarité des politiques locales avec la politique nationale et européenne. Ce document interroge les moyens déjà mis en œuvre pour accompagner les démarches territoriales et ceux restant à mobiliser pour encourager ou développer de nouvelles initiatives.

Ainsi la première étape méthodologique consiste à mettre en place un cadre favorable pour initier une réflexion sur une gouvernance alimentaire (I). La deuxième doit permettre d'interroger la définition de la gouvernance alimentaire et les différents enjeux de l'alimentation pour les collectivités (II). L'étape suivante, le diagnostic territorial, est crucial pour mieux connaître son territoire (III). Mais il faut également mieux connaître les acteurs et leurs attentes (IV). Ces deux dernières étapes ont pour objectif de repérer les leviers et les freins présents sur le territoire afin de déterminer quelles pistes d'actions mettre en avant (V).

I. MÉTHODOLOGIE : INITIER UNE RÉFLEXION SUR UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

1. Une méthodologie en quatre étapes

Ce guide propose quatre étapes méthodologiques et de nombreux outils pour initier une gouvernance alimentaire et co-construire une politique sur votre territoire. Il appartient ensuite à chaque territoire de les mobiliser afin de s'approprier et de co-construire la démarche selon son contexte local et son histoire.

REPERES POUR L'ACTION 1 : 4 étapes pour une gouvernance alimentaire

1. – Faire émerger la vision des élus et des techniciens territoriaux en matière de gouvernance alimentaire afin d'identifier et de hiérarchiser les problématiques et enjeux du territoire à prendre en compte.
2. – Réaliser un diagnostic territorial afin de mieux cerner les enjeux spécifiques du territoire en termes de foncier, d'agriculture mais aussi de santé, de pratiques alimentaires, etc.
3. – Cartographier les acteurs et les initiatives innovantes du territoire. Il est important de mettre en évidence la pluralité de projets, d'objectifs, de points de vue et d'intérêts concernant l'évolution de la chaîne alimentaire mais également de souligner les compétences, outils et leviers d'action dont dispose chaque acteur au regard de chaque enjeu. La rencontre avec les acteurs sera également l'occasion de partager le diagnostic afin de le valider.
4. – Définir des pistes d'actions afin de faciliter, d'encourager et de coordonner la mise en place d'initiatives et d'établir une feuille de route à destination d'une instance de gouvernance renforcée

2. Constituer un comité de pilotage

Le lancement de l'élaboration d'une gouvernance alimentaire locale est parfois le fait d'une démarche de la profession agricole ou de la société civile, mais c'est souvent la collectivité qui en prend l'initiative. Quel qu'en soit l'initiateur, il est nécessaire que la collectivité, à qui revient le pilotage de la démarche, soit pleinement convaincue de l'intérêt de construire, sur le long terme, une vision du territoire intégrant les activités et les espaces agricoles. Son élaboration exige en effet une volonté politique forte des élus référents, sans laquelle rien ne sera possible.

La collectivité peut également faire le choix de s'entourer rapidement des autres acteurs institutionnels de son territoire afin de rassembler différents échelons territoriaux compétents sur des problématiques complémentaires et d'assurer une harmonisation de l'action future.

Le réseau Terres en Villes préconise ainsi de définir un lieu de concertation et de co-construction qui réunit quelques acteurs clés afin de déterminer en concertation les modalités du projet. C'est « un lieu formalisé de rencontre, de dialogue et de débat entre les acteurs de la co-construction. C'est un lieu de gouvernance à partir duquel vont être définies les politiques (alimentaires) et va se mettre en place le projet. » (6)

Ce comité de pilotage peut réunir des acteurs différents selon les territoires et les rapports historiques entre les différentes collectivités. Cependant, il apparaît important de faire l'effort de réunir cette diversité d'acteurs pour prévenir des conflits de compétences ou des doublons. De plus, face à un sujet aussi nouveau et expérimental que la gouvernance alimentaire territoriale, l'apport de différentes expertises assurera une vision globale et intégrée des résultats. Ce premier comité de pilotage se doit d'être flexible pour envisager la possibilité d'intégrer de nouveaux acteurs intéressés au cours des différentes phases d'étude et de mise en place. De plus, la définition de l'échelle géographique pertinente du projet n'étant pas figée à ce stade, certains acteurs institutionnels pourront être intégrés sur des projets spécifiques qui exigent une stratégie plus globale (région, services de l'Etat).

Un comité de pilotage aux objectifs multiples :

- Il permet de garantir la cohérence et la bonne mise en œuvre du projet tout en créant, confortant ou formalisant un partenariat de travail.
- Il impose une participation à un travail collectif tout en s'assurant que chacun conserve sa propre culture.
- Il assure une bonne visibilité du projet vis à vis des autres acteurs du territoire
- Il se porte également garant de la bonne avancée du projet et de son inscription sur le long terme : l'initiation, la construction du projet, le suivi et l'évaluation des actions.
- Il favorise le développement d'une connaissance et une culture partagées des enjeux de l'alimentation et des enjeux de la collectivité.
- Il affirme la volonté politique des partenaires et doit contribuer à fédérer l'ensemble des acteurs sur l'aménagement du territoire. (7)

Favoriser une démarche transdisciplinaire

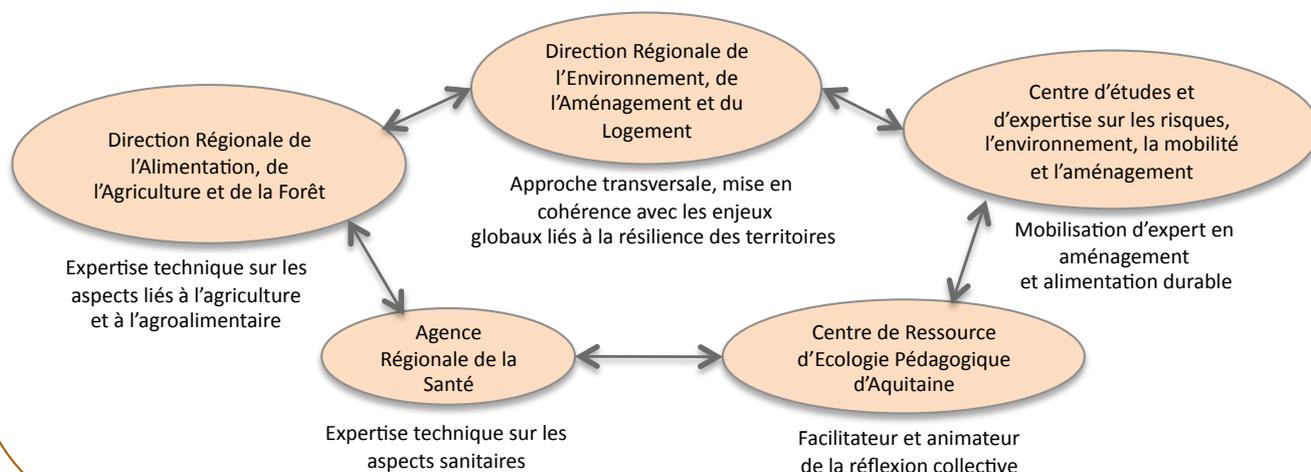
Une démarche multi-acteurs, ou en l'occurrence multi-experts, recouvrant des compétences en agronomie, urbanisme, économie, géographie, sociologie, santé, connaissance des problématiques locales (agriculture, gouvernance...) reconnues comme « légitimes » par les acteurs est préférable. Le dialogue permet l'expression et la confrontation des différents points de vue. Cela facilite le dépassement des préjugés et des représentations et favorise la compréhension et la prise en compte des demandes et attentes des autres acteurs.

Le comité de pilotage est à la fois un comité politique et stratégique et un lieu d'animation technique. Les orientations politiques et le suivi global de l'action peuvent être assurés par un comité de pilotage composé des membres élus des institutions. Un comité technique est alors chargé du suivi opérationnel des actions.

ZOOM – Mise en place du projet de gouvernance alimentaire en Aquitaine

Le bureau des territoires du CGDD a confié à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Aquitaine la réalisation d'un projet pilote portant sur l'organisation de la gouvernance alimentaire urbaine dans la région dans le cadre du Comité Régional des Agendas 21. De grands pôles urbains (Bordeaux, Pays Basque) engagés dans des Agendas 21 avec une volonté forte des élus de passer d'initiatives dispersées à une action globale et concertée ont été identifiés pour un premier diagnostic.

La DREAL a ainsi fait le choix de rassembler des acteurs ressources dans un Comité de pilotage. Cinq acteurs ont été identifiés et se sont positionnés sur des missions liées à leur domaine d'expertise afin d'accompagner les collectivités territoriales pilotes. Cette gouvernance a abouti à la rédaction d'un document cadre, définissant le rôle de chacun.



3. Les modalités de fonctionnement du comité de pilotage

Définir rôles et attentes

Le rôle et les modalités de fonctionnement du comité de pilotage (techniques d'animation et des suivis, fréquences des réunions, etc.) doivent être définis. Les attentes et les contributions de chaque partenaires doivent s'exprimer afin de partager et d'adopter une vision commune du projet.

Fixer un calendrier cohérent avec les cadres d'action de la collectivité

Idéalement, l'ensemble de la démarche comprenant les problématiques, le diagnostic et la cartographie doit être validé par le Comité de Pilotage. D'autre part, le calendrier est important car l'état des lieux participant autant de la procédure que du processus de co construction de la politique et de son cadre d'action (Agenda 21, SCoT, PLU...), il doit s'inscrire dans le bon « timing » pour livrer ses apports au bon moment. Ainsi, une durée d'un an est souvent nécessaire pour conduire un diagnostic participatif.

4. La concertation au cœur de la gouvernance alimentaire

La co-construction au sein du comité de pilotage doit aboutir à la définition d'un projet politique ambitieux mais également d'une vision et de l'affirmation de valeurs. Mais la mise en place d'une gouvernance alimentaire exige une co-construction permanente : elle doit se faire avant, pendant et après la mise en œuvre du projet. La concertation avec d'autres acteurs peut enrichir le projet et faciliter la définition de ses modalités d'application. Elle assure en outre une certaine légitimité du projet et accroît la confiance des acteurs.

ZOOM – COPIL Aquitaine, Identification des objectifs, des besoins et des enjeux de chaque acteurs

DREAL	Développer une démarche novatrice d'Agenda 21	Labellisatrice des démarches Agenda 21
CEREMA	Réalisation des diagnostics territoriaux	Réalisation d'un plan d'action pour les collectivités pilotes dans le cadre de l'Agenda 21
DRAAF	Veiller à la coordination des politiques publiques en matière d'alimentation	Garant de la démarche (facilitation, mise en relation, orientation)
ARS	Recherche de cohérence, articulation et synergie des politiques publiques	Recherche d'engagements des collectivités pour la réduction des inégalités sociales
CREPAQ	Animateurs et facilitateurs de la gouvernance alimentaire	Compétences de mise en réseau, coordination et animation de réflexion collective

Il existe de nombreuses démarches d'animation participative qui permettent de faire dialoguer les acteurs afin de co-construire une vision commune du projet et des attentes. Dans le cadre du projet de gouvernance alimentaire mené en Aquitaine, une association spécialisée dans l'animation de réseau (le CREPAQ) a mis en place différents ateliers pour définir les rôles et attentes de chaque acteur. Les cartographies d'acteurs fournissent une représentation des acteurs concernés par un projet ou un conflit ainsi que les relations entre eux. Elles peuvent s'avérer utile dans la construction d'un dispositif territorial pour mieux connaître les territoires et contribuer à définir la stratégie de concertation. La cartographie est réalisée collectivement.

REPERES POUR L'ACTION 2 : Mettre en place un comité de pilotage

- La mise en place d'un comité de pilotage est indispensable pour initier une gouvernance alimentaire.
- La composition de cette instance doit être pluri-institutionnelle et multidisciplinaire afin de faire émerger une vision commune des enjeux et de valider collégalement les objectifs de la démarche.
- Les rôles de chacun ainsi que le calendrier et les livrables attendus doivent être inscrits dans un document cadre, fil rouge du projet.

II. DÉFINIR LES PROBLÉMATIQUES ET LES ENJEUX DU TERRITOIRE

1. Représentations et attentes

La première étape consiste à identifier les différentes problématiques du système alimentaire territorial. Celles-ci sont nombreuses et variées et les liens avec une alimentation durable ne sont pas toujours explicites (perte de foncier agricole, risques pour la santé, perte de liens avec la nature...). Il convient de bien distinguer les problèmes (diminution du nombre d'agriculteurs, perte de liens consommateurs/producteurs) des solutions déjà envisagées (part de bio dans la restauration collective, circuits courts...). Ce guide propose une liste non exhaustive de problématiques, il s'appuie sur les différents exemples territoriaux de politique alimentaire ainsi que sur une large bibliographie.

Face à une multitude de problématiques et des contraintes temporelles et/ou budgétaires, il apparaît nécessaire de hiérarchiser les enjeux du territoire. Plusieurs critères de choix peuvent être utilisés : l'intérêt des élus pour certains sujets considérés comme prioritaires pour le territoire (développement économique par exemple), des projets déjà initiés par les collectivités, les compétences des membres du comité de pilotage ou encore le cadre dans lequel s'inscrira l'action (Agenda 21, SCoT...).

Il faut alors identifier la représentation des acteurs et leurs attentes en matière de gouvernance alimentaire. Cette étape permettra ensuite de réunir les différents acteurs concernés sur le territoire puis les projets ou compétences associées. Si le diagnostic partagé se concrétise par la mise en place d'ateliers participatifs, il sera plus facile d'organiser des rencontres autour de problématiques et des pistes d'actions à débattre. Il faut prendre en compte les débats internes qui peuvent exister au sein d'un groupe d'acteurs (agriculteurs conventionnels et bio par exemple). L'identification des acteurs devra s'attacher à prendre en compte la représentation de tous les courants d'idées internes.

2. Les enjeux d'une gouvernance alimentaire

La situation est un peu paradoxale. Les citoyens expriment un véritable regain d'intérêt pour les jardins partagés mais dans le même temps, l'activité agricole semble de plus en plus déconsidérée et les relations entre agriculteurs/éleveurs et les élus locaux se limitent le plus souvent au droit de l'urbanisme. Pourquoi les collectivités locales et les citoyens s'intéresseraient-ils aux activités agricoles et à une relocalisation du système alimentaire? Cette interrogation se pose avec d'autant plus d'acuité que les politiques agricoles et alimentaires ont longtemps été considérées comme du ressort exclusif de l'Etat et de l'Union Européenne.

Identifier des enjeux

L'alimentation, une thématique transversale qui recoupe plusieurs enjeux pour les collectivités

« **Les villes doivent prendre en charge la sécurité alimentaire** », Olivier de Schutter, Rapporteur pour le droit à l'alimentation aux Nations Unies 2008-2014 (2014).

Selon les prévisions de la FAO, d'ici 2050 80% de la population vivra en ville ou dans les grandes métropoles. Il apparaît donc « **essentiel que ces villes identifient les difficultés logistiques et les points de tension de leurs chaînes d'approvisionnement alimentaire et qu'elles développent un ensemble de canaux d'approvisionnement en denrées alimentaires, conformes aux souhaits, aux besoins et aux idées de leurs habitants.** » (8)

Les impacts environnementaux et les conséquences du réchauffement climatique sur le système alimentaire actuel sont bien souvent les premières problématiques abordées, notamment si la première approche du sujet se fait dans le cadre des politiques de développement durable. Sont compris ici les pratiques culturelles (usages d'herbicides et d'engrais chimiques) qui polluent les sols, l'eau et l'air mais également le transport de marchandises, responsable d'une partie des émissions de GES. Le gaspillage alimentaire questionne les différents échelons du système alimentaire (production, transformation, distribution) sur leur capacité à réduire ou valoriser les pertes dans un monde aux ressources limitées.

Plus directement, les villes doivent également faire face à des attentes sociétales grandissantes de la part des consommateurs autour d'une alimentation saine, de qualité et de proximité. Les citadins ont moins confiance dans les produits qui leur sont proposés car les liens avec les producteurs se sont perdus et la traçabilité des aliments est de plus en plus opaque.(9)

Cependant face à une offre alimentaire toujours plus abondante et des modes de vie qui s'accroissent, les pratiques alimentaires ne s'améliorent pas. Les industriels et la grande distribution ont ainsi, par le biais des produits qu'ils diffusent et des actions de marketing qu'ils réalisent, une influence directe sur les choix alimentaires des consommateurs. Les problèmes de santé dus au manque d'activité physique ou à des excédents ou carences en certains nutriments, susceptibles d'entraîner des problèmes comme l'obésité ou de provoquer certaines maladies, se multiplient et pèsent sur le système de solidarité sociale. Ces situations touchent avant tout les populations à faible revenu ou en situation de précarité dont le nombre ne cesse d'augmenter dans le contexte actuel de crise (demandeurs d'emploi, salariés précaires, retraités, familles monoparentales, jeunes...). En effet, un faible pouvoir d'achat compromet l'accès à toute alimentation et, a fortiori, à une nourriture de qualité. (10)

On constate également des déséquilibres territoriaux entre les communes rurales et les communes urbaines notamment en termes de développement économique. Les communes rurales subissent de plein fouet le départ des agriculteurs (le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 26% en entre 200 et 2010 et l'emploi agricole de 22% en France – RGA, 2011) mais également des entreprises du secteur agroalimentaire. Ceci implique des conséquences fortes pour l'emploi et le dynamisme économique des territoires ruraux mais révèle également les faiblesses en matière d'autonomie alimentaire des territoires urbains.

La relocalisation du système alimentaire, un enjeu de développement durable

Les bénéfices d'une gouvernance alimentaire sont multiples et transversaux pour la ville et son territoire : participation à l'économie locale, à l'identité du territoire, à la préservation de l'environnement et la lutte contre la pollution, participation à l'entretien de l'espace et à l'offre de loisirs verts... C'est aussi une condition pour répondre aux enjeux de santé publique en renforçant l'offre de produits de qualité et en facilitant l'accès de toutes les populations aux produits et services agricoles environnementaux.

La relocalisation du système alimentaire entre en interaction positive avec les cinq piliers du développement durable et rejoint les objectifs de nombreuses politiques publiques.

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La conservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le territoire, espace de proximité, de dialogue et d'innovations

Depuis plusieurs années, des initiatives émergent sur les territoires. Les approches locales de ces nouveaux échelons (Pays, Parcs Naturels Régionaux (PNR) ou encore intercommunalités) apportent de nombreuses plus-values pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires actuels (11).

✧ *Le territoire, proximité et dialogue* : Face à la nécessité d'organiser le dialogue entre une multiplicité d'acteurs, les territoires possèdent des atouts certains en termes de proximité, de connaissance et de confiance avec ces acteurs. Une gouvernance à l'échelle territoriale permet de mieux prendre en compte les spécificités et les conditions d'adaptation d'un territoire. De plus, les projets de gouvernance émergeant d'un territoire sont généralement mieux acceptés et appropriés par les populations concernées et sont ainsi plus durables .

✧ *Le territoire, complémentaire des politiques nationales et européennes* : La Politique Agricole Commune ne suffit pas à limiter le déclin de la surface et de la population agricoles, les politiques à l'œuvre ont ainsi montré leurs limites et la nécessité de développer des interventions complémentaires à une échelle plus locale. Comme le souligne le Réseau Rural, « les territoires de projet ont montré leur capacité à accompagner les petites exploitations, à maintenir un tissu agricole divers et dense en soutenant notamment les filières peu ou pas aidées par la PAC (fruits et légumes), à répondre au désir des habitants d'un accès à des produits locaux et sains et à contribuer au cadre de vie des résidents. ». (12)

✧ *Le territoire, lieu d'innovation* : De l'expérimentation territoriale naissent les innovations techniques, sociales ou organisationnelles car elles répondent à des problématiques locales.

« Le territoire a donc un rôle clé à jouer dans la mise en place de conditions propices à l'émergence de nouvelles réponses aux enjeux agricoles et alimentaires ».

Réseau Rural PACA (13)

Territorialiser les enjeux

Un état de l'art a permis de répertorier les principales problématiques liées à l'alimentation auxquelles sont confrontés les territoires. Il faut ensuite définir quelles sont les priorités spécifiques du territoire. Pour cela, il est utile d'aller interroger les différents services des collectivités afin d'identifier les projets menés par la collectivité et faire un premier état des lieux des attentes en termes de gouvernance alimentaire.

Une étude récente menée par des étudiants d'AgroParistech a permis de définir les différentes approches des collectivités pour aborder l'alimentation (14). Les projets en lien avec une alimentation durable sont nombreux et très variés. Cependant, dans la plupart des cas, le but recherché n'est pas en priorité l'alimentation. Les projets abordent la thématique de l'alimentation au travers de préoccupations plus vastes telles que la préservation des terres agricoles, la cohésion sociale, la lutte contre le gaspillage, la santé humaine, le développement économique du territoire ou encore la protection de l'environnement, modes de consommation, santé publique, environnement, lien social et culture, économie et emploi...

OUTIL : La carte mentale

Une technique peut être utilisée pour repérer les problématiques clés et y relier des projets : la carte mentale. Ce mode de réflexion a notamment été utilisé par le Conseil Général de la Gironde lors des premiers ateliers sur l'Axe 3 de leur Agenda 21 : Capacité Alimentaire.

Outil de créativité hautement structuré, la carte mentale permet d'organiser intuitivement les informations et de les partager. Elle permet d'identifier les points importants et de découvrir des relations entre les éléments.

Le Conseil Général 33 a pour cela regroupé techniciens et élus autour de la « capacité alimentaire » afin de les faire réfléchir sur les problématiques adjacentes, les acteurs et leurs domaines de compétences et les projets en cours. Chaque groupe réalise ainsi un schéma arborescent cartographiant les différents leviers du système alimentaire. La carte mentale offre une vision globale du champ d'application mais également des données compilées et organisées. Face à un sujet nouveau et peu concret pour les décideurs politiques, la carte mentale présente l'avantage d'être un stimulateur mental qui suscite la curiosité, aide à trouver les idées clés à retenir tout en permettant de prendre du recul sur la thématique. C'est un outil fédérateur, qui favorise la communication, tout le monde peut participer, expliciter ses choix, donner son avis, échanger.

ZOOM – Exemple de problématiques retenues pour le diagnostic du Pays Basque

Si certaines problématiques étudiées ne sont pas spécifiques d'un territoire, d'autres y sont intrinsèquement liées. Afin de proposer à la fois une vision globale et territorialisée, certaines problématiques propres au territoire doivent apparaître lors du diagnostic. Deux exemples ci dessous illustrent ces enjeux territorialisés relatifs aux bassins de production:

✧ Le Pays Basque est un territoire nourricier dont l'organisation repose essentiellement sur une démarche identitaire. Les filières et systèmes alimentaires fonctionnent déjà de façon très localisée notamment du fait des nombreuses démarches de qualité et de valorisation (AOC, Label, réflexion sur une marque territoriale) qui se sont développées pour maintenir une agriculture paysanne sur de petites exploitations extensives. Les problématiques de valorisation et de démarches collectives ont donc été ciblées et particulièrement travaillées.

✧ Le Pays Basque possède un accès à la mer et une Criée qui se situe au 10^{ème} rang des 37 criées françaises (CCI Pays Basque 2014). Ainsi, il été décidé de s'intéresser à la filière pêche et à ses débouchés très peu exploités localement.

3. Définir une gouvernance alimentaire territoriale

Les problématiques identifiées par les acteurs participent à la formulation d'une définition commune de la « gouvernance alimentaire ». En effet, ce concept est assez nouveau et recoupe des définitions plus ou moins concrètes. Une revue de la littérature propose des premières pistes de définition mais celle-ci doit être enrichie par la vision des acteurs locaux afin d'ancrer la démarche dans leurs attentes et leurs réalités.

Une définition qui n'est pas stabilisée...

La définition de la gouvernance alimentaire n'est ni stabilisée, ni unique. Il est cependant possible de préciser que « la gouvernance est une problématique qui s'intéresse aux conditions rendant possible une action publique efficace et concertée en minimisant les effets pervers et les conflits non prévus. Ainsi le problème de la gouvernance met en avant les conditions qui renvoient à la coordination de différentes organisations ». (15)

Le Réseau national Terres en Villes propose la définition suivante « La gouvernance alimentaire territoriale désigne ainsi un nouvel ensemble de coopération entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire.» (16). La finalité première est celle d'une alimentation de qualité pour tous. Pour cela, la gouvernance alimentaire doit intégrer de multiples dimensions : systèmes de productions agricoles et agroalimentaires, modes de commercialisation, modes de consommation, santé publique, environnement, lien social et culture, économie et emploi...

Il est également intéressant de définir la gouvernance alimentaire territoriale en termes de moyens et d'actions afin de l'inscrire de façon dynamique dans une politique publique. Selon le réseau d'acteurs de Terres en Villes, mettre en place une gouvernance territoriale autour de l'alimentation suppose ainsi :

- d'institutionnaliser la concertation
- d'encourager une multiplication des politiques partenariales rapprochant sur le terrain acteurs publics et privés
- de ménager des combinaisons entre activités économiques et règles d'intérêt général
- de fonder solennellement les coopérations territoriales sur des contrats d'action publique

... à reconstruire avec les acteurs

Une première étape pour initier une gouvernance alimentaire territoriale est donc de faire s'exprimer la représentation qu'en ont les acteurs concernés.

OUTIL: Interroger les collectivités

Les entretiens réalisés auprès des collectivités permettent de mieux comprendre leur vision de la gouvernance, leurs attentes autour du projet. Il s'agit ici d'entretiens qualitatifs basés sur un échantillonnage raisonné (élus, responsables ou chargés de mission des Agenda 21, de la politique alimentaire si existant, du développement durable au sein des communes, des intercommunalités ou encore de la région...).

Les objectifs de ces entretiens sont multiples :

- Etablir une liste de l'ensemble des projets touchant à l'alimentation dont les objectifs premiers ne sont bien souvent pas l'alimentation.
- Comprendre les objectifs de la collectivité qui l'ont conduit à mener un projet débouchant sur une action en faveur de l'alimentation.
- Identifier les acteurs à l'origine des projets mais aussi les acteurs permettant leur mise en œuvre et leur suivi (afin de pouvoir formuler des recommandations pour parvenir à une nouvelle gouvernance alimentaire territoriale).
- Identifier les spécificités de chaque collectivité : l'environnement territorial et humain est un des motifs d'action et de choix des grands objectifs portés par la collectivité.
- Identifier les freins rencontrés par les collectivités dans la mise en œuvre de projet pour favoriser la recherche de solutions.

Attention ! Bien souvent, il peut être difficile pour les personnes interrogées d'identifier toutes les thématiques en lien avec le système alimentaire territorial (SAT). Proposer un nuage de mots rassemblant toutes les problématiques possibles d'aborder (agriculture, environnement, social, sensibilisation, santé, gaspillage...) peut faciliter une réflexion plus transversale. Face à une terminologie nouvelle et quelque peu abstraite pour certains acteurs, il est également intéressant de leur proposer d'autres pistes de réflexion autour des notions d'alimentation durable ou de système alimentaire local.

Cf. Annexe 1 – Grille d'entretien des collectivités

OUTIL: Lancer une enquête

Lorsque le territoire enquêté est plus large, il peut être intéressant de lancer une enquête auto-administrée auprès des différentes collectivités afin de récolter des données quantitatives concernant leurs projets, visions et attentes autour de l'alimentation mais concernant les différents cadres d'actions dans lesquels ils s'inscrivent (Agenda 21, documents d'urbanisme...). Cette première enquête est une première sensibilisation adressée aux élus et techniciens et doit permettre de dresser un état des lieux des pratiques et de l'avancement du territoire sur la prise en compte de l'alimentation dans leurs politiques publiques.

L'IUFN a développé une enquête « Gouvernance alimentaire Urbaine » lors du travail réalisé avec les étudiants d'AgroParitech à la demande du MEDDE en 2014. Cette enquête avait pour but de sonder un certain nombre de villes en France, notamment pour évaluer la pertinence de l'Agenda 21 pour porter les politiques alimentaires. Les résultats de cette enquête ont été publiés sur le site de l'IUFN.

Définir un périmètre d'action

Périmètre territorial

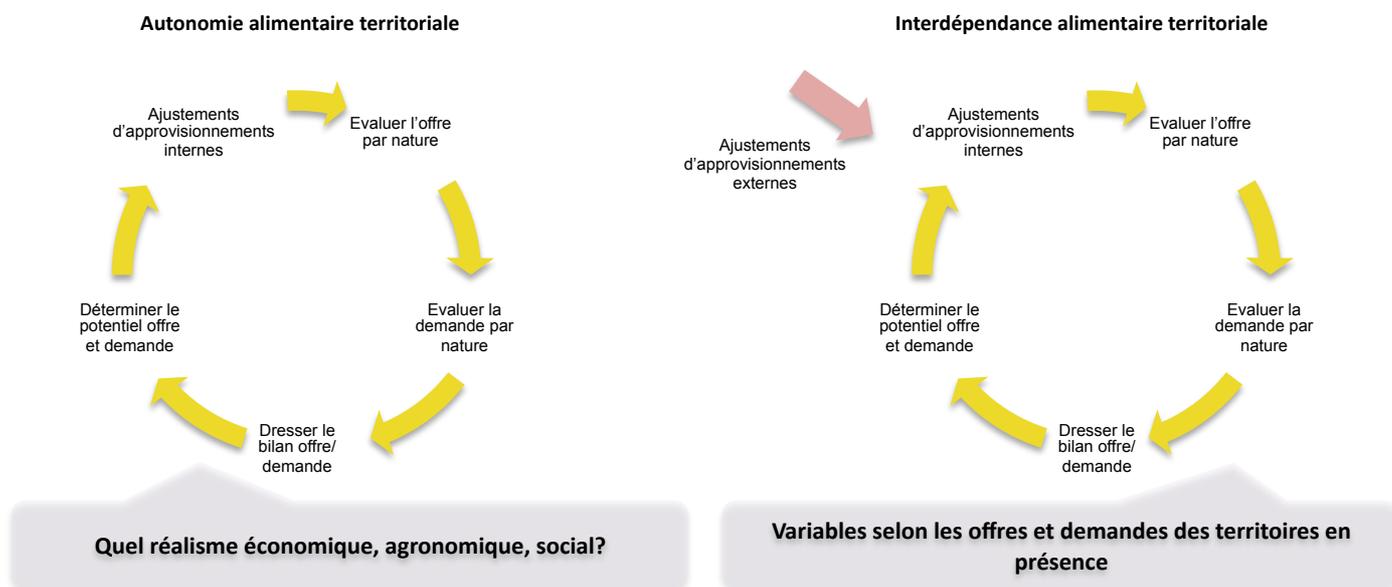
En ce qui concerne les limites géographiques, la gouvernance alimentaire d'une ville la relie nécessairement à un territoire plus vaste. L'IUFN propose la notion de « région urbaine », un territoire élargi à celui de la ville, qui comprend aussi bien des espaces urbains et ruraux, qui ne correspond pas forcément à un territoire administratif défini. En effet, les villes n'ont jamais été autonomes sur le plan alimentaire et ont toujours vécu en étant très liées aux territoires limitrophes, voire plus lointains pour assurer leur approvisionnement. De plus la diversification de la demande alimentaire urbaine, a encouragé les industriels et la grande distribution à aller chercher des produits toujours plus loin (17).

Ainsi, si tous les territoires ne sont pas dotés de la même diversité de productions favorable au développement des circuits courts, il convient de calibrer ses projets en fonction de l'offre disponible et de son potentiel de développement ainsi que de la demande locale. Les périmètres des bassins de production et des bassins de vie ne se recoupent pas forcément sauf dans les cas où la métropole a su conserver une ceinture verte nourricière. Le plus souvent un bassin de production approvisionne localement plusieurs aires urbaines. Les périmètres peuvent être variables et parfois s'entrecouper, ainsi certains systèmes alimentaires se mettent en place de façon autonome au sein d'un périmètre d'action plus large.

Il est difficile d'affirmer qu'il existe a priori un seuil minimum de volume de production ou de consommation pour déterminer un territoire pertinent d'étude ; tout dépend de l'objectif du projet. S'il s'agit d'alimenter une cuisine centrale avec un besoin de 16 tonnes de produits par jour, le territoire pertinent d'approvisionnement sera très probablement une échelle plus vaste que le Pays ou même la Région. Par contre, s'il s'agit d'aider la structuration d'une Amap, l'organisation d'un marché ou la structuration d'un réseau de producteurs alors l'échelle de territoire pertinent est différente. D'autre part, ce n'est pas non plus l'effectif démographique qui fait le territoire pertinent, mais plutôt les pratiques des habitants. Ce n'est pas parce que les habitants sont nombreux qu'ils ont des comportements d'achat en local.(18)

Quel est le territoire pertinent?

Plusieurs modèles possibles...



Source : Camille Chamard, IAE de Pau et des Pays de l'Adour (19)

Périmètre administratif et politique

Face à la difficulté de définir un périmètre géographique unique et délimité se trouve celle de désigner un périmètre administratif correspondant. Cependant, il est important d'associer dès le début du projet les collectivités et leurs élus.

Si l'échelon régional apparaît le plus à même de proposer un bassin de production suffisant ainsi qu'un rôle de chapeautage intéressant, il n'est pas souvent en capacité d'offrir un suivi local et concret des projets ou encore d'influencer les pratiques alimentaires urbaines. Les Conseils Généraux sont plus proches des considérations de la population et traitent des questions de ruralité et de solidarité territoriale. Ils ont également la compétence sociale.

Ce niveau administratif présente donc un intérêt certain pour mener une gouvernance alimentaire à l'échelle du département. Cependant, l'existence des Conseils Généraux étant remise en cause, les velléités d'investissements et d'actions en faveur d'une gouvernance alimentaire sont en sursis. Les Pays, intercommunalités et communes, échelles ultra locales, ont un rôle primordial à jouer dans le rapprochement des mondes urbains et ruraux. Ils peuvent encourager une demande plus locale mais sont limités quant à l'approvisionnement.

La relocalisation du système alimentaire implique donc d'étudier les emboitements d'échelles (commune, intercommunalité, région,...) et de compétences (restauration collective aux communes, développement économique aux intercommunalités, projets de territoire au Pays, compétence sociale au département ou encore agriculture et agroalimentaire à la Région) afin de mettre en place une gouvernance territoriale sans avoir à se préoccuper des définitions de périmètre d'action.

Il faut également prendre en compte l'appartenance à un réseau (au niveau national Terres en Villes notamment) ou la présence d'un dispositif de gouvernance plus large (Agenda 21, SCoT, PNNS, politique nationale ou européenne).

REPERES POUR L'ACTION 3 : Définir les axes de travail prioritaires

- Identifier la vision des acteurs institutionnels du territoire pour construire une définition et repérer les problématiques liées à l'alimentation spécifiques au territoire.
- Hiérarchiser les problématiques.
- Déterminer une échelle pertinente ne se fera que lors d'une deuxième étape – l'échelle peut être très variable et dépend des problèmes à régler, des acteurs. La mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale doit accepter une articulation d'échelles afin d'être en capacité de traiter une articulation de problématiques et d'acteurs. Attention à ne pas figer l'échelle de travail trop rapidement au risque de passer à côté de compétences et d'acteurs indispensables à la réalisation d'actions pertinentes.

III. RÉALISER UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Réaliser un diagnostic partagé

Définition et objectifs

La réalisation du diagnostic constitue la clé du processus d'élaboration d'une gouvernance alimentaire territoriale. Il se définit comme un état des lieux de l'espace urbain et périurbain dont le découpage peut également se faire en termes de bassins de vie et de bassins de production. Il peut être composé de plusieurs problématiques (foncier, agriculture, alimentation, circuit de distribution...) qui doivent se croiser pour aboutir à un diagnostic global. C'est un travail de mise à plat, de définition d'un état zéro qui permet de dégager les forces et faiblesses du territoire.

Face à de nombreux acteurs dont les champs de compétences sont multiples, le diagnostic doit offrir un aperçu synthétique et parlant sur les enjeux de chaque problématique. Si chaque acteur doit retrouver sa thématique de compétence, il doit également être en capacité d'intégrer rapidement les objectifs, intérêts et contraintes des autres acteurs. Le diagnostic doit ainsi aboutir à la construction d'une vision commune et partagée des différents enjeux, comme par exemple l'état et la place de l'agriculture sur le territoire.

Co-construit, approprié et partagé par les acteurs du projet, le diagnostic territorial doit être la base de la coopération sur laquelle seront définis les engagements. Les éléments chiffrés vont permettre aux instances de gouvernance de la politique alimentaire de fixer des objectifs et des engagements pour chacun des secteurs.

2. Méthodologie des diagnostics et collecte de données

Méthodologie

Le diagnostic doit être le plus complet possible afin de faire ressortir les leviers d'action. Il porte sur une combinaison de critères quantitatifs (basé sur des indicateurs) et qualitatifs (analyse sociologique, analyse des stratégies, des demandes...). Ce diagnostic global pourra, par la suite, être décliné à une échelle géographique plus fine ou selon les thématiques en fonction des actions mises en place et des besoins.

Nous proposons ici une synthèse, une réorganisation et quelques compléments aux méthodes de diagnostic classiques répertoriées par Terres en villes et ses partenaires dans le cadre d'AgriSCoT (approche technico économique, approche territoriale et approche prospective) (20).

Le diagnostic propose pour chaque problématique une série d'indicateurs caractéristiques de l'évolution du territoire. Les repères et indicateurs proposés ne prétendent pas être exhaustifs, ils doivent être complétés et adaptés par les territoires. Ces indicateurs d'état choisis et renseignés à un instant t serviront de base à l'évaluation et au suivi du plan d'action.

Elaboration des modalités du diagnostic

Afin d'intégrer toutes les thématiques de l'alimentation, le diagnostic territorial doit répondre à quatre éléments incontournables à la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale.

1// Repérer les dynamiques du territoire

Le diagnostic fait un état des lieux centré sur les dynamiques du territoire. Il s'agit de comprendre les dynamiques spatiales, démographiques mais aussi les relations entre les espaces ruraux et urbains, entre la métropole et les territoires périphériques. Il faut également s'intéresser aux différents territoires de projet et à l'articulation des différents découpages administratifs dans leurs compétences.

2// Analyser les bassins de vie

Le diagnostic doit ensuite permettre de cerner les problématiques du ou des bassins de vie. Ces bassins de vie regroupent les principaux pôles de consommation – il faut donc étudier les pratiques alimentaires des mangeurs ainsi que les différentes précarités du territoire qui révéleront les capacités financières et culturelles d'un accès à une alimentation saine pour tous. Enfin, ce diagnostic est l'occasion d'analyser les conséquences de ces pratiques sur l'état nutritionnel de la population (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires mais également dénutrition, etc.)

3// Analyser les bassins de production

Cet état des lieux doit décrypter le fonctionnement, les objectifs et intérêts mais également les contraintes et marges de manœuvre de chacun des intermédiaires de la chaîne alimentaire pour envisager une potentielle relocalisation des activités.

Calculer le potentiel nourricier, retracer toutes filières, répertorier les signes de qualité, comprendre le enjeu des industries agroalimentaires, des grandes et moyennes surfaces (GMS): autant d'éléments indispensables pour décrire le système alimentaire local et ses nombreux rouages.

4// Analyser les relations ville/campagne

Le diagnostic territorial doit également analyser les relations passées et présentes existantes entre la ville et les espaces agricoles. Revaloriser un métier, retracer l'origine du contenu de leur assiette, producteurs et consommateurs cherchent désormais à recréer du lien à travers différentes initiatives. Des solutions sont déjà engagées: circuits courts et de proximité, offres de tourisme rural ou maritime, agriculture urbaine. L'analyse doit répertorier les innovations technologiques et sociales mais aussi éclairer les attentes des acteurs urbains et ruraux.

Partager le diagnostic dès l'élaboration de ses modalités

Les modalités du diagnostic (problématiques et critères sélectionnés) sont élaborées sous le contrôle du comité de pilotage.

Si la réalisation d'un premier état des lieux peut être confiée à un ou plusieurs organismes compétents, il est important qu'il puisse servir dans un premier temps de support à un débat ouvert à d'autres sensibilités. En effet, plus le diagnostic sera partagé et amendé par une grande diversité d'acteurs du territoire, plus l'état des lieux offrira une synthèse exhaustive et localisée des enjeux. Si les partenaires sont mobilisés dans cette phase initiale, ils le seront d'autant plus pour participer à la réussite du plan d'action qui en découlera.

La réalisation et la mise en débat du diagnostic constitue une première occasion de décroisonner et de croiser les regards entre les organismes et professionnels du développement agricole (Chambres d'Agriculture, SAFER, Civam,...), ceux portant une expertise d'aménagement urbain (agences d'urbanisme, architectes, DDT, CEREMA, etc.) mais également des acteurs moins consultés sur des questions de nutrition et de santé ou d'accès social à l'alimentation (centres médico sociaux, services santé ou social des collectivités, médecins, associations de jardins partagés, épiceries solidaires et banques alimentaires, etc...).

Les acteurs compétents autour de la table puis rencontrés lors des entretiens peuvent ainsi aider à formuler ou faire évoluer les problématiques initiales qui seront les critères à diagnostiquer. Ils peuvent également apporter un regard nouveau, enrichissant et innovant sur des problématiques qui ne sont pas les leurs.

1// DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Ce premier élément de diagnostic doit fournir des informations générales, une sorte de carte d'identité qui illustre les grands enjeux du territoire et ses spécificités majeures. Afin de ne pas se perdre dans un flux de données, les liens des informations récoltées avec l'alimentation doivent être constamment réinterrogés et définis dans le diagnostic. Sont proposés ci dessous quelques repères et indicateurs qui peuvent servir d'éléments de référence :

➤ Dynamiques spatiales et géographique du territoire

- **Fiche d'identité du territoire** : La fiche d'identité regroupe des données générales telles que la superficie du territoire étudié, le nombre de communes, le nombre d'habitants, etc.
- **Les dynamiques démographiques et l'expansion urbaine**. A l'aide de différentes cartes, le diagnostic informe le lecteur des dynamiques démographiques de son territoire, des phénomènes d'expansion urbaine, d'exode rural ou encore de densification des littoraux. Ces données sont indispensables pour estimer les besoins futurs en alimentation mais également en foncier pour la création de nouveaux logements, services, transports : autant d'éléments qui auront des impacts certains sur les espaces agricoles.
- **Les inégalités économiques et sociales**, à travers l'indicateur de revenus ou d'activité dévoilent les types de précarités au sein d'un territoire. L'accès à une alimentation saine est largement conditionné par le gradient social – les populations les plus défavorisées sont également celles qui mangent le plus mal. La précarité alimentaire des territoires est une des réalités des bassins de vie qu'il est important de cerner pour mieux appréhender les questions de pratiques alimentaires, des difficultés d'accès à l'alimentation mais également des risques sanitaires.
- **Les conditions pédoclimatiques** caractérisent les conditions extérieures au niveau du sol affectant les espaces agricoles. Sont ici répertoriés les types de sols, le type de climat, les températures moyennes, la pluviosité ou encore la présence de zones défavorisées (montagne). Les conditions pédoclimatiques d'un territoire déterminent notamment le choix de cultures produites et les possibilités en termes de diversification agricole.
- **Le profil environnemental** d'un territoire analyse la **disponibilité des facteurs de production** mais propose également une première vision prospective des potentialités du territoire. Afin de caractériser le profil environnemental du territoire, certaines dimensions et domaines environnementaux (quelques exemples donnés dans le tableau ci dessous) peuvent être étudiés à travers des matrices SWOT. Les atouts et faiblesses de chaque dimensions permettent de mieux comprendre l'état initial. Les rubriques « opportunités » et « menaces » abordent les grandes tendances de l'évolution, les effets potentiels de la relocalisation du système alimentaire et les mesures engagées pour éviter, réduire et compenser les impacts négatifs.

Dimensions	Domaines
Ressources naturelles	- Ressources foncières - Ressources en eau - Ressources énergétiques
Biodiversités	- Milieux naturels et biodiversité
Pollutions	- Qualité des eaux, pollution des sols
Risques et nuisances	- Risques naturels et réchauffement climatique

1// DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Où trouver ces données?

Ces données peuvent être obtenues auprès des Agences d'urbanisme, des Chambres d'Agricultures ou encore des Chambres de commerce qui réalisent parfois des études synthétiques présentant les chiffres clés des territoires.

Les collectivités locales, communes, conseils généraux ou conseil régional, disposent également d'études très généralistes portant sur le territoire (Profil environnemental, Observatoire de la précarité, études menées dans le cadre du Contrat Local de Santé, du rapport d'activité Développement Durable). Enfin l'INSEE et les services de l'Etat rédigent de nombreuses notes territorialisées et régulièrement actualisées en s'appuyant sur des bases de données statistiques (Statistiques Régionales de l'INSEE, AGRESTE du Ministère de l'Agriculture).

Cependant, ces données n'étant pas toujours disponibles, publiques ou assez récentes, une recherche internet permet de chercher auprès de tous les acteurs des données complémentaires sur le territoire (bureaux d'étude, associations, etc.).

➤ Territoires de projet

L'articulation des différents outils de planification du territoire. Le déploiement des outils de planification territoriale ces dernières années a été fortement initié par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (13 décembre 2000), renforcé par des réflexions locales sur l'habitat et le foncier. Un territoire est bien souvent engagé dans diverses démarches de planification inscrites dans plusieurs documents d'urbanisme. Une première étape consiste à identifier et comprendre les articulations entre les différents échelons de compétences (services de l'Etat, collectivités et EPCI, etc.) et entre les différents outils et procédures de planification (SCoT, PLU, etc.) et de programmation (PLH, PDU) mais aussi des démarches locales spécifiques (Contrat de Territoire, PLU intercommunal ou encore l'existence d'études portant sur l'habitat ou la disponibilité de friches agricoles urbaines et périurbaines).

Les différents outils de planification

Le Pays

Le pays organise les solidarités au-delà des limites institutionnelles et fédère autour d'un projet commun de développement durable exprimé dans une charte de pays. Il est le cadre de contractualisation avec l'Etat, la Région et l'espace de référence pour les mesures territoriales des fonds européens.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT définit - en compatibilité avec la charte de Pays et le Plan Climat - les grandes orientations du développement futur de son territoire. C'est un outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification intercommunale dans une perspective de développement durable. Il permet de coordonner les réflexions et de proposer des orientations à mettre en œuvre dans un cadre intercommunal.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et carte communale

Les documents d'urbanisme communaux déclinent, précisent et localisent les orientations du SCoT. Les PLU définissent les zones futures de développement et éventuellement les principes d'organisation et de mixité souhaités par la collectivité.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le PDU recherche - en compatibilité avec le SCoT - l'équilibre entre les besoins en matière de mobilité et la protection de l'environnement. (assiette territoriale = périmètre des transports urbains)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH définit - en compatibilité avec le SCoT - des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de production de logements sociaux. (assiette territoriale = EPCI)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Pièce centrale du PLU, le PADD définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de l'EPCI ou de la commune concernée.

1// DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Cadres de référence des projets territoriaux de développement durable. La multiplication des sollicitations et des initiatives autour des Agenda 21, Plan climat, projets éco quartiers, démontre que la préoccupation du développement durable est désormais un élément incontournable à toutes les échelles de réflexions, des plus conceptuelles aux plus opérationnelles. Les Agendas 21 locaux sont devenus la traduction la plus immédiate de « l'intégration » du développement durable dans les politiques publiques.

Les cadres de références du développement durable

L'Agenda 21

L'Agenda 21 présente à court, moyen et long terme les actions concrètes que les collectivités souhaitent mettre en œuvre pour un développement plus durable. La reconnaissance « Agenda 21 local France » animé par le Ministère du Développement Durable est un gage pour la qualité des projets stratégiques engagés et la cohérence des politiques menées à l'échelon local.

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET)

Le PCET est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Il structure et rend lisible l'action de la collectivité et des acteurs associés face au défi du changement climatique

Le Rapport d'activité développement durable

Les lois « Grenelle » de juillet 2010 rendent désormais obligatoire la rédaction d'un rapport annuel, en amont du vote du budget, sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce support au dialogue est donc un exercice où la collectivité territoriale, ses élus, ses services et toutes les personnes associées à sa rédaction (acteurs locaux, population), selon les instances participatives mise en place, peuvent faire preuve d'innovation et de créativité pour exposer les interactions entre actions, politiques et programmes et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable. Ce rapport met en perspective pour chaque collectivité, le bilan de son action (le plus souvent réalisée dans le cadre de l'Agenda 21) et les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées dans la maquette budgétaire.

Si chaque territoire se trouve dans une situation particulière, les Agendas 21 locaux recoupent souvent les mêmes orientations et priorités, regroupées par « domaines d'action », ou champs, dans lesquels peut s'exercer l'intervention du territoire parmi lesquelles : tourisme, urbanisme, habitat et logement, sports et loisirs, solidarité et coopération, sécurité, santé, gestion responsable et services au public, agriculture et forêt, accès à la connaissance, culture, déplacements, transports et infrastructures, développement économique, emploi, énergie, conservation et préservation des ressources naturelles...

Si la thématique de l'alimentation n'est pas explicitement traitée, plusieurs actions déjà amorcées dans les champs de l'Agenda 21 ou du PCET participent aux objectifs d'une alimentation saine pour tous (urbanisme, agriculture, développement économique, santé, sport et loisir, solidarité, etc.). Il est indispensable de répertorier ces projets pour faire un premier état des lieux de l'avancement de son territoire sur ces questions.

La mise en avant de la transversalité des actions et des politiques mettra en lumière, l'interdépendance nécessaire entre certaines politiques sectorielles afin de les rendre plus intégrées et cohérentes.

Où trouver ces données?

Les documents de planification et de politique de développement durable des collectivités sont pour la majorité accessible à tous. Si le territoire est vaste, l'enquête IUFN peut permettre de répertorier les cadres d'actions et projets de toutes les collectivités comprises dans le territoire.

1// DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

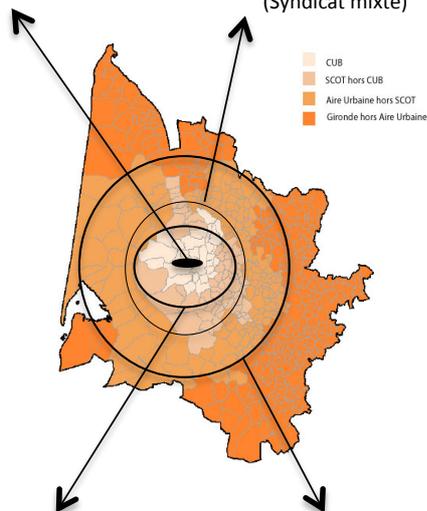
ZOOM – Des actions liées à l'alimentation dans les documents de planification et les cadres de référence du développement durable (Bordeaux et Pays Basque)

BORDEAUX

- 239 399 habitants (2011)
- 49,36 km²

SCOT

- 93 communes du Sysdau (Syndicat mixte)



CUB

- 28 communes
- 727 256 habitants (1 million d'ici 2030)
- 579,27 km²

Aire Urbaine

- 191 communes (Gironde/Landes)
- 1 105 090 habitants (2011)
- 3 901 km²

DOCUMENTS CADRES

Bordeaux - Agenda 21 et PCET (2008 – ville pilote du cadre européen de la ville durable)

- Développement d'une économie et consommation responsable (privilégier production alimentaire locale,...)
- Sensibilisation au développement durable (création de jardins partagés)
- Accompagnement aux changements de comportements : gaspillage alimentaire, Maison Ecocitoyenne

CUB – Agenda 21 et PCET (2006 – Plan d'action 2011/2014)

- Produits bio, de saison et issus de circuits courts dans la restauration collective de la CUB
- Politique de soutien à l'agriculture locale (SAS GRAINES Aquitaine – « couveuse agricole »)
- Soutien aux circuits courts – création de 30 nouvelles AMAP (CIVAM PPML), marchés fermiers

Autres actions : Périmètre de « Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains » (PEANP) – zones A du PLU, mise en place d'un « carreau » de producteurs locaux (MIN/SICA maraichère et réseau « Bio d'Aquitaine », « drive fermier » : plateforme de commandes sur internet (Chambre d'Agriculture, réseau « bienvenue à la ferme »), PLU Intercommunal : 50% du foncier naturel et agricole préservé

SCOT – Planification stratégique d'aménagement du territoire à l'horizon 2030

- Préservation des terroirs viticoles
- Protection des espaces naturels majeurs
- Lutte contre étalement urbain et poussée pavillonnaire
- Valorisation des sites agricoles pour privilégier les circuits courts

DOCUMENTS CADRES

Projet territorial « Pays Basque 2020 » - reconnu Agenda Local 21, 2007

- Création d'un cluster agro alimentaire (Label de « Grappes d'Entreprises » obtenu), prise en compte des conditions d'installation de jeunes agriculteurs et de pérennisation des exploitations agricoles, accompagnement des démarches collectives de producteurs dans leurs actions renforçant la diversification, la valorisation et la commercialisation des productions, soutien particulier à la filière ovine, maintenir un foncier agricole viable pour favoriser une agriculture durable, étudier l'opportunité, la faisabilité et le cadre opérationnel d'une « marque territoriale Pays Basque », appuyer les intercommunalités dans leur démarche de développement durable / agenda 21 ; favoriser des plateformes collectivités/ entreprises public/ privé. Construire une vision partagée de l'aménagement durable du territoire, Mettre en œuvre la Charte développement durable de la montagne

-SCOT Bayonne Sud Landes 2014-2020

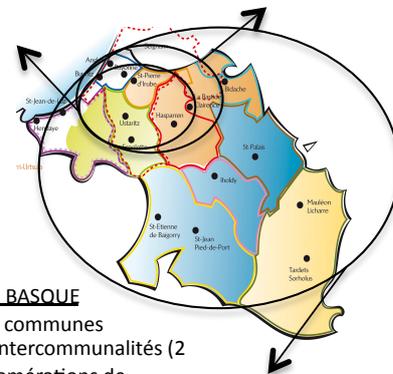
- Pérenniser la trame verte et bleue (préservé le foncier à usage agricole et forestier). Objectif : - 50% de la consommation foncière (privilégier renouvellement et optimisation du tissu urbain et limiter toute nouvelle artificialisation), maximum de 70 ha mobilisés pour des fins d'urbanisation sur la période SCOT, déplacement d'exploitation dans centralités vers espaces à vocation agricole, invite PLU/PLH à limiter aux besoins le foncier ouvert à l'urbanisation et intégrer enjeux agricoles dans projet d'aménagement.

Aire Urbaine de Bayonne

- 40 communes Landes et Pyrénées Atlantiques (2011)
- 233 120 habitants

SCoT Bayonne Sud Landes

- 48 communes
- 6 EPCI
- 206 114 habitants (2006)



PAYS BASQUE

- 158 communes
- 10 intercommunalités (2 agglomérations de communes et 8 communautés de communes)
- 296 700 m²
- 275 975 habitants (2010)

2// ANALYSE DES BASSINS DE VIE

En France, les bassins de vie sont définis comme « les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. C'est dans ces contours que s'organise une grande partie du quotidien des habitants » (21). Les pôles de services correspondent le plus souvent à une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 services intermédiaires. Selon le territoire étudié, plusieurs bassins de vie, urbains et ruraux, peuvent cohabiter. Les bassins de vie urbains sont naturellement plus concentrés et plus densément peuplés, ce sont eux qui regroupent les principaux pôles de consommation, notamment alimentaires.

Le diagnostic doit prendre en compte les différentes dimensions de l'alimentation au sein des bassins de vie (comportements alimentaires, accès social à l'alimentation mais aussi état nutritionnel de la population).

➤ Pratiques et besoins alimentaires

De plus en plus de territoires s'engagent dans des démarches d'observation et d'analyse des besoins alimentaires de la population. Toutefois, rares sont encore aujourd'hui les diagnostics qui incluent un volet alimentation du point de vue des habitants. Les analyses des besoins alimentaires s'intéressent au marché potentiel, aux comportements des consommateurs et aux freins culturels, financiers... limitant l'accessibilité des produits locaux à la population.

Il est essentiel de comprendre le comportement des consommateurs vis à vis des lieux d'achats et des produits qui leur sont proposés. En effet, pour agir et orienter la demande locale et les habitudes alimentaires vers plus de durabilité, il faut connaître les pratiques et les attentes de la population.

- **L'analyse de la demande** vise à connaître les comportements alimentaires généraux et plus précisément la consommation réelle de produits locaux et son potentiel de développement sur le territoire. La majorité des habitants vit dans les aires urbaines.

- **Le bilan de la consommation** a pour objectif de déterminer la fréquence d'achat en produits locaux, les catégories de produits concernées, les lieux d'approvisionnement (marchés, commerces traditionnels, grandes surfaces, etc.), ainsi que les motivations (fraicheur des produits, soutien à l'agriculture locale, qualité gustative supérieure, etc.).

- **Quant à l'étude du potentiel de consommation**, elle doit permettre de mieux cerner les intentions d'achat des consommateurs ainsi que les facteurs pouvant les inciter à augmenter leur consommation (mieux identifier les lieux de vente, rendre accessibles les produits locaux dans les lieux d'achats alimentaires habituels des consommateurs, mieux les identifier dans les magasins, pratiquer des prix moins élevés ou plutôt changer les représentations sur les prix, etc...).

Ces études doivent permettre d'éclairer l'ensemble des déterminants du comportement, la manière dont il se forme et évolue, au niveau de l'individu, en fonction de son milieu social et de son âge, mais aussi des pratiques collectives à une échelle de temps plus longues. Ces déterminants sont nombreux et de natures diverses. L'alimentation ne se réduit pas à un ensemble de nutriments, elle met en jeu des associations d'aliments ; support de représentations mentales et culturelles, elle fait partie d'un ensemble de comportements individuels et collectifs, et s'inscrit dans un contexte d'évolutions démographiques et de modifications des modes de vie (22). La consommation alimentaire est la résultante des interactions entre les offres des systèmes de production et les demandes des consommateurs. On constate des attentes sociétales, d'ordre environnemental et/ou social, d'une partie croissante des consommateurs pour l'alimentation.

Tendances nationales des pratiques alimentaires (CESER, 2014)

- **Une diminution régulière de la part du budget** consacré à l'alimentation au domicile au cours des précédentes décennies (16 % aujourd'hui). Les jeunes consacrant à peine 8 % de leur budget à l'alimentation, contre 15 % pour leurs parents et 20 % pour leurs grands-parents.
- **Une progression constante des aliments déjà préparés** ou épluchés, des surgelés et autres plats cuisinés dont la part dans l'ensemble des dépenses alimentaires a plus que doublé en 45 ans, au détriment de la préparation de repas à partir de produits bruts. Les plats "prêts à consommer" et produits transformés "prêts à l'emploi" constituent une innovation importante et représente près de 80% des produits proposés en grande distribution. Cette mutation vers une alimentation industrielle de "masse" ne semble cependant pas avoir conduit à une homogénéisation sociale des choix alimentaires ; des différences notoires de comportements subsistent entre consommateurs de revenu, de niveau de formation ou de classe sociale différents. On observe également une augmentation de la consommation hors domicile, surtout chez les plus jeunes. Une partie significative de cette progression ne correspond pas à des choix mais résulte de contraintes, notamment liées au travail. On assiste à un véritable transfert de consommation du domicile vers le hors-domicile.
- **Une modification de la nature des produits alimentaires consommés.** Sur la période 1970-2008, les français ont ainsi consommé moins de féculents, moins de bœuf au profit du porc et de la volaille. A l'inverse, la consommation a augmenté légèrement pour les produits laitiers et plus sensiblement pour les fruits et légumes frais (+ 22,9 %). Ces modifications globales masquent de fortes disparités sociales et intergénérationnelles. Ainsi, par exemple, les catégories sociales les plus aisées ont vu leur consommation de viande fortement décroître. Par ailleurs, l'alimentation diffère selon un gradient social qui semble peu évoluer. Les fruits et légumes et le poisson, caractéristiques des régimes alimentaires qualifiés de "prudents" ou "favorables à la santé", sont ainsi plus souvent identifiés dans les milieux aisés et moins souvent dans les milieux plus défavorisés.
- **Les grandes surfaces recueillent 70% des dépenses alimentaires des ménages.** A l'opposé, les petits commerces alimentaires sont passés de 20% de parts de marché à moins de 10%. Deux facteurs modèrent l'approvisionnement en grandes surfaces : le lieu d'habitation et la génération. Les habitants de centre ville achètent davantage sur les marchés et dans les commerces de proximité. Les habitants des communes où la densité d'hypermarchés est plus forte, y font plus souvent leurs achats. Dans les communes rurales, la présence d'hypermarchés profite aux supermarchés classiques, ainsi qu'aux petites et moyennes surfaces alimentaires. Les lieux d'achats dépendent aussi de l'âge de la personne qui fait les courses : les plus jeunes privilégient les commerces en libre - service, les plus âgés les commerces de proximité.
- Conséquence de l'évolution des produits consommés, mais surtout de l'urbanisation et de la pression foncière, **l'autoconsommation est aujourd'hui faible**, même si un quart des ménages dispose d'un jardin potager. Les agriculteurs sont logiquement ceux qui autoconsomment le plus : l'équivalent de près de 20% des dépenses alimentaires. Elle reste non négligeable pour les retraités (6%), voire pour les ouvriers (3%)
- Enfin **le modèle alimentaire français persiste** (trois repas pris à heures régulières en commun, diversification des aliments...) mais certaines améliorations (moins de grignotage entre les repas) et des évolutions (raccourcissement de la durée des repas, nombre irrégulier de ceux-ci, suppression de l'entrée ou du dessert). (23)

Représentations de l'alimentation

- **Une évolution marquée de la notion de bien-manger** axée sur la sécurité alimentaire des produits consommés, puis sur leurs apports nutritionnels et leurs effets sur la santé, avec une forte connotation restrictive (ne pas trop manger, éviter le sucre, le sel...). Aujourd'hui, la convivialité, le goût et la recherche de produits naturels, sans conservateurs ni colorants, issus de l'agriculture biologique ou de proximité sont de nouveau au cœur des critères de choix d'une partie importante des consommateurs.
- En matière d'information sur les risques sanitaires, **les Français se fient d'abord aux professionnels de santé et aux associations de consommateurs**, puis aux agriculteurs et aux artisans et commerçants de proximité, mais beaucoup moins aux industriels et aux médias. Cette baisse de confiance apparaît paradoxale puisque la sécurité alimentaire n'a jamais été aussi bien maîtrisée qu'aujourd'hui, grâce aux nombreuses réglementations, d'abord nationales, puis de plus en plus européennes, qui se sont aussi attachées à la qualité des produits alimentaires
- **Une progression des préoccupations des consommateurs en termes d'alimentation durable**, notion qui recouvre notamment la préservation de l'environnement, le bien-être animal, la performance économique (chaîne de valeur pour l'ensemble des opérateurs), le lien avec les territoires et l'impact social. Ces préoccupations rejoignent souvent celles relatives au lien alimentation/santé et se traduisent notamment par l'augmentation significative de la demande en produits « bio », de proximité (circuits courts) ou « commerce équitable »
- Aujourd'hui marginale (1,7% de la consommation des ménages français, Agence bio, 2009), **la consommation des produits biologiques croît régulièrement** depuis le début des années 2000 (+15%/an depuis 2005). Le développement de la consommation de produits bio est lié à l'élargissement de leur distribution en grandes surfaces, (42% des achats bio) et à la création de gammes sous marques de distributeurs. Les écarts de prix demeurent conséquents (couramment 40%). La santé est la première motivation d'achat, puis la qualité et le goût ; vient ensuite la préservation de l'environnement, critère de choix en progression. Aux traditionnels consommateurs bio "ascétiques" très peu nombreux, s'ajoutent de nouveaux consommateurs dont les préoccupations sont davantage diététiques, de prévention du risque, ou encore hédonistes. Ces acheteurs, plus occasionnels, appartiennent à la classe moyenne. Leurs choix sont réversibles et se portent sur des aliments bio précis (par opposition à une gamme de produits). Ces choix peuvent se coupler avec un besoin de ré-attachement au territoire et de minimisation des impacts environnementaux de leur consommation, qui corrobore leur attrait pour des circuits courts entre producteurs et consommateurs (24).

2// ANALYSE DES BASSINS DE VIE

Où trouver ces données?

Il n'existe que très peu d'études territorialisées concernant les pratiques et besoins alimentaires – les bilans de consommation et autres analyses des comportements alimentaires sont le plus souvent réalisées à l'échelle nationale par des bureaux d'études (CREDOQ, IPSOS, AFSSA) et instituts de recherche (INRA), associations de consommateurs (UFC Que Choisir ?; etc.) ou interprofessions (Agence Bio) mais également auprès des distributeurs (GMS, restaurateurs). Cependant, la majorité des grandes tendances révélées par ces études s'appliquent à tous les territoires. Il est possible d'affiner ces résultats pour intégrer les spécificités alimentaires d'un territoire. Si la collectivité possède suffisamment de ressources, elle peut confier à un bureau d'étude la réalisation d'une enquête auprès des consommateurs. Quelques entretiens auprès des associations de consommateurs locales, AMAP et distributeurs divers et variés peuvent illustrer certaines pratiques alimentaires spécifiques d'un territoire et participer au développement de nouveaux indicateurs (évolution du nombre d'AMAP et d'adhérents sur un territoire donné, évolution du nombre de Biocoop et de leur chiffre d'affaire, etc.). Concernant les questions d'approvisionnement, la Chambre de Commerce et d'Industrie peut avoir des études intéressantes (lieux d'approvisionnement des différents territoires, types de supermarché présents, etc.).

➤ Conditions et difficultés d'accès à une alimentation saine pour tous

Les mutations de l'offre alimentaire ont favorisé une baisse des prix de l'alimentation, qui aurait pu se traduire par une homogénéisation des régimes et des pratiques alimentaires ; Il reste en fait des disparités économiques et sociales importantes, qui tiennent aux différences de revenus ou aux effets d'offre (hétérogène selon le lieu de résidence), mais aussi à l'hétérogénéité persistante de normes sociales. L'alimentation est un marqueur des inégalités sociales, que celles-ci soient appréhendées à partir de critères monétaires (revenu, niveau de vie) ou socioprofessionnels (diplôme, métier).

Le diagnostic doit s'attacher à décrire les différentes précarités des territoires afin de déterminer les conditions d'accès à une alimentation saine. Afin d'établir cet état des lieux, plusieurs critères ou indicateurs permettent de décrire la situation économique et sociale d'un territoire :

- **les niveaux de ressources des ménages** (revenu médian, écart interdécile, taux de pauvreté, inégalités de revenus selon les quartiers, entre territoires ruraux et urbains, part du budget des plus pauvres consacrée à l'alimentation)
- **l'activité des résidents** : le taux d'activité, l'indice de chômage, la stabilité de l'emploi (nombre de contrats précaires et temps partiels)
- **la prévalence de publics à risque** (les familles monoparentales, les personnes seules, ainsi que les jeunes sont les plus exposés à la pauvreté..) et catégories socioprofessionnelles présentes sur le territoire
- **l'accès aux services** : nombre de commerces de proximité, offre médicale de proximité
- **l'évolution de l'aide alimentaire** : tonnage de produits récupérés, distribués par an, nombre d'associations d'aide alimentaire bénéficiaires de la Banque alimentaire, nombre d'adhérents aux différentes associations d'aide alimentaire (Restos du Cœur, Secours populaire, etc.)

2// ANALYSE DES BASSINS DE VIE

Les facteurs explicatifs des difficultés d'accès socio économiques à une alimentation saine (INRA, 2010)

- **L'isolement et la déstructuration sociale** : la pauvreté ne permet souvent plus à l'alimentation d'assurer son rôle structurant des rythmes quotidiens et de convivialité. Elle reflète les difficultés rencontrées : l'irrégularité des rythmes du sommeil (insomnies, horaires irréguliers) se répercute par exemple sur l'irrégularité des horaires et des sauts de repas. L'isolement engendré par la désorganisation de la cellule familiale peut se manifester dans le désintérêt vis-à-vis des repas. En se dégradant, l'alimentation passe ainsi du statut de vecteur de socialisation à vecteur d'isolement.
- **Une moindre importance accordée au levier santé** : les comportements favorables à la santé apparaissent fortement liés au niveau d'éducation. Plus généralement, des niveaux de diplôme plus élevés favorisent une meilleure intériorisation des normes nutritionnelles : le pourcentage d'individus connaissant les messages du PNNS et les mettant en pratique augmente avec le diplôme (Baromètre santé nutrition 2008). A cet effet d'appartenance sociale s'ajoute un effet de genre. L'écart des taux d'obésité entre les milieux populaires et les milieux aisés est plus net chez les femmes que chez les hommes.
- **Un manque d'estime de soi et de projections dans l'avenir** : les populations défavorisées ont souvent une moindre confiance dans leur capacité à maîtriser leur alimentation et leur santé et une faible estime de soi. Elles ne se sentent pas capables de réaliser les modifications attendues pour aller vers un meilleur comportement alimentaire plus "sain", qui de ce fait est rejeté. Cet obstacle souvent négligé contribue au rejet observé vis-à-vis des campagnes médiatiques qui prônent des comportements trop éloignés de leurs habitudes. Les personnes défavorisées ont aussi une difficulté à se projeter vers l'avenir en raison des difficultés immédiates de la vie. La relation avec la santé est vue au travers de la maladie, comme une fatalité sur laquelle le comportement individuel a peu de prise.
- **Une plus forte exposition et sensibilité à la publicité** : les populations défavorisées sont davantage exposées à la publicité et plus sensibles aux messages qu'elle délivre. La télévision est ainsi beaucoup plus regardée, notamment par les enfants. La pression est d'autant plus importante que les produits vantés par la publicité (boissons sucrées, produits gras) représentent la possibilité d'un accès à la société de consommation. (25)

Où trouver ces données?

Quelques données locales sont parfois disponibles auprès des communes, des services de santé publics (Contrat Local, Atelier Santé, etc.) et des Centres Communaux d'Action Social qui publient des Atlas territoriaux analysant les besoins sociaux d'une population sur un territoire donné. Les associations d'aide alimentaire et notamment les Banques alimentaires comptabilisent régulièrement le nombre de bénéficiaires et connaissent bien leur typologie.

Les Conseils généraux réalisent également des études intéressantes car elles possèdent la compétence sociale. Certains CG ont mis en place un Observatoire de la pauvreté et de la précarité qui rédige des études régulièrement. Les Agences Régionales de Santé présentent un relai intéressant des données nationales à une échelle régionale. De même, l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé, centre de ressources et organisme de formation a de nombreuses antennes régionales ou départementales.

2// ANALYSE DES BASSINS DE VIE

Ce dernier point du diagnostic des bassins de vie doit donc présenter les différents déséquilibres nutritionnels dont souffre la population, excédents ou carences susceptibles d'entraîner des problèmes comme l'obésité et les multiples complications associées (diabète, hypertension, etc.). Ces données sont à comparer avec d'autres territoires afin de pouvoir tirer des conclusions.

➤ Etat nutritionnel de la population et prévalence de pathologies aux déterminants alimentaires

L'évolution récente et rapide de la prévalence de l'obésité et du diabète est associée à des modifications importantes et conjointes de l'activité physique et de pratiques alimentaires, mais pas seulement. Les classes sociales les plus défavorisées sont particulièrement touchées par les cas d'obésité grave car leur niveau de pouvoir d'achat compromet l'accès à toute alimentation et, a fortiori, à une nourriture de qualité.

- **Pathologies ayant des déterminants nutritionnels** : Les cancers et les maladies cardiovasculaires sont les deux principales causes de décès en France et dans la plupart des pays industrialisés, comptant pour les deux tiers des décès annuels. Les trois grandes pathologies - cancers, maladies cardiovasculaires et obésité - ont des déterminants nutritionnels identifiés : excès de sel, d'acides gras saturés, déficit en fruits et légumes, etc. Ce ne sont pas les seuls déterminants et leur rôle peut être plus ou moins important, il est cependant important d'identifier l'accès à une alimentation saine comme une piste de réduction des risques, un facteur protecteur.

Les données récoltées doivent permettre de déterminer si le territoire est spécifiquement sujet à de fortes prévalences d'obésité, de diabètes ou de maladies cardiovasculaires. Plusieurs indicateurs de santé tels que les taux d'occurrence de ces pathologies dans la population étudiée révéleront son état nutritionnel.

- **Manque d'activité physique** : L'augmentation de l'obésité est notamment la résultante d'un déséquilibre entre apports et dépenses énergétiques, ou une mauvaise adaptation des apports aux dépenses. Pour certains, la cause prépondérante est la modification des habitudes de vie avec l'essor de la motorisation, de l'urbanisation, de la sédentarité croissante au travail, du développement des activités de loisirs sédentaires sur écrans pour les enfants. Il faut donc également trouver des données sur le niveau d'activité physique pratiqué par la population étudiée. Une enquête territoriale peut ainsi déterminer le nombre total d'heures de sport pratiquées par semaine (dans les écoles ou par les particuliers), le nombre d'inscription à des clubs sportifs, etc.

- **Dénutrition des personnes âgées** : Phénomène peu connu, la dénutrition des personnes âgées est considérée comme une préoccupation de santé publique par de nombreux spécialistes de gériatrie. La dénutrition, source de nombreux déficits, a des conséquences fonctionnelles à l'origine de pathologies. Chez les personnes âgées, la sédentarité, la moindre attirance pour les protéines animales et le vieillissement du système de signalisation des protéines ingérées accentuent la sarcopénie, détérioration de la force musculaire et des performances physiques. A partir d'un certain point, celle-ci réduit la mobilité, provoque des troubles de l'équilibre et des chutes pouvant conduire à la perte d'autonomie. (26)

3// ANALYSE DES BASSINS DE PRODUCTION

L'objectif de ce diagnostic est avant tout de déterminer où sont produites, transformées, consommées les productions locales et quelles sont les sources d'approvisionnement des principaux transformateurs et distributeurs du territoire. Cet état des lieux doit ainsi intégrer les chiffres clés de l'agriculture du territoire (dynamisme agricole et productions vivrières) ainsi que les démarches de qualité et de valorisation (agriculture biologique, signes de qualité et production fermière). Il doit également permettre de mieux cerner les stratégies, intérêts et contraintes des industries agroalimentaires et distributeurs en termes de circuits courts.

Le croisement de ces données permet la caractérisation et l'analyse fonctionnelle de l'agriculture et de ses enjeux et la représentation des logiques spatiales des systèmes d'exploitation. Cette étude doit permettre d'évaluer le système alimentaire aussi bien en termes de disponibilité alimentaire que de développement potentiel de productions vivrières transformées et commercialisées sur le territoire.

➤ **Dynamiques agricoles du territoire**

Un état des lieux des surfaces agricoles exploitées et des tendances futures concernant l'usage du foncier et son accessibilité à de nouveaux producteurs. Il est également important de caractériser la dynamique d'installation et de comprendre la typologie des exploitations et des exploitants présents sur le territoire. Cette partie doit comprendre a minima quelques indicateurs de référence :

-**Concernant le foncier agricole** : évolution de la SAU, du prix du foncier, de la part des acquisitions de la SAFER à destination des agriculteurs, conflits d'usage et demande de logements à 30 ans.

-**Concernant l'emploi agricole** : nombre d'exploitation, taille et typologie, répartition sur le territoire, nombre d'installations par an, notamment Hors cadre familial, et filière majoritaire mais également l'âge moyen des exploitants et le nombre de cédants sans repreneurs potentiels.

➤ **Productions vivrières du territoire**

Il s'agit de localiser les productions vivrières et de comprendre leur concentration géographique mais également d'identifier les grandes tendances d'évolutions de chaque filière. L'analyse de l'offre en produits agricoles et alimentaires permet de connaître l'état de la production locale, les attentes et pratiques des producteurs. Certaines filières sont à encourager afin de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire et d'optimiser la compatibilité de l'offre et de la demande locale.

Pour chaque production, il est intéressant de récolter les données suivantes : nombre d'exploitation, localisation de la production et tonnage, aides de la PAC ou non, éventuels signes de qualité, lieu et type de transformation, nombre d'ateliers de transformations, grossistes ou négociants et circuits de distribution.

3// ANALYSE DES BASSINS DE PRODUCTION

OUTIL : Indice de performance nourricière

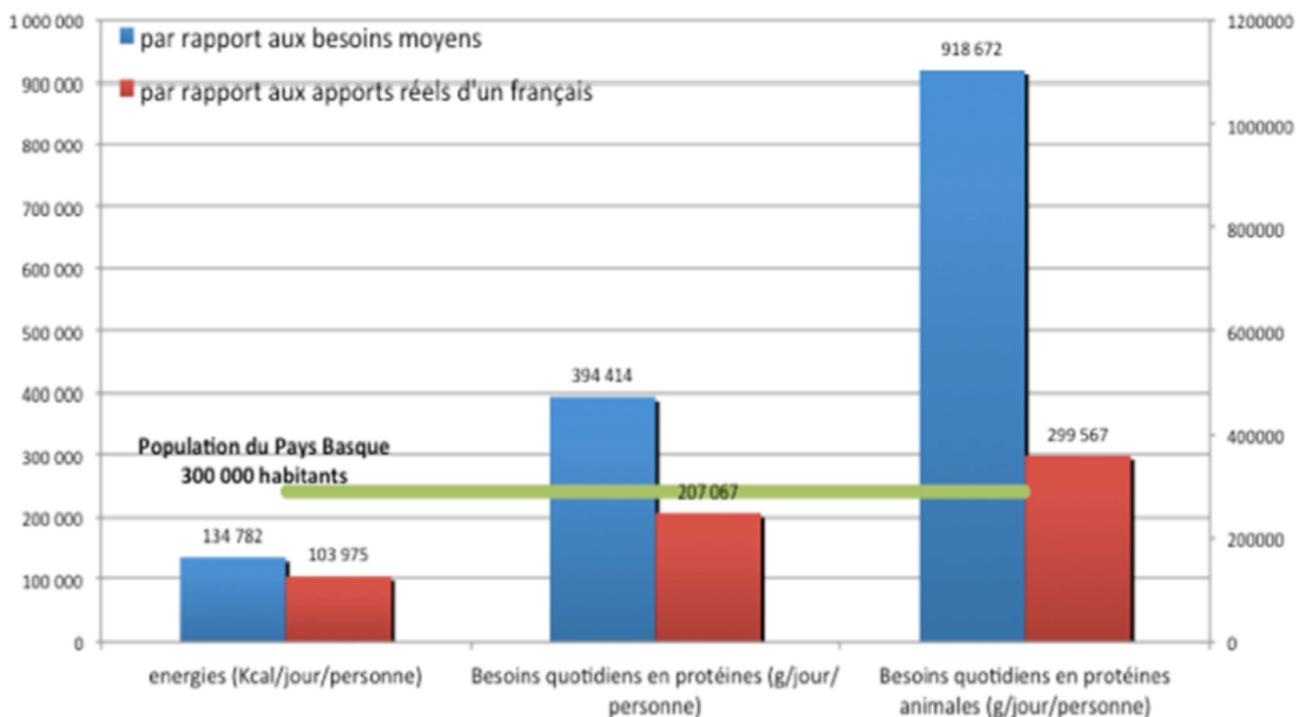
L'indice de performance nourricière (IPN) est un indicateur permettant de définir le nombre de personnes potentiellement nourries par les matières premières agricoles (MPA) d'un territoire. Cet indicateur est calculé sur la base de leur valeur nutritionnelle exprimée en énergie, en protéines ou en protéines animales et rapportée aux besoins moyens d'un individu. Les besoins moyens d'un individu (en énergie nutritionnelle, protéines total et protéines animales) sont définis soit par rapport :

- Aux besoins physiologiques moyens quotidiens (BMQ) d'un individu de référence (un homme de 70 kg avec une activité physique moyenne).
- Aux apports réels quotidiens (ARQ) d'un français (cela correspond au régime alimentaire actuel des français que l'on sait excédentaire en énergie et surtout en protéines totales et animales).

L'IPN est une première approche très globale de la capacité d'un territoire à nourrir une population donnée. Cet indicateur ne permet pas de qualifier directement la diversité de l'offre alimentaire. (27)

Cf. Annexe 3

Figure 1 – Nombre de personnes nourries par an au Pays Basque – valeur brute



Source : Etude Clim'Agri Pays Basque, Solagro, Janvier 2013

Sur la base d'une population de 300 000 personnes, le territoire basque est déficitaire (sur la base des régimes alimentaires actuels et non des besoins physiologiques) en énergie nutritionnelle et en protéines totales (animales et végétales), et excédentaires en protéines animales (excédent faible sur la base des régimes actuels – excédent fort sur la base des besoins physiologiques).

3// ANALYSE DES BASSINS DE PRODUCTION

➤ Démarches de valorisation et signes de qualité

- **Une analyse des différentes pratiques culturelles** afin de déterminer la place et le potentiel d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Concernant l'agriculture biologique, il faut définir le poids de la filière sur le territoire : SAU bio et SAU en conversion, objectifs de conversion si des objectifs ont été fixés, nombre d'exploitations, type de production, caractéristiques des exploitants, transformation et distribution.

- **Les différentes démarches de qualité** doivent être répertoriées pour comprendre les stratégies de différenciation des producteurs et les bénéfices qu'ils tirent de ces valorisations : Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), production fermière, marque territoriale mais également cahier des charges ou charte associés, nombre d'exploitations, types de production, nombre d'ateliers de transformation, circuits de distribution mais également évènements de promotion et de communication sur le territoire et à l'extérieur.

➤ Sources d'approvisionnement des principaux transformateurs et distributeurs du territoire

Ce diagnostic doit également permettre de clarifier les mécanismes qui régissent la transformation agroalimentaire (industries et artisanat) et la distribution (GMS, restaurateurs et autres). Il faut ainsi déterminer les différents types de transformateurs, le nombre d'établissements et les filières les plus représentées localement, ainsi que les sources et critères d'approvisionnement.

Concernant les distributeurs, il est indispensable de comprendre le fonctionnement des grandes et moyennes surfaces présentes sur le territoire – certaines sont indépendantes, d'autres centralisées, les politiques d'approvisionnement ne sont pas les mêmes. Répertorier ces politiques doit permettre de comprendre les objectifs en termes d'approvisionnement local, les démarches initiées mais aussi les différents labels de qualité et marques distributeurs mis en avant, les affichages nutritionnels ou encore les efforts réalisés pour réduire ou valoriser les pertes. Il sera ainsi possible d'évaluer les marges de progression vers un système circulaire qui valorise au mieux les productions locales pour des consommateurs locaux.

Où trouver ces données?

L'INSEE dispose de nombreuses études territorialisées sur l'agriculture et ses différentes composantes. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt s'appuie sur un service statistique AGRESTE qui fournit un Recensement Agricole Général sur toutes les exploitations françaises. Pour la première fois en 2010, il comporte des informations sur la diversification des modes de commercialisation (vente directe et circuits courts).

Les Chambres d'agriculture réalisent de nombreuses synthèses autour des filières du territoire, du type d'exploitations ou encore des différents réseaux agritouristiques. Les associations de développement agricoles (CIVAM, etc.), les interprofessions (ARBIO), syndicats ou CUMA peuvent également être des sources intéressantes pour obtenir des données territorialisées.

3// ANALYSE DES BASSINS DE PRODUCTION

ZOOM – Comprendre l’approvisionnement des grandes et moyennes surfaces

Grandes et moyennes surfaces

- Consommateur -

- 70% de l’approvisionnement via les GMS
- 80% des personnes interrogées déclarent acheter des produits locaux. Critères qui rassurent :
 - La vente directe (23%)
 - Les labels et appellations officiels (16%)
 - La fabrication locale (9%) (28)

- Enjeux pour la GMS -

- x La demande de produits locaux par la population s’intensifie (hausse entre 30 et 40%)
- x Le contexte politique, en faveur de la production française, crée un environnement propice
- x La principale revendication des clients tient au soutien de l’économie locale et à l’emploi : la notion de solidarité est prédominante
- x Souplesse d’approvisionnement, et par conséquent un gain de fraîcheur ainsi qu’une meilleure gestion des stocks (29)

Approvisionnement en produits locaux

Définition du local

Le produit local n’a pas de définition légale et chaque enseigne peut en dessiner le contour. Casino se limite à 80 km. Producteur de fruits et légumes, taille d’entreprise (TPE ou PME), recettes peuvent aussi servir de cadre.

- 5 centrales d’achat -

- Carrefour – Promodès : 29% du marché alimentaire français, 1^{er} européen
- Lucie : centrale commune à Leclerc et Système U représente 22% du marché
- Opéra (Casino – Cora, Franprix, Leader Price, Monoprix – Prisunic) : 19%
- Auchan : 14%
- Intermarché : 13%

- Enjeux pour la filière -

- x Investissement financier très faible
- x Possibilité de commercialiser une gamme large de produits en quantité importante
- x Centraliser les livraisons
- x Possibilité d’établir des prévisionnels de vente en fonction des ventes sur les années précédentes pour anticiper l’approvisionnement (30)

- Indépendants -

INTERMARCHES : Organisé en bureaux régionaux, Intermarché a toujours eu des produits du village, du canton ou de la région, ne serait-ce que pour cause d’insertion dans l’économie locale. L’offre locale d’Intermarché relève uniquement des magasins, même si les régions ou la centrale échangent des expériences et des adresses de fournisseurs. Très ancrée dans les territoires, l’offre locale de l’enseigne est importante (surtout légumes)

LECLERC : référencement de produits locaux « **Les Alliances Locales** », photos des producteurs, label « C’est du coin » en Nord Pas de Calais (producteurs dans un rayon de 50 km), Nos régions ont du talent

SYSTEME U : Enseigne d’indépendants organisés en coopérative qui propose de nombreux produits du terroir (« **U de..** ») afin d’affirmer leur ancrage dans le tissu local et de faire la différence avec les grandes enseignes nationales. Introduction d’un échelon supplémentaire entre le GEP et les centrales régionales. Charte de partenariat entre un producteur local ou une PME et le Super U. Permet également un meilleur rapport qualité prix en réduisant les coûts de transport. Définition de 33 bassins de consommation selon les habitudes des consommateurs.

- Centralisés -

AUCHAN : Dans le domaine des produits agricoles, Auchan organise des salons régionaux, dédiés à ces PME. Poids de l’offre locale dans le chiffre d’affaires du magasin représente entre 1 et 3%. Développement de filière entre éleveurs, producteurs, transformateurs afin d’assurer la traçabilité des produits (Charte avec producteurs et PME locaux)

CASINO : Politique active en la matière. Il compte quelque 700 entreprises, artisans ou producteurs référencés pour les produits locaux, Casino développe son offre locale via son nouveau concept « **Le Meilleur d’ici** » dans 14 régions, avec des produits provenant de moins de 70 km de distance du magasin, chacun comptant en moyenne entre 25 et 40 fournisseurs en fonction du tissu économique et agricole local. MONOPRIX (appartient à Casino) a mis en place un partenariat avec « **Le Petit Producteur** »

CARREFOUR : nouvelle organisation avec la mise en place des « **Managers Marchandise Régionale** », renforcement de l’étiquetage régional, marque « **Reflets de France** » (31)

- Conditions d’accès au circuit GMS -

EXIGENCES STRUCTURELLES: Pour travailler avec une GMS, une exploitation doit respecter les exigences sanitaires et doit disposer d’un agrément CE généralement demandé par les enseignes. Dans le cas de produits qui ne sont pas livrés en vrac, l’exploitation doit posséder du matériel d’emballage permettant un conditionnement « compatible » avec les exigences du magasin (GENCOD, produits préemballés...). Enfin, la livraison des produits est toujours à la charge du producteur même si une participation financière du magasin peut être envisagée : l’exploitation doit donc pouvoir assurer les livraisons et donc disposer de matériel de transport.

CONTRAT DE CONFIANCE: La vente directe de produits à une GMS est souvent régie par un contrat de fournisseur local qui établit les conditions de vente du produit. Ce contrat regroupe les conditions de vente des produits (promotions, délais de paiements etc...), les exigences à remplir par le producteur (réglementation, hygiène) et les engagements de confidentialité ainsi que la durée du contrat. Ce contrat est généralement valable pour une durée d’un an et peut être renouvelé sur la même base chaque année. Le magasin s’engage à mettre en place un affichage des produits et le producteur s’engage à réaliser quelques animations dans le magasin. Néanmoins, il sera important d’établir des accords avec les directeurs de magasins afin de pouvoir garantir des prix rémunérateurs aux producteurs. L’objectif du projet est aussi d’organiser un collectif de producteurs afin d’avoir davantage de poids au niveau des négociations commerciales.

LE CHOIX DES PRODUITS : Les magasins recherchent de préférence des produits différenciés, avec une forte identité locale, et qui permettent de compléter leurs fonds de rayon (références standards). Les prix sont fixés par le producteur et discutés avec le chef de rayon sur la base des cours du marché et des prix pratiqués en centrales d’achats. Le référencement sera plus facile pour un produit différencié ainsi le prix d’un produit spécifique (variété ancienne par exemple) ne sera pas discuté par le magasin.

4// ANALYSE DES RELATIONS VILLE/CAMPAGNE

Le diagnostic territorial doit également analyser les relations passées et présentes existantes entre la ville et les espaces agricoles. Revaloriser un métier, retracer l'origine du contenu de leur assiette, producteurs et consommateurs cherchent désormais à recréer du lien à travers différentes initiatives. Des solutions sont déjà engagées; circuits courts et de proximité, offres de tourisme rural ou maritime, agriculture urbaine. L'analyse doit répertorier les innovations technologiques et sociales mais aussi éclairer les attentes des acteurs urbains et ruraux.

➤ Circuits courts

Les circuits courts connaissent un essor important. Des projets très divers se multiplient, témoins des changements qui s'opèrent dans les habitudes de consommation, de production, et dans le rapport des hommes au territoire. Les attentes de la société envers les circuits de proximité sont fortes : rapprochement entre les producteurs et les consommateurs, transparence, qualité, intégration des enjeux de développement durable .

Le diagnostic doit s'attacher à représenter les différents types de circuits courts présents sur le territoire – il faut avant tout distinguer et répertorier toutes les initiatives en vente directe et en vente indirecte.

La vente directe regroupe différents circuits de distribution (O intermédiaire) :

- la vente à la ferme
- les points de vente collectif (regroupement de producteurs)
- la vente par correspondance
- les AMAP
- les ventes à domicile/ tournées
- les marchés
- les drive fermiers

Il existe également plusieurs modalités de vente indirecte (1 intermédiaire) :

- la vente en magasins biologiques
- l'approvisionnement de la restauration collective (santé et social, enseignement, centres de vacances, armée, prison, travail, etc.)

RESTAURATION COLLECTIVE

Gestion directe ou autogestion : il s'agit de confier l'organisation et l'élaboration des repas à une équipe interne à l'établissement. L'équipe gère en direct ses approvisionnements.

Gestion concédée : il s'agit de déléguer l'organisation et l'élaboration des repas à une entreprise prestataire. Dans ce cas, il est également possible dans la négociation du contrat avec le prestataire d'introduire des exigences concernant les produits utilisés.

➤ Tourisme rural et maritime

L'**agrotourisme** est une forme douce de tourisme qui vise à promouvoir le capital rural et contribue à diversifier les revenus des producteurs. C'est une occasion de renouer les liens entre ville et campagnes en offrant au visiteur des informations sur les produits du terroir, la vie quotidienne rurale et les occupations agricoles tout en respectant l'environnement.

Le **pescatourisme** est également une activité de diversification qui permettent aux pêcheurs d'accueillir à bord de leur navire des personnes pour leur faire découvrir leur métier mais aussi l'environnement marin.

4// ANALYSE DES RELATIONS VILLE/CAMPAGNE

Afin de mieux cerner ces démarches, il est conseillé d'identifier les différents réseaux (Gites de France, Accueil à la Ferme, Bienvenue à la ferme, etc.) et le nombre de producteurs ou de pêcheurs engagés dans ces démarches de diversification. Il est également intéressant de connaître les différents services proposés et leur prix. Cependant, ce tourisme est plus ou moins formalisé, il est alors difficile d'obtenir une vision globale du tourisme rural sur un territoire. Le nombre de touristes ayant réalisé un séjour ou embarqué en mer peut être un autre indicateur révélateur de la typologie mais également des évolutions et du potentiel de la demande.

➤ Mobilisations citoyennes et initiatives urbaines

De nombreuses initiatives citoyennes et associatives fleurissent pour participer à une ville plus durable. Répertoire des acteurs locaux de l'alimentation durable permet de mieux comprendre les attentes et priorités des populations urbaines. Il faut pour cela élargir les enjeux autour de la gouvernance alimentaire et prendre en compte les initiatives en matière d'autoproduction mais aussi de l'environnement, de la santé, de l'accès social, du patrimoine culinaire, du commerce équitable ou encore du gaspillage et de la réduction ou valorisation des déchets alimentaires.

- **Les initiatives d'agriculture urbaine** sont de plus en plus nombreuses : jardins partagés, jardins familiaux ou encore fermes urbaines, potagers privés, toits végétalisés, aquaponie... Certaines très anciennes, d'autres issues d'innovations technologiques et organisationnelles, il faut connaître ces démarches pour mieux cerner les envies et capacités d'adaptation de la population. Une fois les attentes citoyennes cernées, il sera possible d'envisager la systématisation de ces initiatives afin de permettre au plus grand nombre d'autoproduire fruits et légumes.

- **Beaucoup d'associations proposent également des formations et campagnes d'information pour sensibiliser le grand public** aux enjeux environnementaux, aux défis de l'agriculture de demain ou encore à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce sont des acteurs indispensables pour relayer ces messages au sein de la société civile.

Parties intégrantes des solutions de demain, ces mobilisations urbaines sont à inventorier, classifier et intégrer dans le diagnostic selon leurs thématiques et approches, statuts, etc. afin de mieux comprendre leurs objectifs mais également les difficultés qu'elles rencontrent. Le nombre d'initiatives et de projets innovants reflètent le dynamisme mais également le niveau de prise de conscience d'une population et sa capacité à s'organiser autour de ces problématiques.

3. Travail prospectif

Objectifs

Le diagnostic permet d'obtenir une photographie instantanée de la situation agricole et alimentaire mais également des principaux défis du territoire afin de proposer dans un deuxième temps des réponses. Pour aller au-delà de l'état des lieux de l'existant, des travaux de prospective à 20 ou 30 ans peuvent être conduits par et sur les territoires. Cette démarche de réflexion prospective et stratégique à l'échelle de la collectivité doit permettre de proposer différents scénarios et d'accompagner le changement de regard des acteurs

L'étude prospective met en lumière les tendances à long terme du secteur et identifie les opportunités et défis émergents. En puisant dans les informations fournies par diverses sources, elles étudient l'impact des principaux facteurs internes et externes qui ont une incidence sur le secteur. En tenant compte des changements économiques, sociaux, institutionnels et technologiques, l'étude prospective facilite les examens des politiques et la planification stratégique, présente la gamme d'options dont disposent les décideurs et décrivent les différents scénarios qui pourraient découler de ces choix. (32)

Méthodologie

La prospective doit permettre de se poser les bonnes questions sur l'avenir du territoire, en se fixant symboliquement un horizon temporel de réflexion. Il est conseillé de travailler sur une échelle de temps d'au moins 20 ans (une génération), ce qui permettra de s'affranchir des carcans du quotidien et en particulier des échéances électorales.

Pour ce faire, il est souvent proposé de travailler à l'identification de 3 types d'éléments puis à l'analyse de leurs impacts sur le territoire dans le moyen et long terme :

- **Les tendances lourdes internes et externes**, qui vont impacter le territoire de manière quasi-certaine dans les années à venir et en changer le contexte. Certaines grandes tendances vont concerner l'ensemble des territoires de manière plus ou moins forte : prix de l'énergie en hausse, raréfaction des ressources, développement du monde numérique, vieillissement de la population et évolution de la cellule familiale, le réchauffement climatique...

- **Les grands projets avérés et leurs impacts** : infrastructures de transport sur le territoire ou à proximité, grands projets d'urbanisme, retraits programmés de services publics, développement d'une nouvelle filière industrielle.

- **Les signaux faibles : plus difficiles à déceler**, il s'agit des nouveautés, des changements, en général de l'ordre de l'anecdote mais qui peuvent être annonciateurs d'évolutions importantes dans 10 ans, 20 ans voire plus. Il peut souvent s'agir d'évolutions sociétales ou comportementales qui apportent des solutions nouvelles (ex autopartage, habitat coopératif, circuits courts alimentaires, vitalité associative et citoyenne, etc.). Il faut donc s'interroger et se positionner pour définir si ces nouveautés représentent des tendances qui pourraient être amenées à se généraliser à l'échelle du territoire.

Dans le cadre des entretiens avec les acteurs lors de l'état des lieux, il peut être intéressant d'intégrer une série de questions permettant aux personnes interrogées de se projeter dans l'avenir mais également d'organiser des événements dédiés à la prospective permettant aux acteurs de prendre du recul, de se dédoubler, d'imaginer, de rêver... Il peut être intéressant d'utiliser des méthodes de travail non traditionnelles en faisant appel à des techniques ludiques (jeux de rôle, ateliers d'utopie...) ou artistiques (dessin, théâtre...). (33)

Il faut par la suite exploiter la matière obtenue et l'insérer dans la synthèse du diagnostic. L'analyse SWOT est un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses du territoire avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement. L'analyse SWOT des risques naturels et impacts du changement climatique en Gironde est présentée ci-après.

ZOOM : Risques naturels et impacts du changement climatique en Gironde	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la connaissance des risques naturels - Dispositifs de prévention et de surveillance performants - Mise en place d'une instance de régulation départementale et d'un syndicat de protection contre les crues de la presqu'île d'Ambès - PLU et SCoT – meilleure prise en compte des risques naturels à l'échelle territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit de connaissance du risque fluvio-maritime (estuaire de la Gironde) et de l'érosion côtière (bassin d'Arcachon) - Traitement insuffisant des problèmes engendrés par l'érosion côtière au niveau du bassin d'Arcachon - Risque feux de forêt : forte fréquentation en période estivale, mitage - Réchauffement climatique : activité agricole responsable d'émission de CH4 et N2 - Inondations : 4 000 personnes habitent en zone inondable sur le territoire de la CUB. La zone inondable représente 20% de la surface de la CUB, dont près de 50% en zone agricole et 20% en zone urbaine.(55000 ha pour la Nature, CUB – source PAPI d'intention)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Emissions CH4 et N2 de l'agriculture ont la capacité à jouer le rôle de puits de carbone (stockage de carbone) et donc d'atténuer les effets du changement climatique - Réchauffement climatique : possibilité de cultiver des fruits et fleurs adaptés au climat méditerranéen 	<ul style="list-style-type: none"> - Réchauffement climatique: exposition du secteur agricole à l'égard des conditions climatiques et de ses variations - Des changements structurels impacteront la biodiversité, les paysages, l'eau, notre régime alimentaire et les valeurs culturelles associées (notion de terroir...) - Le climat de la Gironde s'oriente vers un climat plus méditerranéen (plus chaud avec des périodes de sécheresses plus marquées. Les conséquences déjà visibles sont une dégradation des prairies (plantes invasives, nouveaux ravageurs phytophages) et une réduction de la disponibilité en eau l'été. Cela se traduit par une diminution de la ressource fourragère (qualité et quantité) et de la ressource en eau disponible l'été pour irriguer. Ces conséquences menacent directement la viticulture (sur le taux de sucre et d'alcool des grands vins de Bordeaux) - Des conditions plus humides (perturbations à répétition du climat – 2 étés pluvieux qui se suivent à Bordeaux) en été sont propices au développement d'insectes, champignons et autres parasites qui « obligent » les viticulteurs à avoir recours à des produits phytosanitaires. - Le risque d'inondations fluvio-maritimes devrait également augmenter avec la fréquence et l'intensité des tempêtes prévues par le GIEC. Le Sud-ouest étant par ailleurs une région particulièrement exposée aux tempêtes, en témoignent la tempête Martin, de décembre 1999, ou la tempête Klaus de janvier 2009. (55000 ha pour la Nature, CUB) - Sécheresse et stress hydrique : vulnérabilité particulière des cultures d'été et des cultures en sols sableux par rapports à la baisse de la ressource en eau - Vulnérabilité des cultures et de l'élevage vis-à-vis des manifestations extrêmes (sécheresse, tempêtes, inondations) - Floraison précoce des arbres fruitiers et risque d'exposition à des coups de gel tardifs - Augmentation de la compétition entre les cultures et les mauvaises herbes ou les parasites

Sources :

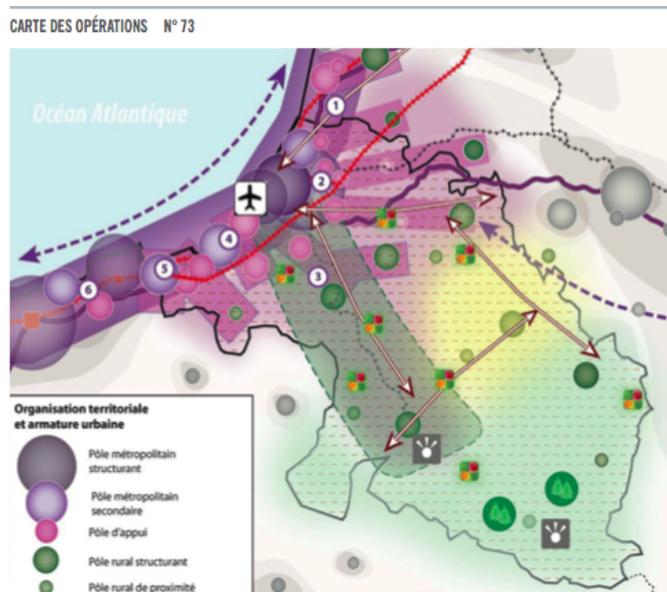
DIREN, Profil environnemental de l'Aquitaine, 2003

DDTM 33, DREAL Aquitaine, Profil environnemental de la Gironde, 2013

ZOOM – « Dessine moi le Pays Basque de demain »

L'exercice de prospective « Dessine-moi le Pays Basque de demain » a pour objectif d'imaginer ce que pourrait devenir ce territoire à l'horizon 2030-2040. Cette démarche prospective et stratégique commanditée par le Conseil des Elus et délégué à l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées se déroule en trois phases :

- en 2009 : le travail s'est focalisé sur les principaux enjeux du Pays Basque et sur la diversité des aspects qu'il convient d'intégrer dans une démarche d'aménagement se voulant durable. Elle s'est concrétisée par l'organisation d'un colloque national.
- en 2010, une nouvelle étape, intitulée «dessine-moi le Pays Basque de demain», réunit 3 groupements d'experts – dont les chefs de file sont Acadie, Alphaville et RCT – pour soumettre des idées d'aménagement innovantes
- en 2011, les élus du territoire chercheront à s'accorder sur une charte d'aménagement durable du Pays Basque.



Une synthèse des différents scénarios a été réalisée par l'AUDAP (34) :

- **La métropole-pays** articule étroitement son espace urbain transfrontalier à ses espaces ruraux. C'est par la valorisation et la combinaison des qualités propres à chacun de ses territoires, et maîtrisant son empreinte écologique, que le Pays basque se hissera au rang des régions très dynamiques et attractives (RCT – Interland – Vaumm)
- **L'éco-territoire basque** est une démarche de développement durable. Elle se décline dans un schéma d'aménagement intégré, tenant compte des dynamiques propres à chacun des grands milieux rencontrés : le littoral, la montagne et les vallées. Elle promeut une alliance avec les espaces voisins pour mieux affirmer la place du Pays Basque comme terre d'accueil, sur la façade atlantique. (Alphaville, Atelier Talagrand, Université de Marne-La-Vallée)
- **L'espace cardinal.** Pour Acadie, le scénario jouable est avant tout un scénario d'action publique. Il faut construire un acteur aménagiste plus apte à passer à l'action, donc renouveler la gouvernance locale pour que le Pays Basque demeure un acteur territorial à la fois « solidaire » en dedans, et « uni » du dehors. Le nouveau système d'acteurs se fédérerait autour de principes d'aménagement fondamentaux dont les effets pourraient être immédiats.

REPERES POUR L'ACTION 4 : Réaliser un diagnostic territorial

- 1.** – Définir des indicateurs pertinents, fiables et régulièrement mis à jour et déterminer les informations manquantes. Des demandes précises pourront alors être formulées auprès des partenaires et membres du COFIL. Attention à toujours resituer l'intérêt de la problématique et des données collectées dans le cadre de la gouvernance alimentaire afin de ne pas perdre l'objectif de recherche dans un dédale de données.
- 2.** – La réalisation du diagnostic requiert un effort d'exhaustivité quant aux données récoltées afin de dresser un état zéro du territoire le plus juste et précis possible. Un travail prospectif peut également être mené pour chaque thématique.
- 3.** – Il est indispensable de définir des indicateurs évocateurs d'un état et évaluateurs d'une évolution. Afin d'anticiper l'intégration de la politique alimentaire à la stratégie territoriale et de faciliter la récolte de données, il est préférable de s'appuyer sur des indicateurs déjà utilisés au sein des différents cadres d'action de la collectivité (Agenda 21, PCET, etc.) ou bien par les Chambres Consulaires (Chiffres clés du territoire, etc.). Ces indicateurs permettront d'établir une grille d'évaluation à plus ou moins long terme selon les objectifs fixés et un suivi.
- 4.** – Le diagnostic exige un effort de vulgarisation qui peut se faire à travers un choix d'indicateurs simples, des textes explicatifs mais également une mise en page facilitant la lisibilité et la compréhension des différents enjeux. Tous les acteurs, experts ou non, doivent être en mesure de s'approprier le document.

IV. CARTOGRAPHIER LES ACTEURS ET LES PROJETS

1. Identifier la pluralité des acteurs

Afin d'affiner le diagnostic, il s'agit dans une deuxième étape d'identifier les différents acteurs et projets existants sur le territoire. Une typologie peut permettre de décliner cette pluralité d'acteurs, il faut cependant s'assurer de la représentativité des différents courants de pensée afin d'exposer les réalités complexes du système alimentaire et les différents jeux d'acteurs.

Le Réseau Rural Français a ainsi répertorié les différents acteurs concernés par le système alimentaire et leurs leviers d'actions. Cette typologie complétée met en évidence la pluralité de points de vue et d'intérêts concernant l'évolution de l'alimentation. Elle relève les compétences, outils mais également les contradictions éventuelles d'actions pour chaque enjeu (35).

Concernant les acteurs publics, il est important de bien comprendre la répartition de compétences entre les différents échelons afin de cerner les marges de manœuvre et les limites d'action d'une politique alimentaire locale. Cette dernière subit des décisions internationales, européennes ou nationales qui peuvent aller à l'encontre d'une relocalisation, les collectivités doivent également évaluer leur pouvoir d'influence sur les acteurs dits privés. L'action réglementaire ou l'octroi de subventions ne suffisent pas toujours à orienter les stratégies économiques, sociale ou encore comportementales des acteurs privés.

LES ACTEURS PUBLICS

❑ **Les acteurs internationaux, européens et nationaux** peuvent constituer des leviers importants en termes de gouvernance alimentaire, notamment concernant la sensibilisation des consommateurs (PNNS, ...), mais également la réglementation tout au long de la chaîne alimentaire (OMC, FAO, UE) (36).

Certaines décisions prises peuvent présenter des freins à la relocalisation du système alimentaire. Les accord internationaux et européens basés sur le libre échange favorisent une volatilité des cours et une concurrence accrue sur les productions agricoles, externalités peu compatibles avec le maintien d'une agriculture rémunératrice. Les aides de la PAC, distribuées à l'hectare, ont également encouragé les agriculteurs à la spécialisation et à l'extension des exploitations. Perte d'emploi agricole, manque de diversification au sein des territoires; les conséquences de cette politique sont multiples. Certaines réglementations européennes, notamment en faveur du respect de l'environnement, sont peu en prises avec les réalités locales et mettent en difficultés des exploitations déjà fragilisées.

❑ D'autres institutions ont également des compétences en lien avec la question : les services déconcentrés de l'Etat : DRAAF (Programme National pour l'Alimentation), DREAL (Programme National Santé Environnement), Agence Régionale de Santé (PNNS), Direction Départementale des Territoires...

❑ **Au niveau local, région, département, EPCI et communes ont des compétences diverses.**

Conseil Régional

- ✓ **Développement économique** : planification, programmation des équipements, aménagement du territoire, aides aux entreprises, développement agricole
- ✓ **Education et formation professionnelle**, fonctionnement des lycées, commande publique
- ✓ **Développement des ports, classement des réserves naturelles régionales**

Conseil Général

- ✓ **Solidarité et compétence sociale**: enfance, protection maternelle, handicap et insertion sociale, personnes âgées, prestations sociales
- ✓ **Education**: fonctionnement des collèges, gestion du personnel, commande publique
- ✓ **Aménagement** : équipement rural, aménagement foncier (PAEN), gestion de l'eau et des voiries (selon priorités commune)
- ✓ **Développement économique** : Aides aux entreprises (domaine partagé)

EPCI

- ✓ **Développement économique**: Implantation d'activités, développement économique
- ✓ **Aménagement de l'espace** : action de planification, PLUI
- ✓ **Environnement** : un domaine privilégié d'intervention mais partagé des communautés : eau et déchets, paysage, outil de sensibilisation à l'environnement
- ✓ **Logement**

Communes

- ✓ **Urbanisme** : PLU, zones d'aménagement concerté, ZAC avec l'obligation de concertation et dans le respect des prescriptions nationales d'urbanisme, permis de construire
- ✓ **Environnement** : communes de plus de 50 000 habitants : rapport de développement durable, elles peuvent également mettre en place un Agenda 21 et un PCET
- ✓ **Sanitaire et social** : action sociale facultative via les centres communaux d'action sociale (gestion des crèches, des foyers de personnes âgées).
- ✓ **Enseignement** : écoles préélémentaires et élémentaires (création et implantation, gestion et financement, à l'exception de la rémunération des enseignants), commande publique
- ✓ **Culture** : crée et entretient des bibliothèques, musées, etc. Elle organise des manifestations culturelles.
- ✓ **Sports et loisirs**: crée et gère des équipements sportifs, subventionne des activités sportives, y compris les clubs sportifs professionnels, en charge des aménagements touristiques.

Les communes sont au cœur des politiques alimentaires locales. Elles basent leurs actions sur divers cadres d'action (PLU, Agenda 21) mais ont également la capacité d'aider à structurer des filières agricoles et d'influencer les pratiques alimentaires grâce à la restauration collective et à la mise en place de marchés. Enfin, les communes ont un rôle important pour favoriser l'accès à une alimentation saine ainsi qu'à une activité physique aux publics précaires. Un des leviers principaux des communes reste la commande publique et les appels d'offre pour la restauration des écoles primaires, etc.

Cadre de relations entre le monde rural et des zones urbaines, les intercommunalités interviennent essentiellement sur l'appui aux circuits courts. Leurs actions sont d'ordre économique et visent à renforcer les liens entre producteurs et consommateurs (37).

❑ **Les chambres consulaires** (Chambre de l'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre du commerce et de l'industrie) ont une réelle capacité à fédérer des acteurs mais également à relayer ou proposer de nouvelles orientations à ces adhérents. Elles possèdent une bonne connaissance des acteurs

❑ **Les organismes de formation** ont une grande responsabilité dans la diffusion des savoirs. La place accordée aux méthodes durables au sein des formations (agriculture biologique, raisonnée mais également capacité à cuisiner des produits frais avec des équipements innovants, etc.) est déterminante pour faire évoluer les mentalités et le système alimentaire actuel.

LES ACTEURS PRIVÉS

❑ **Les agriculteurs**, notamment via les organisations professionnelles, sont porteurs d'actions collectives. Les OP constituent de véritables outils pour une valorisation économique des productions agricoles par des circuits de distribution directs. Cependant, les agriculteurs sont une catégorie socio-professionnelle en difficulté et la recherche de rentabilité peut primer sur d'autres leviers de la gouvernance alimentaire. De plus, ils cristallisent certaines tensions et conflits d'usage, notamment autour de l'usage des pesticides. (38) Les agriculteurs ne représentent pour autant pas un groupe homogène, ils peuvent appartenir à des syndicats aux visions parfois divergentes, opter pour des pratiques culturelles conventionnelles, raisonnées, biologiques ou agroécologiques, etc.

❑ La fonction des **transformateurs (industries agroalimentaires - IAA)**, est assurée majoritairement dans un cadre de filières industrielles, avec intégration de l'agriculture via des intermédiaires, telles que les coopératives ou centrales d'achat. Malgré des stratégies d'actions dictées par la rentabilité économique et une contrainte forte concernant les volumes et calibres qu'exige la transformation industrielle.(39) En effet, les matières premières nécessaires, lorsqu'elles sont disponibles localement, ne correspondent pas toujours aux exigences des IAA. Cependant, certaines firmes ont développé de bonnes pratiques qu'il s'agit de valoriser et d'encourager

Le modèle économique de l'artisanat de bouche s'appuie également sur la réduction des coûts de production mais les démarches d'approvisionnement local sont plus courantes. Néanmoins, face aux stratégies de valorisation (transformation et vente directe) des agriculteurs, les artisans redoutent la perte d'intermédiaires que représentent les commerces de proximité.

❑ La **distribution** regroupe des acteurs très différents : détaillants, grande et moyenne distribution, restaurateurs.. Ce sont eux qui déterminent leurs lieux d'approvisionnement et le type de produits qu'ils valorisent en le mettant à disposition des consommateurs. Ils jouent un rôle important dans la dynamisation des territoires, sur l'exigence de qualité des produits et sur la santé des consommateurs. La grande distribution est également sensible aux tendances de consommation et à l'augmentation du coût des transports (40). Cependant, suivant des logiques économiques propres et souvent à l'échelle nationale, les acteurs de la GMS sont moins connus sur les territoires. Les représentations négatives à leur encontre sont nombreuses, notamment au sein du monde agricole et ce malgré le développement de contrats locaux avec les producteurs. Ce sont des acteurs incontournables si la politique alimentaire du territoire a pour ambition de relocaliser de façon significative le système alimentaire car ils concentrent encore 70% de l'approvisionnement des ménages.

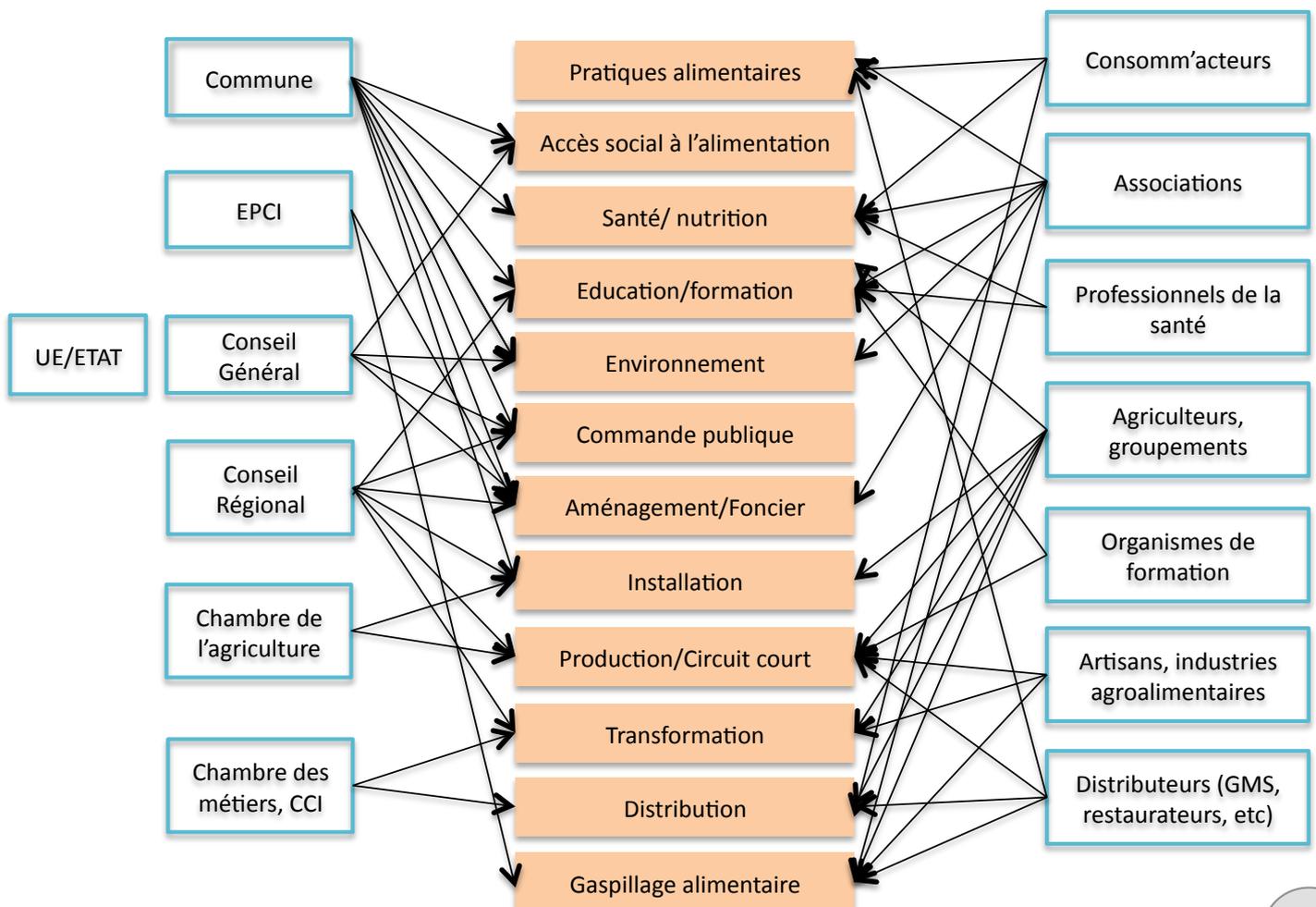
❑ **Les professionnels de la santé et du monde médico social** jouent également un rôle essentiel en traitant des problématiques de santé publique : sensibilisation aux recommandations nutritionnelles et prise en charge des maladies chroniques (Agence Régionale de la Santé, Centre Spécialisé Obésité, Maison du Diabète, hôpitaux agréés pour les programmes d'éducation thérapeutique, etc.). Les Centres Communaux d'Action Sociale, les associations comme l'ADAP EI, la Banque alimentaire, etc. travaillent à réduire les inégalités socio économiques d'accès à une alimentation saine.

❑ **La société civile et notamment les associations** sont nombreuses dans l'alimentation et de plus en plus actives; elles revendiquent une meilleure prise en compte de leurs préoccupations en matière d'alimentation, d'environnement, notamment sous l'aspect santé (41). Dans un contexte de crise et de précarité particulièrement accrues au sein des villes, les banques alimentaires et les associations bénéficiaires sont également des acteurs à prendre en compte pour assurer une alimentation saine pour tous. Certaines initiatives se font jour pour compléter l'action publique en faisant appel à la mobilisation citoyenne. Ainsi, quelques associations souhaitent favoriser l'accès à la terre en faisant appel à l'épargne solidaire ou en proposant des jardins potagers urbains sous diverses formes.

❑ **Les consommateurs** sont appelés à devenir de réels « consomm'acteurs ». Il s'agit également de démocratiser un accès à une alimentation saine et de qualité pour tous. Cependant, les évolutions des marchés influencent une demande qui varie. L'intégration des nouvelles pratiques de consommation de consommateurs devenus « *imprévisibles, irrationnels, changeants et infidèles* » constituent un facteur déterminant, voire un frein, pour la mise en œuvre de politiques alimentaires. (42)

2. Comprendre les relations entre acteurs

La modélisation des acteurs d'une politique alimentaire locale offre une vision systémique des leviers d'actions des différents acteurs.



3. Interroger les acteurs

Lorsque les acteurs sont identifiés, la phase de diagnostic plus opérationnelle s'appuie sur la réalisation d'entretiens.

Au vu du nombre d'acteurs et de projets, la réalisation d'une liste d'entretiens et d'objectifs à atteindre est indispensable ne pas se perdre dans le flux d'informations récoltées. De même, la prise de rendez vous doit se faire de façon méthodique, en prenant en compte l'organisation des activités professionnels de chacun (période de récolte des agriculteurs par exemple).

OUTIL: Interroger les acteurs

Préparer les entretiens

L'objectif principal de cette série d'entretiens est de comprendre les attentes et perspectives de tous les acteurs pour déterminer les leviers d'action et les freins rencontrés dans la mise en place de leurs projets mais également les capacités de participation et d'appropriation d'une nouvelle gouvernance alimentaire territoriale.

Pour cela, il s'agit de mettre en place plusieurs grilles d'entretiens, adaptées à chaque type d'acteurs tout en gardant un fil rouge commun afin de pouvoir comparer les données. Ici encore, les entretiens sont qualitatifs sous formes de questions ouvertes et de possibles relances, basés sur un échantillonnage raisonné (dont un des critères est la représentativité des différences de point de vue au sein des acteurs). Le nombre d'enquêtes à réaliser sera défini en fonction de la cartographie d'acteurs réalisée au préalable.

Ce travail peut se dérouler sur plusieurs mois et doit prendre en compte le temps de l'analyse. Il permet également de partager le diagnostic et les données récoltées avec les acteurs du territoire.

Remarques sur la méthodologie :

Attention ! Face à la diversité des acteurs et aux différents domaines d'expertise, il est important de bien préparer son entretien et de connaître la structure interrogée afin d'adapter les questions à ses stratégies.

Le choix du vocabulaire et de l'approche utilisés pour présenter le projet et ses objectifs est également décisif car les notions de gouvernance peuvent apparaître très conceptuelles auprès d'acteurs dont les réalités sont bien plus concrètes. Il faut alors prévoir des termes adaptés à l'interlocuteur afin d'engager une conversation constructive. De même, une approche par la relocalisation peut attirer la méfiance de certains interlocuteurs (GMS, artisan) dont les logiques propres sont différentes ou encore donner lieu à un discours « tout préparé » issu des politiques RSE des firmes mais qui ne dévoilera pas forcément les actions effectivement réalisées.

Cf Annexe 2 – Grilles d'entretien multiacteurs

Un aperçu de la diversité des acteurs : Carnet d'adresse Bordeaux

BORDEAUX					
Acteurs institutionnels	Chambres consulaires et opérateurs publics	Interprofession, coopératives et agriculteurs	Transformateurs et distributeurs	Acteurs médico-sociaux	Acteurs associatifs
DRAAF	SAFER	Groupeement des Eleveurs Girondins	Entreprises agroalimentaires bio locales (MENEAU)	IREPS 33	Banque Alimentaire de Bordeaux
DREAL	EPFL	SICA Maraichère	Entreprises agroalimentaires Non bio locale (LU)	ADAP EI 33	Epicerie solidaire des Capucins
ARS	ARDIA	Directeur du Marché d'intérêt National	Syndicat des bouchers de Gironde	Centre Spécialisé Obésité Aquitaine Nord	Terres d'Adèle, Friches and Cheap (jardin partagé)
Conseil Régional et lycées pilotes	APRAA	ARBIO	Syndicats des poissonniers de Gironde	Cekidis (association de patients)	Salutterre (association pour la mise en place de jardins partagés)
Conseil Général et collèges pilotes	Chambre des métiers et de l'artisanat	Comité Local des Pêches	Intermarché/Super U/ Carrefour/Auchan	Maison du Diabète 33	Ferme Urbaine de Darwin
Communauté Urbaine de Bordeaux	Chambre de l'agriculture	Producteurs maraicher/ arboriculteur en Gironde	Association de commerçants : La Ronde des Quartiers de Bordeaux	Drôle de Diab' (association de patients)	Eco Acteurs (associations réunissant les acteurs du développement durable)
Ville de Bordeaux (Agenda 21)	Chambre du Commerce et de l'Industrie	Producteurs bio	Restaurant bio/local (La Tupina)	Centre Social Bordeaux Nord	Maison Ecocitoyenne
SCoT	AUDAP	Eleveurs de la CUB	Restaurant non bio/non local	Foyer Jeunes Travailleurs	Yakafaucon, café associatif

REPERES POUR L'ACTION 5 : Relever les initiatives innovantes et interroger les acteurs

1. – Créer un carnet d'adresse partagé avec le COPIL afin que l'identification des acteurs soit la plus exhaustive possible. Les acteurs interrogés recommandent souvent d'autres acteurs de leur réseau et contribuent ainsi à compléter le carnet d'adresse.
2. – Préparer des grilles d'entretiens semi directifs par typologie d'acteurs car la parole doit être assez libre pour dégager les attentes et propositions des acteurs. Il est également intéressant d'interroger les acteurs sur leur définition de la gouvernance alimentaire ou système alimentaire local (flexibilité du vocabulaire importante) ainsi que sur leurs attentes des collectivités dans cette démarche.
3. – Prévoir des délais de réalisation des entretiens assez longs ainsi qu'un temps de retranscription et d'analyse des entretiens.
4. – Lors de la restitution du diagnostic, prévoir un temps de partage du document avec les acteurs interrogés afin de valider leur témoignage et de compléter le document.

V. IDENTIFIER LES LEVIERS ET PRÉPARER UN PLAN D'ACTION

« On ne peut pas encore parler de gouvernance ou politique alimentaire, car aucune agglomération ne propose de politiques globales (santé, cohésion sociale, urbanisme). Il n'y a que des segments de gouvernance alimentaire » Serge Bonnefoy, Secrétaire Technique de Terres en Villes (43)

Une politique alimentaire doit s'attacher à reconnaître et relier toutes les initiatives dispersées, compartimentées d'un territoire afin de structurer une stratégie globale basée sur une nouvelle gouvernance.

1. Identifier des leviers d'action adaptés au territoire

S'inspirer des initiatives existantes (cf Annexe 4)

Région Nord Pas de Calais

Le NPC revisite les politiques sectorielles de la région ainsi que le fonctionnement des services à la lumière de la question alimentaire.

Trois grandes opérations structurent le plan régional d'actions : la définition du référentiel de l'alimentation durable, la contractualisation avec les agglomérations et la création de maisons territoriales de l'alimentation.

Un grand débat public à été mis en place.

Agglomération d'Aubagne

L'agglomération combine politiques sociale, sanitaire et politique agricole périurbaine ce qui lui a permis de repenser la gouvernance alimentaire locale et de faire de cette démarche un vecteur de rapprochement entre les différentes problématiques et acteurs du territoire.

Etats Unis

Plusieurs États, régions et municipalités ont développé des Conseils de Politique Alimentaire qui incluent des représentants de toute la chaîne alimentaire afin d'encourager le débat et la coordination mais aussi d'influencer les politiques alimentaires. C'est une des formes abouties de gouvernance.

Agglomération du Pays Voironnais

Dans le cadre d'un projet LEADER et de son agenda 21, l'agglomération a défini une politique alimentaire :

- La définition d'un plan d'approvisionnement et de consommation locale
- Le développement d'outils de mobilisation de l'offre, de contractualisation, de promotion économique et sensibilisation à l'environnement
- La valorisation des pratiques existantes par des actions de promotion
- Un travail sur une marque territoriale alimentaire
- La promotion de la santé publique à partir de la thématique 'Alimentation et santé
- La réalisation d'une Maison Intercommunale de l'Alimentation et du Mieux Manger

Grand Londres

L'agglomération a mis en place une stratégie alimentaire locale.

Des actions concrètes menées par l'association « Foodlink » (sensibilisation des enfants scolarisés, campagne publicitaire,...) ont permis à l'agglomération d'intervenir plus en amont sur les circuits de production et de ne plus se contenter d'un statut de maillon final de la chaîne alimentaire.

Intégrer les idées et besoins exprimés par les acteurs...

Les entretiens auprès des acteurs sont l'occasion de relever les attentes et les propositions d'amélioration. Certains outils existent déjà et ne sont pas assez investis par les collectivités. Ces propositions issues des acteurs de terrain garantiront légitimité, pertinence et ancrage territorial aux actions de la collectivité.

Pays Médoc, Solidarité territoriale métropole/territoires ruraux

« Développer une solidarité territoriale suppose de bien comprendre les besoins des territoires ruraux. Nous souhaitons entamer des négociations avec la métropole pour établir des relations et des échanges ville/campagne. Nous sommes ouverts aux échanges avec la métropole mais ces échanges devront être équitables, solidaires et non hiérarchiques. Peu importe ce qui existe, ce qui importe c'est ce que l'on va inventer. La solidarité ne passe pas toujours pas du financement de la métropole, il faut mettre toutes les attentes et tous les projets sur la table. On peut demander à la métropole de garantir des marchés particuliers, on peut étudier l'idée d'avoir un abattoir plus adapté aux besoins médocains ou une légumerie. Nous avons énormément de gens qui vivent dans le Médoc qui travaillent sur la CUB – ils font les migrations pendulaires journalières qui leur coûtent cher, qui participent au réchauffement climatique. On réalise une étude pour un système de transport en utilisant l'estuaire – il y a peut être des choses à faire avec la métropole pour mutualiser certains bateaux ou travailler avec le même fabricant pour avoir des prix. Notre apport par rapport à la métropole n'est pas uniquement constitué de zones agricoles mais également de zones récréatives : l'agritourisme. »

CIVAM Bio Pays Basque (BLE), Atelier de découpe volailles

« Il nous manquerait aujourd'hui un atelier de découpe de volailles. Certains transforment à la ferme mais c'est quand même assez couteux d'avoir un labo viande sur l'exploitation. On est entrain d'étudier l'opportunité de développer un laboratoire d'abattage de volaille en bio. Les abattoirs ne découpent pas les volailles parce qu'il y a des normes, ne serait-ce que pour parquer les animaux... il y a quelques opérateurs qui le font mais il y a une question de prix, de prestation payée... Nous allons faire une réunion prochainement pour étudier une possibilité. IDOKI a développé deux ou trois ateliers multiproduits et aussi des plats en sauce, ils accueillent déjà plusieurs producteurs (les fermes sont en CUMA pour l'atelier de transformation), cela peut être une piste.»

TERRES DE LIENS AQUITAINE, Fondation et subventions publiques

« On a un outil pour les collectivités urbaines qui sont volontaires pour agir pour la préservation des terres agricoles appartenant à des territoires périurbains: la Fondation Terres de Liens. En tant que personne morale publique, les collectivités ne peuvent pas prendre des actions foncières. Cependant, elles peuvent faire des subventions d'investissements à la Fondation, cette dernière en fera des acquisitions directes ou des achats de souscription auprès de la Foncière. Il faut ensuite trouver la meilleure solution : c'est le métier de la foncière de mettre à bail des agriculteurs et non celui des collectivités. En termes de garantie d'approvisionnement pour les villes, tout dépend du montage du projet, il y a plusieurs étages. Il peut y avoir une convention stipulant qu'une partie de la production de tel paysan sur telle commune revienne à la collectivité qui finance. Un contrat d'exclusivité n'est pas envisageable car il y a le principe de la libre entreprise. La collectivité peut également racheter une ferme et employer un agriculteur – il y a quelques exemples réussis, c'est une nature de projet particulière. Toutes ces expériences sont capitalisées dans notre guide « Agir sur le foncier, un rôle essentiel pour les collectivités », c'est un outil à disposition des collectivités. »

...Mais aussi les doutes et contraintes

Doivent également être intégrées les contraintes des acteurs, leurs doutes vis à vis d'un système alimentaire territorialisé. Par exemple, les logiques économiques de certains acteurs sont telles qu'ils n'ont pas d'intérêt au premier abord à travailler dans le sens d'une relocalisation des filières. Il faut s'attacher à décrire les stratégies opposées afin de trouver des dénominateurs communs et d'aborder le sujet de façon adaptée à chaque type d'acteurs.

Chambre Agriculture Gironde, Service Elevage : la difficulté d'engraisser localement

« La Gironde produit essentiellement des broutards exportés en Italie. Il ne s'y produit que très peu d'animaux boucherie car la production céréalière du département est très faible cependant il y a beaucoup d'herbe. Une vache maigre est vendue 1500 euros alors qu'une vache engraissee en vaut 2000 à 2500. Cependant l'achat des aliments est trop onéreux pour encourager les éleveurs à engraisser localement.

Personne ne veut réellement investir dans des locaux d'engraissement. Une coopérative pourrait essayer mais il faudrait peut être mettre en place un projet régional où tous les éleveurs pourraient venir finir leurs vaches. On étudie ce projet depuis 30 ans sans succès : il n'y a pas suffisamment de volonté ni de capitaux. Une autre solution a été de planter des protéines pour nourrir les vaches mais les rendements étaient médiocres. Du fait d'une forte pluviométrie en Gironde, la luzerne est également difficile à cultiver. L'herbe dépend justement de la pluie ce qui est trop aléatoire pour les éleveurs. Peu d'éleveurs sont également agriculteurs en Gironde et ceux qui le sont préfèrent vendre le maïs car le transformer en viande demande d'avantage d'efforts. C'est notamment ce qui explique un recul du nombre d'éleveurs en Gironde – de nombreuses prairies sont converties en maïs. Mais lorsque les cours des céréales se rééquilibreront et que ceux de la viande monteront, l'intérêt d'engraisser localement reviendra. »

Maraiçhère bio en Haute Gironde : un déficit de petits fruits sur le territoire

« Parmi les productions manquantes, il y a surtout les petits fruits comme les fraises, les framboises. Les agriculteurs n'en font pas car la récolte est très gourmande en temps, c'est un produit qui doit partir très rapidement ce qui est très contraignant. En restauration collective, il manque un peu de betterave, de choux. Pour avoir 30 choux il faut en planter le double afin d'être sûr d'avoir le même calibre, c'est très gourmand en place. »

Chambre d'Agriculture alternative Pays Basque : le fonctionnement centralisé de la GMS

« La grande distribution fonctionne avec des grosses centrales d'achat, puis cela dépend des statuts de chacun des magasins sur le territoire. Si ce sont des franchises – certaines sont complètement hermétiques et donc les chefs de magasins n'ont aucune marge de manœuvre. Les Intermarchés ont d'avantage de marge de manœuvre sur le terrain mais Intermarché a tellement intégré toute la filière qu'ils ont leurs propres outils d'abattage, de pêche. S'ils oublient de faire travailler leur propre abattoir et que les volumes diminuent beaucoup parce qu'ils achètent local, ils vont payer plus cher leur viande car ça ne sera plus de l'achat en gros. Ce sont avant tout des raisons économiques et non réglementaires qui font qu'ils travaillent avec des circuits plus longs. Ils sont tenus par des prix plus attractifs en gros. »

Présidente de l'IUFN, Markéta Braine Supkova

« Le souci de toutes les politiques alimentaires locales est qu'elles oublient trop facilement que tous ces flux, ces activités se déroulent dans le cadre de la PAC en Europe et dans le cadre des accords internationaux au niveau mondial. Il y a une sorte de structure, de cadre dont on ne pas s'affranchir aussi facilement. On a tendance à la mettre de côté quand on réfléchit très localement, or ce sont des parties prenantes du système alimentaire mondial mais aussi local qui faut prendre en compte. »

Des filières soumises aux politiques cadres européennes et internationales

Si les résultats de cette évaluation ont pour objectif de déterminer les leviers pour favoriser une production, une transformation et un approvisionnement local, il faut cependant tenir compte des freins et contraintes exogènes. Les collectivités n'ont que peu d'emprise sur ces derniers quand bien même ils conditionnent la capacité du système alimentaire à se reterritorialiser.

Ces contraintes sont de plusieurs ordres :

- **L'impact du réchauffement climatique** sur les conditions pédoclimatiques du territoire et sur les facteurs de production (hausse des intempéries, des sécheresses, manque d'eau, dégradation des prairies). Ces modifications constituent de nouveaux risques pour les producteurs, particulièrement accrus pour les cultures bio. (44)
- **Le phénomène de mondialisation** qui permet au consommateur de bénéficier de tous les produits à toute saison et à des prix très accessibles. Le libre échange renforce la concurrence sur les productions vivrières, la volatilité des cours des céréales et creusent les inégalités entre pays qui assurent des minima sociaux et ceux qui réduisent leurs coûts de production via une main d'œuvre très peu chère. L'OMC est ici l'instance régulatrice.
- **Les politiques supranationales et notamment la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne** et son système d'aide à l'hectare privilégient une agriculture intensive et spécialisée et condamnent les alternatives à ne rester qu'une niche militante. En résulte une mise en difficulté des filières non compétitives, un manque d'invitation à la diversification, une perte d'autonomie alimentaire des territoires mais également une dévalorisation du métier d'agriculteur.
- Mais également **les contraintes économiques de chaque maillon de la filière**; les producteurs peinent à trouver un modèle économique stable basé sur des circuits courts uniquement car ces activités sont très chronophages. Les industries agroalimentaires sont tenus de proposer des produits à des consommateurs dont le pouvoir d'achat diminue et équilibrent leurs coûts de production sur une matière première bon marché vendue en gros. L'approvisionnement local est également limité du fait de contraintes de volumes et calibres. Enfin, les GMS, dont le modèle économique est également dicté par le profit, fonctionnent via des centrales d'achat qui proposent des prix réduits du fait d'achat en gros volumes avec lesquels les agriculteurs locaux ne peuvent pas rivaliser. De plus, les représentations négatives de la GMS sont encore très présentes et freinent les partenariats locaux avec le monde politique, agricole et artisan.

2. Champs politiques, types d'intervention et degrés d'implication

Champs des politiques liés à l'alimentation

L'alimentation d'un territoire étant située à la croisée de nombreuses politiques (foncières, économiques, environnementales, mais aussi culturelles ou encore relatives à la santé publique, ...), elle est affectée ou susceptible de l'être par l'ensemble des échelons territoriaux agissant via la clause générale de compétence. En s'appuyant sur les réflexions du Réseau Rural Français, il est possible d'identifier 7 leviers qui sont autant de champs d'intervention publique que les différentes collectivités peuvent investir dans le cadre d'une politique alimentaire (45).

Planification territoriale et urbaine

- Les *politiques foncières et d'accès à la terre* sont au cœur de la problématique alimentaire. Les collectivités ont une responsabilité majeure dans l'étalement urbain et se doivent d'économiser la ressource foncière, notamment au bénéfice des zones agricoles.

SAFER Aquitaine

« Une bonne gestion du territoire par le foncier fonctionne avec l'anticipation de libération de foncier et la concertation des décisions d'orientation afin d'avoir une action coordonnée. En partenariat avec la Chambre d'agriculture et en lien avec les collectivités, nous avons initié une démarche depuis deux ans pour se donner une vision la plus précise possible de ce que seront les libérations de foncier dans le temps. La démarche vise à identifier les agriculteurs, propriétaires fonciers, de plus de 55 ans (qui ont encore 5 à 10 ans d'activité devant eux mais ils doivent déjà se poser la question de la transmission), voire ceux qui n'ont pas de suite. Par exemple, si un territoire a la volonté de développer du maraichage ou les circuits courts – il faut porter à connaissance des collectivités la libération ou la location de foncier pour construire avec eux leur action en amont. Nous travaillons également avec l'EPFL afin de mieux connaître les volontés politiques des communautés de communes (EPCI) du Pays Basque sur la problématique du foncier agricole. L'idée est de leur faire prendre conscience des enjeux fonciers et qu'il est de leur compétence d'être acteur de cette problématique puis de les accompagner dans leur stratégie, voire dans la rédaction d'un PLU intercommunal pour que les outils SAFER et EPFL puissent rentrer en application. »

- *Aménagement urbain et nature en Ville* : Le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine et urbaine sont encouragés dans de nombreuses collectivités au travers de différentes actions : classement de terres agricoles dans les PLU ou PLUI, mise à disposition de terres communales pour installer des agriculteurs ou des jardins partagés, des toits végétalisés, etc.

Communauté Urbaine de Bordeaux, Projet d'aménagement « 55 000 hectares pour la nature »

« Nous travaillons sur la nature en ville. Les élus ont décidé de faire un gros projet « 50 000 logements » et donc on a lancé « 55 000 hectares » afin de changer les paradigmes et de faire comprendre que la nature est à prendre en compte sur les territoires. La Direction de la Nature est maître d'ouvrage de ce projet qui comporte 5 grands thèmes : la nature en ville, les grands territoires agricoles et naturels, la valorisation des friches via des jardins partagés, les zones humides et zones inondables et la prise en compte de la trame verte et bleue. L'objectif de préservation de 50 % des zones agricoles et naturelles a été fixé dans le Plan local d'Urbanisme Intercommunal. »

Politiques environnementales

Les politiques de développement durable se développent principalement autour des enjeux environnementaux. De nombreux projets participent à favoriser une alimentation durable : Incitation aux bonnes pratiques agricoles, achats responsables et restauration collective bio, mais également sensibilisation à l'empreinte carbone des aliments, etc.

Ville de Bordeaux, La Maison Ecocitoyenne, la Maison du Jardinier et de la nature en ville, la commande publique (Agenda 21)

La Maison Ecocitoyenne est un centre de ressources, un lieu d'expositions et un espace d'échanges en plein centre de Bordeaux dont l'action vise à accompagner les changements de comportement. Le thème de l'alimentation y est traité sous toutes ses formes : lutte contre le gaspillage alimentaire, pesticides et santé, Slow Food ou encore consommation d'insectes

La Maison du Jardinier et de la nature en ville a pour mission de sensibiliser le public au jardinage écologique et à ses vertus. Une charte du jardinier écologique bordelais a été rédigée pour limiter l'usage en eau potable, supprimer l'usage d'herbicide et favoriser la biodiversité.

Enfin, la Ville de Bordeaux a le label Territoire Bio Engagé par ARBIO Aquitaine (association interprofessionnelle au service des opérateurs bio d'Aquitaine) qui récompense l'engagement et la réussite du SIVU (cuisine centrale) dans l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique. Le SIVU a atteint le taux de 23,6% de bio et local dans le volume total de ses achats, dépassant l'objectif de 20% de produits bio dans la restauration collective publique, prévu par le Grenelle de l'Environnement à fin 2012.

Politiques sociales

La prise en compte du champ de l'accès social à l'alimentation est croissante dans les agglomérations, souvent à l'initiative des communes, voire des Communautés de communes ou du monde associatif. Les actions identifiées relèvent de l'accès des plus défavorisés à l'alimentation (adaptation des tarifs de la cantine scolaire aux moyens des familles, distribution de nourriture via les banques alimentaires, mise en place d'épiceries solidaires, projets initiés par des associations de quartier, développement des jardins familiaux, etc.)

« Terres d'Adèles », un potager solidaire soutenu par la commune de Pessac

La commune de Pessac met à disposition de l'association « Terres d'Adèles » des parcelles publiques afin de développer un potager solidaire de proximité, cultivé selon des méthodes biologiques. Ce jardin est un outil d'insertion et de mixité sociale, de sensibilisation à l'environnement, de formation aux pratiques culturelles bio. L'association, qui regroupe plus d'une centaine de familles, souhaite former un réseau de « consomm'acteurs » qui soutiennent une agriculture durable et locale et font évoluer leurs pratiques de consommation. Terres d'Adèles privilégie ainsi le lien social avec la mise en place d'un SEL (Système d'Echanges Local), des chantiers collectifs, une ouverture à d'autres publics (centres sociaux...), une implication forte des adhérents et de nombreux liens avec le tissu associatif local. Ils ont ainsi lancé un projet de « paniers solidaires », paniers de légumes bio accessibles à des personnes à faibles revenus en échange de coups de main au jardin. De nombreux partenariats existent avec les Centres Sociaux pour organiser des ateliers cuisines.

Politiques nutrition et santé

Les actions les plus courantes relèvent du développement d'actions de sensibilisation à une alimentation saine ou au sport dans le cadre de politiques de santé (Plan National Nutrition Santé, CCAS, Atelier Santé, Contrat Local de Santé, etc.) ou de l'approvisionnement de la restauration collective en produits de qualité (bio, local,...). Des initiatives se développent également autour de l'accès à une activité physique et une alimentation saine pour les publics handicapés (Association d'activité physique adaptée (APA), Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales (ADAP EI).

Centre Spécialisé Obésité Aquitaine Sud

« Le CSO a deux missions principales : l'organisation du parcours de soin pour des patients qui souffrent d'obésité sévère ou multicompliqué et la prise en charge des patients à travers des programmes d'éducation thérapeutique.

Nous travaillons également avec les collectivités pour la mise en œuvre de leur Contrat Local de santé et la formulation de pistes d'actions. Nous aidons les collectivités selon leurs principales problématiques : développer l'APA, former les médecins généralistes, etc. »

Politiques culturelle et touristique

Les actions dans le domaine de la culture, de l'identité, de la gastronomie ou encore du tourisme sont nombreuses et souvent liées aux villes-centre, véritable vitrine des produits et savoir-faire locaux et régionaux. Les autres acteurs potentiels sont les offices de tourisme, les Conseils généraux, les Conseils Régionaux ou les associations de quartier. Les actions reposent sur des démarches de valorisation de la gastronomie locale par de l'évènementiel ou de la communication.

Conseil Régional Aquitaine « Produits ici en Aquitaine »

« Le projet « Produits ici en Aquitaine » a été développé à l'initiative du Conseil Régional Aquitaine, puis soumis aux communes. Les Mairies s'associent pleinement en souhaitant mettre en place un système d'identification des produits locaux sur les marchés hebdomadaires, elles signent une charte avec la Région. Ensuite les Mairies doivent aller rencontrer leurs commerçants (producteurs mais aussi revendeurs, artisans et commerçants, des entrepreneurs mais qui s'approvisionnent localement avec un intermédiaire maximum). Nous fournissons les outils de communication à distribuer aux opérateurs, organisons la démarche et finançons le contrôle externe. »

La Ronde des Quartiers de Bordeaux « Le bon goût d'Aquitaine »

« Le bon goût d'Aquitaine » est une grande fête de la gastronomie populaire organisée à Bordeaux. Ce grand marché de producteurs locaux propose aux visiteurs de découvrir dans une ambiance festive les produits du terroir mais également une ferme pédagogique et des cours de cuisine »

Politiques de développement agricole et économique

- *Politiques de soutien aux exploitations agricoles, aux filières, aux circuits courts;*

Ce champ est très présent dans les politiques des agglomérations. Les politiques associées peuvent agir sur le soutien aux circuits courts par un appui technique, des investissements (marques territoriales, marchés de producteurs, points de vente collectifs, ateliers de transformation), par un regroupement des moyens ou par une professionnalisation des pratiques, une organisation de l'approvisionnement ou de la restauration collective en produits de qualité.

Comité des Pêches 64/40, Outil de transformation locale pour la restauration collective scolaire

« Avec l'agglomération Sud Landes Pays Basque, une étude a été réalisée dans le cadre de l'Axe 4 du FEP et se concrétise aujourd'hui avec la création d'une SCIC pour faire de la transformation de la pêche locale et fournir les cantines scolaires. Le capital initial est de 100 000 euros, 65% du capital provient des pêcheurs. Un des acheteurs de la Criée achètera la production locale. La capacité de l'atelier est prévue pour traiter 500 tonnes annuelles de poisson. Une étude a été réalisée pour connaître le coût-portion supportable à ne pas dépasser. Ils ont également regardé quelles étaient les espèces locales qu'il était possible de livrer après transformation à ces prix là pour concurrencer le poisson, le pangas par exemple – qui arrive de très loin mais qui est beaucoup moins cher car ce sont de gros élevages. Nous travaillons sur la possibilité, lors des pics de production, de pouvoir acheter un poisson et le congeler pour pouvoir le transformer à la demande. L'objectif est de pouvoir acheter un peu plus que le prix aux enchères proposé à la Criée afin de garantir une plus value pour les pêcheurs. L'idée de ce partenariat public-privé fonctionne et démontre la volonté des élus. »

Lycée de Navarre (Saint Jean Pied de Port), Structurer des filières via la restauration collective

« Notre objectif était de proposer du bio mais également de s'inscrire dans le développement économique du territoire car étant la plus grosse entreprise du secteur, nous avons les moyens d'offrir des débouchés importants aux producteurs tout en leur demandant d'être prêt à améliorer la qualité et de se convertir au bio. Trois groupements d'achat ont été mis en place :

- Pour augmenter considérablement la part de bio il fallait trouver des marges de manœuvre budgétaires, nous avons travaillé à la mutualisation d'achat des lots traditionnels (qui ne pourraient pas être portés par les producteurs locaux : surgelés, épiceries, produits laitiers de base) avec 3 collèges de secteur. Nous avons ainsi pu réduire nos frais et augmenter la part allouée au bio jusqu'à 10 ou 12%. Puis nous avons développé un projet à plus grande échelle : trois groupements de commande englobant une soixantaine d'établissements scolaires situés entre le sud des Landes et les Pyrénées Atlantiques. En maintenant une qualité forte, nous avons plus tiré les prix ce qui nous a permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre. Nous avons réussi à atteindre 20% de local et 20% de bio local.

- Il y a également un autre groupement de commande bio pour ce qui est fruits et légumes bio qui regroupe 5 établissements et qui s'appelle Navarre Alimentation. Tous les établissements ne cherchaient pas forcément à renforcer le bio mais chacun était intéressé à réduire les coûts...ils nous ont suivi plus tard sur la partie bio.

- La dernière phase du projet était d'aider les filières à se structurer grâce à notre rôle d'acheteur. En rencontrant les grossistes de viande locaux nous avons compris que leur intérêt serait d'arriver à rentabiliser la bête entière. Avec un groupement de 5 établissements scolaires dans les Pyrénées Atlantiques et les Landes nous avons leur proposer de faire des lots de viande et de volaille bio en s'engageant en début de marché pour que l'équilibre matière soit respecté. Les lots sont géographiques et de taille raisonnable. »

Ce champ constitue un maillon central et incontournable du système alimentaire. Les actions sont nombreuses et très diverses : distribution de produits locaux dans le cadre de marque territoriale, intégration à la distribution collective, partenariat avec des marchés d'intérêt national. Ces actions peuvent s'inscrire au sein de schéma de développement commercial.

LOC'HALL BIO, carré bio et local sur le Marché d'Intérêt National de Bordeaux

LOC'HALLE BIO est une structure coopérative qui réunit des producteurs de fruits et légumes bio, tous situés à moins de 150km de Bordeaux. Sa vocation est de proposer aux détaillants primeurs, magasins spécialisés et restaurateurs de l'agglomération bordelaise un seul fournisseur et un seul lieu pour l'ensemble de la gamme de fruits et légumes bio. Plateforme souple et légère issue de l'économie sociale et solidaire, LOC'HALLE BIO garantit la compétitivité de ses produits grâce notamment à la mutualisation des frais logistiques entre producteurs.

Types d'intervention politique

En s'appuyant sur les réflexions de Xavier Guiomar, chercheur géographe à AgroParisTech (46), on distingue quatre niveaux d'intervention des collectivités sur le système alimentaire territorial :

- Par leur **vision globale du territoire**, leurs ambitions pour celui-ci, qui se traduisent par des dispositifs orientés vers cette évolution en intégrant plus ou moins clairement un axe alimentaire et agricole dans les projets et les programmes
- Par leurs **réglementations** relatives à l'usage du foncier (zonages, normes, autorisations, conditions de certaines pratiques culturelles...) mais également
- Par leurs **(co-)financements** d'animation de réseaux, de projets ou de structures liées à l'agriculture, à la santé, à la sensibilisation. La mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale doit permettre d'optimiser la complémentarité des aides des différents niveaux de collectivités.
- Par leurs **processus de concertation** qui associe plus ou moins la population et les acteurs publics et privés aux différents stades d'élaboration des politiques afin de gagner en acceptabilité

Si ce guide s'intéresse avant tout aux leviers d'action des collectivités, il ne peut négliger le fait que les acteurs de la politique alimentaire soient nombreux et variés et interviennent sur des champs similaires mais selon des modes d'action spécifiques. Pour autant, l'ensemble de ces champs doivent être articulés pour définir de manière efficace le fonctionnement des politiques alimentaires locales.



Source : Terres en Ville

OUTIL : La co-responsabilité sociétale pour le bien être de tous (Conseil Général 33)

Dans le cadre de l'Axe 3 de son Agenda 21 « Capacité alimentaire », le Conseil Général 33 s'intéresse aux indicateurs de bien être et à la co-responsabilité de chaque acteur à travers les 5 piliers du développement durable. Il s'appuie sur la méthodologie SPIRAL développée par le Conseil de l'Europe. La méthode consiste tout d'abord à assurer la participation effective des acteurs concernés. Les indicateurs de contribution pour la capacité alimentaire permettent de définir des cibles à atteindre pour chaque axe du développement durable. Ces calculs objectivent la responsabilité de l'ensemble des acteurs de la société sur l'évolution du contexte territorial. (Cf Annexe 5)

Intégrer la politique alimentaire au projet de territoire

Le diagnostic ainsi que les orientations et actions qui en découlent, doivent être pleinement pris en compte dans les autres politiques portées par la ou les collectivité(s) territoriale(s) et s'intégrer dans le projet global du territoire. Selon le rapport « Gouvernance Alimentaire Urbaine » réalisé par AgroParisTech et l'École des Ponts, le cadre de l'Agenda 21 se prête particulièrement bien à la mise en place d'une gouvernance territoriale (47). Il semble utile de pérenniser les acquis des collectivités par leur inscription dans ce document d'orientation en intégrant par exemple une entrée spécifique à l'alimentation ou en recrutant un chargé de mission pour centraliser les actions et enjeux et inscrire la politique dans la durée. L'Agenda 21 est également un cadre d'action ouvert aux expérimentations et innovations qui doit permettre de lancer de nouvelles actions et de faire de la gouvernance alimentaire territoriale un objectif à part entière.

Conseil Régional Aquitaine

« Pour mettre en place cette gouvernance alimentaire, il est intéressant de s'appuyer sur un outil qui existe déjà. Il faut éviter de créer de toutes pièces un autre système, d'autres formes de gouvernance, tout en prenant en compte la difficulté du fait que tout le monde ne comprenne pas cet outil, que tout le monde ne l'applique pas de la même façon mais il faut passer par là pour travailler ensemble ».

Différents niveaux d'implication

Les conclusions du diagnostic doivent déterminer le niveau d'avancement du territoire. Si les acteurs et initiatives sont nombreux, sensibilisés et intéressés, la collectivité peut définir différentes stratégies ou niveau d'implication.

- 1. Renforcer et systématiser les initiatives existantes :** Si les initiatives relatives à une alimentation durable sont peu nombreuses, une première étape pour la collectivité consiste à les encourager et à les renforcer afin de systématiser les bonnes pratiques sur le territoire.. Cela peut passer par une sensibilisation des élus à la protection des zones agricoles, à une sensibilisation PNNS systématique au sein des écoles ou encore au financement d'associations locales, etc. La création d'un petit réseau d'acteurs convaincus, encadré par la collectivité, peut permettre de partager les initiatives innovantes et de mobiliser collectivement des moyens financiers et humains pour développer certaines actions. L'Agenda 21 peut ici s'avérer être un cadre d'action pertinent car transversal.
- 2. Envisager la gouvernance alimentaire territoriale comme un objectif :** Pour aller plus loin dans la démarche, la collectivité peut faire le choix d'une politique axée sur la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale institutionnalisée. La création du dispositif de gouvernance devient alors l'objectif premier de la politique alimentaire et exige de mobiliser les moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Les acteurs identifiés seront ainsi réunis régulièrement pour aboutir dans un deuxième temps à la rédaction d'une politique alimentaire co-construite.
- 3. Mettre en place système alimentaire territorial durable :** Une véritable relocalisation du système alimentaire suppose d'entamer un projet plus ambitieux, plus difficile à réaliser qui consiste notamment à faire entrer dans la démarche de concertation les systèmes d'acteurs très sectorisés avec qui les échanges ne sont pas habituels tels que les industries agroalimentaires ou la grande distribution. Une relocalisation effective implique nécessairement de dépasser les circuits courts et les systèmes d'AMAP pour repenser l'ensemble de la chaîne de valeur afin de toucher les principaux pôles de production et de consommation. Tout en intégrant les logiques économiques et contraintes, une vraie réflexion doit être menée avec les têtes de réseaux des transformateurs (Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre du commerce et de l'industrie) et des distributeurs (GMS) pour étudier les possibilités d'un approvisionnement local significatif. Il faut également examiner les capacités d'influence des collectivités sur ces acteurs, faibles mais non inexistantes. Les moteurs de l'action dépendent ici très largement des personnalités et valeurs de chaque structure. Cependant, face aux divergences des intérêts en présence et aux nombreux points de blocage, il semble plus pertinent de réfléchir à un modèle hybride encourageant les circuits courts tout en améliorant la durabilité des circuits longs.

Nathalie CORADE, Maître de conférence en économie à Bordeaux Sciences Agro, UMR ADES

« Les circuits courts sont simplement une alternative pour les producteurs et les consommateurs. Si on bascule sur la notion de système alimentaire local alors cela n'implique plus uniquement les consommateurs et les producteurs, mais l'ensemble de la chaîne alimentaire. Si l'on veut mettre en place un système alimentaire local, on peut tout à fait imaginer de mettre autour de la table tous les acteurs de la chaîne de valeur afin de voir comment ils peuvent s'organiser en circuits longs (plusieurs intermédiaires) mais locaux pour valoriser la production agricole locale, les industries locales, la grande distribution locale. C'est alors une question de gouvernance alimentaire territoriale, indispensable pour orienter le modèle économique. Les collectivités territoriales sont au cœur de cette discussion et doivent répondre à la question suivante : comment assurer un système alimentaire local ? Créer un système alimentaire territorial nécessite de faire un diagnostic du potentiel alimentaire puis d'interpeller nos élus décidant de l'attribution du foncier dans un premier lieu. Parler de système alimentaire local suppose obligatoirement un véritable projet territorial. »

3. Préparer un plan d'action

Mettre en place une gouvernance alimentaire

L'approche des politiques alimentaires par les problématiques de gouvernance soulève d'importantes questions : Comment organiser la participation des différents acteurs, la régulation, le rôle de chacun ou encore la légitimité ? La capacité des acteurs à s'articuler en réseau constitue un enjeu majeur et permettra de passer d'un ensemble d'actions à un vrai système de gouvernance.

Réunir les acteurs interrogés – partager le diagnostic

Une fois le prédiagnostic réalisé, il est indispensable de présenter les premiers résultats au comité de pilotage et aux acteurs interrogés. C'est l'occasion de compléter et valider le diagnostic. La mise en place d'un Agenda 21 suit le même processus. Les collectivités peuvent également décider de partager plus largement le diagnostic avec les habitants, pour cela elles possèdent parfois leurs propres instances de concertation (Maisons de quartier, dispositifs de démocratie participative, etc.). Il peut être intéressant d'organiser des ateliers participatifs ou, à plus grande échelle, des forums ouverts sur la question de l'alimentation afin de réunir tous les acteurs et de définir une vision commune.

Présidente de l'IUFN, Markéta Braine Supkova

« Les forums ouverts ou ateliers participatifs que propose notamment l'IUFN, permettent de poser le sujet, de le faire partager à la population, de recueillir l'avis de cette population, des publics experts, des professionnels et être en mesure de rapidement échanger sur ces premiers retours, une sorte de température prise sur le terrain avec les élus locaux. Cela ne permet pas de déterminer la stratégie mais de faire remonter le ressenti terrain. C'est à coupler avec un diagnostic terrain – il faut rassembler les éléments de base pour commencer à travailler. »

OUTIL : Les forums ouverts ou ateliers participatifs

Les ateliers «participatifs» offrent à l'ensemble des participants non seulement de pouvoir exprimer leur point de vue sur un sujet donné, de s'enrichir de celui des autres, mais surtout de pouvoir construire un langage commun et une vision commune de l'avenir. Organisés par typologie d'acteurs ou par problématique, ces ateliers ou forum ouvert doivent permettre de partager le diagnostic et de réfléchir ensemble à des pistes d'actions.

La Région Nord Pas de Calais a ainsi organisé des débats publics sur le thème de l'alimentation sur tout le territoire. Une large campagne de communication a été mise en place via des affiches dans les villes, les transports en commun, un spot radio. 5 soirées de débats réunissant chacune une centaine de personnes ont eu lieu. Le public qui s'est déplacé était bien souvent averti, concerné, sensibilisé (consommateurs, agriculteurs, etc.). Cependant, ces débats ont été l'occasion d'informer sur les différents politiques menées par les collectivités autour de l'agriculture et de l'alimentation.

Institutionnaliser une gouvernance – quelques pistes

1. # ENCOURAGER LA TRANSVERSALITÉ

L'organisation institutionnelle de la transversalité et son portage sont indispensables pour changer le modèle institutionnel, optimiser l'action publique et faire des économies d'échelle.

- **La transversalité doit s'organiser au sein des différents services des collectivités** : Le service développement durable doit organiser dans le cadre de son Agenda 21 des réunions autour du thème de l'alimentation avec les différents services concernés (Parcs et Jardins, Restauration collective, Santé, Aménagement, etc.). Le rôle de l'Agenda 21 est primordial, il doit permettre de chapeauter toutes ces réflexions et actions.
- **La transversalité doit s'organiser également entre les différents échelons publics du territoire** afin d'assurer l'équilibre et l'articulation des échelles d'intervention.

Quelques mesures concrètes

- Fixer des réunions transversales régulières au sein des services
- Désigner un représentant chargé du suivi, définir des objectifs en commun
- Au sein de l'Agenda 21, créer un nouvel axe alimentaire ou bien, identifier dans chaque axe, les politiques participant à une alimentation durable pour tous (l'alimentation comme axe transversal).
- Prévoir une ligne budgétaire spécifiquement affectée à la question alimentaire
- Fixer des réunions transversales régulières entre les échelons territoriaux – désigner un représentant chargé du suivi, présenter les politiques de chaque institution
- Définir une vision et des objectifs communs afin de constituer le collège « pouvoirs publics » au sein de l'instance de gouvernance, élire un représentant

2. # CRÉER UNE INSTANCE DE GOUVERNANCE

La mise en place d'une gouvernance alimentaire suppose la création d'une instance de concertation élargie constituée de parties prenantes issues de l'ensemble du système alimentaire, qui a généralement pour mission d'examiner le fonctionnement d'un système alimentaire et de fournir des idées, des moyens et des recommandations sur la façon de l'améliorer. Cette instance est composée de représentants issus du système alimentaire: producteurs, membres de l'industrie de la transformation, distributeurs et responsables de la gestion des déchets. Peuvent y siéger également des intervenants des secteurs de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'environnement, des affaires, de l'agriculture et des associations de lutte contre la pauvreté. Des membres de la communauté et des associations de citoyens peuvent également faire partie des CPA. Il est également indispensable de faire participer les différentes collectivités territoriales et représentants de l'Etat.

Quelques mesures concrètes

- Créer différents collèges avec les acteurs identifiés dans la cartographie
- Désigner un ou plusieurs référents par groupe (s'assurer d'une bonne représentation des différents enjeux)
- Organiser une première concertation pour définir le rôle avec les acteurs et les objectifs à lui donner
- Institutionnaliser le fonctionnement de la gouvernance (nombre de réunions, régulation des interventions, processus de prise de décision, animation et financement, etc.)

3. # ELABORER ET VALIDER UN DOCUMENT D'ORIENTATION POLITIQUE

Ce document doit formaliser l'engagement et la participation de chacun des acteurs à cette instance de gouvernance afin d'assurer sa pérennité dans le temps. Il définit le projet et les objectifs politiques des partenaires en matière de rôles et types d'agriculture dans le territoire et de relations entre ville et agriculture. C'est également un document de communication externe : il affirme des valeurs communes et les orientations prises par les signataires aux autres acteurs du territoire. (48)

Quelques mesures concrètes :

- Définir un référentiel alimentation durable
- Rédiger une Charte d'engagement et de coresponsabilité signée par tous les partenaires (et particulièrement par les élus, au cœur du processus de décision) qui explicite les valeurs et axes stratégiques de l'instance de gouvernance et du projet de politique alimentaire mais également le rôle et les attentes de chacun
- Prévoir le délai et les obligations d'engagement
- Soigner la forme et prévoir la diffusion de la Charte : document d'échanges et de communication avec les habitants
- Assurer une visibilité du projet : proposer un logo/label « Participe à un système alimentaire local » pour valoriser l'action de tous les partenaires

Etablir une stratégie et un programme d'action

Cette instance de gouvernance doit être en capacité d'établir un programme pluriannuel d'actions qui s'inscrit dans un cadre d'action territorial existant. Ce programme d'action correspond à la traduction opérationnelle de la Charte et veille à l'articulation des politiques et des objectifs des différents partenaires. Des actions déjà en cours peuvent être intégrées afin de les encourager et systématiser.

OBJECTIFS et DELAIS : Le programme pluriannuel assure la cohérence du projet à moyen terme et fixe des objectifs chiffrés pour chaque problématique en s'aidant des indicateurs identifiés au préalable. Le territoire peut par exemple projeter un degré d'autonomie alimentaire à atteindre. Chaque action doit également être cadré dans un calendrier rétroactif.

BUDGET: Le budget consacré à la mise en œuvre du programme d'action varie fortement d'un territoire à un autre. Il est indispensable de définir le coût global de mise en œuvre du programme et prévoir son financement.

Certains projets, comme par exemple l'organisation de rencontres entre producteurs et consommateurs, la lutte contre la gaspillage alimentaire, nécessitent davantage de moyens humains que de moyens financiers. La mise en réseau des acteurs, l'organisation d'ateliers participatifs et à terme d'une gouvernance alimentaire territoriale exigent en effet de mobiliser des animateurs qui travaillent à temps plein pour faire avancer les projets collectifs.

Cependant, le financement des actions reste un aspect indispensable dans la mise en place d'une politique alimentaire. Les sources sont diverses :

- Certains projets peuvent être financés par des fonds européens comme le Fond Européen pour le Développement Régional (FEDER) ou le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), à travers des initiatives européennes comme URBACT ou DEAL ou des programmes promouvant la coopération territoriale au niveau européen comme INTERREG.

- Au niveau régional, les fonds peuvent provenir de l'ARS pour des projets dans le cadre de l'application du PNNS pour les villes signataires de la Charte mais également de la DRAAF qui lance de nombreux appels à projet. Les Conseils Régionaux peuvent aussi participer au financement d'actions d'envergure régionale comme un Observatoire des circuits courts mais versent également de nombreuses subventions pour la structuration des filières agricoles.

- Au niveau départemental, les Conseils Généraux proposent également de nombreuses aides aux agriculteurs, filières en difficultés et conversion en agriculture biologique. Ils subventionnent également les associations médico sociales et d'aide alimentaire.

- Les communautés d'agglomération et les villes participent bien sûr directement au financement de leurs actions sur leur budget, notamment si celles-ci sont inscrites dans l'Agenda 21.

- L'installation d'agriculteurs en périphérie urbaine peut faire l'objet de financements différents. De plus en plus, des associations mais également certaines collectivités font appel à l'épargne solidaire des citoyens (Terres de Liens).

ROLE ET FINANCEMENT DE CHACUN DES PARTENAIRES : L'ingénierie présente sur le territoire doit être partagée par un ensemble de partenaires. Le programme d'action doit clarifier les rôles de chacun dans l'application (animation, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, etc.). la signature de convention de partenariats permet de répartir compétences et financements et d'aboutir à un projet co-construit tant sur le plan organisationnel, technique que financier.

Des leviers d'action

Malgré des initiatives citoyennes et une prise de conscience générale de l'importance de la question alimentaire, l'action publique apparaît toujours utile et réclamée par les acteurs. La gouvernance alimentaire territoriale exige une politique de long terme et il est tout à fait possible d'avancer de façon progressive sur la question de l'alimentation. L'angle d'approche dépendra in fine, des compétences de la collectivité et des priorités fixées par les élus. Dans le contexte actuel, une approche en termes de développement économique et de création d'emplois peut faciliter l'adoption d'une politique alimentaire.

A la suite des différents entretiens menés auprès des collectivités et des acteurs de la filière, deux approches de la politique alimentaire ont été retenues comme prioritaires pour les territoires :

➤ **une approche en termes de développement économique.** Les impacts bénéfiques d'une relocalisation de la chaîne de valeur alimentaire sont nombreux : création d'entreprises et d'emplois, développement d'innovations et de synergies, optimisation des ressources et économies d'échelle, etc. La gouvernance alimentaire doit permettre de pérenniser un système économique performant et équitable.

➤ **une approche en termes de développement durable et de bien être.** Face aux préoccupations et besoins de la population locale, les collectivités doivent garantir une alimentation durable. Autrement dit, une alimentation de qualité, saine mais également locale, équitable et respectueuse de l'environnement.

Le partage des diagnostics avec les territoires a permis de définir deux leviers indispensables à l'action : la sensibilisation des élus aux outils existants et la mise en place d'initiatives concrètes dès le début de la démarche afin d'assurer la mobilisation des acteurs et des élus dans le temps.

UN SYSTEME ALIMENTAIRE PARTICIPANT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TERRITORIAL

FONCIER

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES

✓ CHAMPS D'ACTION :

- **Sensibiliser les élus locaux aux différents outils** de politiques foncières : orientation et application des documents d'urbanisme, aménagement concerté des zones agricoles, coopération avec la SAFER, valorisation des propriétés publiques pour pérenniser l'activité agricole, acquisitions foncières
- **Réaliser un diagnostic foncier et agricole**, identifier les terres disponibles
- **Innover** : encourager le découpage de parcelles, proposer un concours d'architecte pour l'installation de zones d'activité en terrain en pente, solidarité territoriale (Foncière Terres de Liens)

✓ DIFFICULTES A PREVOIR :

- Spéculation foncière, vision libérale de certains élus, agriculteurs préférant attendre que le terrain soit constructible pour dégager une rente foncière, aménagement concerté difficile à mettre en place.

ENCOURAGER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

✓ CHAMPS D'ACTION :

- **Faciliter l'accès à la terre**: par les politiques foncières, la participation à l'épargne solidaire
- **Accompagner les porteurs de projets** : proposer des formations adaptées (BPREA), notamment en formations en agriculture biologique (plus complètes, plus incitatives), créer des espaces test (lycées agricoles, couveuses, terres communales, etc.), faire connaître les projets collectifs (ateliers complémentaires polyculture-élevage)
- **Proposer de nouveaux partenariats** : systématisation des critères de développement durable dans les procédures d'attribution d'aides, de subventions, d'autorisation d'implantation, proposer des dispositifs d'accompagnement, une fiscalité adaptée, garantir un débouché via la commande publique
- **Financer l'animation territoriale**: financer les opérateurs d'accompagnement à l'installation, l'intégration dans des collectifs est un élément indispensable pour dynamiser les installations et mutualiser les investissements.

✓ DIFFICULTES A PREVOIR :

- Les agriculteurs ont tendance à racheter les parcelles des voisins pour survivre, de nombreuses exploitations sont devenues intransmissibles (taille, coût) et ne correspondent pas aux projets des nouveaux installés (hors cadre familiaux)

INTRANTS (moyens de production)

RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES : ADAPTER L'OFFRE À LA DEMANDE

✓ CHAMPS D'ACTION :

- **Encourager la diversification des cultures**: encourager le retour de l'élevage en zones périurbaines, la polyculture au sein des exploitations (arbres fruitiers), construire des serres, chambres froides et autres équipements, développer l'agriculture participative (crowdfunding agricole), développer des réseaux de partenaires urbain/ périurbain (Pôle Emploi, grossistes, acteurs de l'économie sociale et solidaire, auto-entrepreneurs)
- **Soutenir les filières en difficulté**: trouver des leviers pour un engraissement local des bovins viande (subventions, reconversion de terres en pâturage ou cultures protéiques, solidarités entre éleveurs et maïsiculteurs), soutenir la filière lait (encourager le regroupement, une marque locale, biologique), communiquer sur les produits locaux peu connus (pêche), retrouver une biodiversité de semences (rôle de la recherche)
- **Contribuer au renforcement de la qualité des produits** : encourager l'agriculture biologique, l'agroécologie, la production fermière et les démarches de qualité (SIQO) qui offrent des prix plus stables aux producteurs

✓ DIFFICULTES A PREVOIR :

- Les terrains disponibles ne sont pas toujours adaptés à la production souhaitée, les aléas climatiques se multiplient ainsi que les risques auxquels doivent faire les agriculteurs, notamment en bio, les riverains sont souvent mécontents des nuisances de l'élevage, l'alimentation des animaux coûte très cher et l'autonomie alimentaire des fermes est difficile à atteindre (perte de pâturage avec le réchauffement climatique)

PRODUCTION

TRANSFORMATION

CREER DE VALEUR AJOUTEE ET RELOCALISER LES FILIERES

✓ CHAMPS D'ACTION :

- **Soutenir les outils de transformation et favoriser leur réinstallation** : mailler le territoire avec des équipements permettant de valoriser localement la production afin d'accroître la valeur ajoutée liée à l'activité agricole (abattoir, conserverie, laboratoire pour volailles, moulins, etc.), montage de partenariats entre collectivités et opérateurs économiques pour la réalisation d'équipement (afin d'approvisionner la restauration collective), mutualisation des équipements de transformation, des points de vente, marque collective
- **Encourager l'approvisionnement local de l'artisanat et des industries agroalimentaires** : sensibiliser les acteurs institutionnels (Chambre des métiers, CCI), promouvoir des modules de formations décloisonnés (connaissance des métiers de l'ensemble du système alimentaire), négociation de contrats fermes et inscrits dans la durée entre opérateurs de la filière pour la sécurisation des approvisionnements et des prix et le partage de la valeur ajoutée pour une rémunération équitable de tous les opérateurs

✓ DIFFICULTES A PREVOIR :

- La rentabilité économique des petites unités de transformation n'est pas assurée et dépend de la production et des débouchés, la mobilisation des fonds publics n'est pas forcément justifiée pour ce genre d'opérations, le volume, le calibre et la qualité des produits ne correspondent pas toujours aux exigences des artisans et des industries agroalimentaires, le modèle économique des transformateurs apparaît peu compatible avec une rémunération juste des agriculteurs

ENCOURAGER LES CIRCUITS COURTS D'APPROVISIONNEMENT

✓ CHAMPS D'ACTION :

- **Encourager les circuits courts et les modes de distribution de proximité** : développer la vente à la ferme, les marchés de plein air ou marchés de producteurs de pays (Chambre d'Agriculture), les points de vente collectifs, les paniers, la restauration commerciale, mettre en place un Observatoire des Circuits Courts pour déterminer les impacts économiques, sociaux, environnementaux, etc.
- **Atteindre les objectifs du Grenelle concernant la commande publique : 20% bio, 20% local** : lorsque la collectivité est en autogestion, organiser une concertation avec les gestionnaires de cantines et les chefs cuisiniers, travailler sur les critères d'origine des marchés publics, repérer et s'adapter à l'offre locale (connaître l'offre des producteurs locaux, favoriser la création de plateformes collectives, créer des lots abordables, mutualiser la logistique pour la livraison, proposer des contrats de gré à gré), limiter le surcoût (groupements d'achat pour tirer les prix, travailler sur la quantité et l'équilibre matière)
- **Encourager l'approvisionnement local des GMS** : négociation de contrats fermes et inscrits dans la durée entre opérateurs pour la sécurisation des approvisionnements et des prix et le partage de la valeur ajoutée pour une rémunération équitable de tous les opérateurs (GMS indépendantes), conditionner l'installation de centres commerciaux sur les zones d'activité à une part d'approvisionnement local

✓ DIFFICULTES A PREVOIR :

- Le modèle économique des circuits courts est très chronophage et pas toujours viable, les GMS continuent à fixer des marges importantes aux dépens des agriculteurs et des consommateurs

FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES ALIMENTAIRES

✓ CHAMPS D'ACTION :

- **Adapter la demande à l'offre** : faire progresser les connaissances en matière d'alimentation et la compréhension des notions d'équilibre nutritionnel (culture de saisonnalité, plaisir de la cuisine, etc.), développer les AMAP, la consommation de produits bio, promouvoir l'autonomie alimentaire par le développement de jardins communautaires ou d'agriculture vivrières accompagnés de dispositifs de mesure de qualité des sols et de formation aux pratiques agro-écologiques
- **Permettre l'accessibilité de tous à des produits locaux** : s'adresser à des groupes cibles, diffuser des messages appropriées, s'appuyer sur les réseaux et relais de proximité, agir sur le prix des produits alimentaires, repenser les systèmes d'approvisionnement des épiceries sociales

✓ DIFFICULTES A PREVOIR :

Les consommateurs se sont habitués à une offre infinie de produit et à la baisse des prix alimentaires alors que l'effort de qualité exige une limitation de choix et un surcoût. Les populations les plus défavorisées sont également les plus sujettes à une mauvaise alimentation, or les changements de comportements impliquent des politiques systémiques de long terme.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

✓ CHAMPS D'ACTION :

- **Réduire les pertes** : GMS, ménages, restaurateurs (doggy bag)
- **Valoriser les invendus** : transformation, dons aux épiceries solidaires et banque alimentaire
- **Encourager l'économie circulaire** : compost, méthanisation

COMMERCIALISATION

CONSOMMATION

DÉCHETS

UN SYSTEME ALIMENTAIRE PARTICIPANT AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET AU BIEN ÊTRE DE LA POPULATION

UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

✓ CHAMPS D'ACTION :

- **Augmenter la production et consommation éco-responsables** : limiter les apports de produits chimiques dans la culture, l'élevage, la transformation, le conditionnement et la conservation (agriculture et transformation biologique, agriculture raisonnée, consommation responsable)
- **Développer les labels de qualité et accepter le surcoût de l'effort**
- **Aider les consommateurs à reconnaître et apprécier la qualité** : maintenir les commerces de proximité qui sont gage de confiance auprès des consommateurs

UNE ALIMENTATION BÉNÉFIQUE POUR LA SANTÉ

✓ CHAMPS D'ACTION :

- **Diminuer les apports d'ingrédients dommageables** : à l'équilibre et à la santé dans les processus de fabrication (sucres, sel, huiles, édulcorants), agir sur le prix des produits alimentaires (renchérir le prix des corps gras, abaisser le prix de produits « sains »)
- **Favoriser la prévention pour limiter les coûts induits pour la gestion des maladies liées à l'alimentation** : mettre en place un comité de coordination multiacteurs et pluridisciplinaire pour renforcer l'efficacité des actions, devenir ville active PNNS, renforcer le rôle des professionnels de santé en matière d'éducation alimentaire (médecins, infirmiers, aides soignants), développer le travail des Centres Sociaux en termes de sensibilisation, conception de repères de qualité, partagés et crédibles (étiquettes des produits) contribuant à la culture nutritionnelle et culinaire des consommateurs.

UNE ALIMENTATION ACCESSIBLE À TOUS

✓ CHAMPS D'ACTION :

- **Favoriser l'accès des publics les plus fragiles et les moins mobiles (économiquement ou socialement) à une alimentation équilibrée** : conception de produits et services accessibles aux plus fragiles (étudiants, personnes âgées, jeunes enfants, personnes en difficulté)
- **Développer les épiceries sociales et solidaires** : encourager les producteurs locaux à fournir les épiceries tout en réfléchissant à une autre rémunération (« travail contre légumes » - objectifs pédagogiques et activité physique), encourager le don de surplus agricole à des associations (parcelle dédiée), proposer des paniers bio à prix réduits, subventionnés. Proposer des prix différenciés selon le revenu afin d'équilibrer le prix des produits.

UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE VIABLE ET ÉQUITABLE

✓ CHAMPS D'ACTION :

- **Assurer une rémunération juste de tous les opérateurs** : prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux dans les « coûts de production » (notion de responsabilité vis à vis de l'écosystème et d'équité vis à vis des acteurs)
- **Favoriser des modèles économiques performants et créateurs d'emploi** :

UNE ALIMENTATION QUI RECRÉE DU LIEN

✓ CHAMPS D'ACTION :

- **Recréer de la proximité sociale, commerciale** : encourager les relations entre producteurs et consommateurs (circuits courts, marchés de plein air) pour renforcer la confiance des consommateurs dans leur alimentation et revaloriser le métier d'agriculture. Recréer la proximité commerciale autour des commerces de proximité, les artisans
- **Redévelopper l'attachement à la terre et la connaissance de l'agriculture** : l'agritourisme, le pécaturisme sont des services touristiques qui permettent aux producteurs de diversifier les sources de revenus tout en faisant découvrir leur milieu de travail et de vie

UNE ALIMENTATION AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIMITÉS

✓ CHAMPS D'ACTION :

- **Adaptation du changement climatique** : adaptation des cultures et des élevages ; modélisation de nouveaux modes de consommation adaptés au contexte
- **Optimiser les ressources** : limiter les prélèvements sur la ressource naturelle, adopter des pratiques favorisant la régénération des sols, de la biodiversité, de l'eau... le développement de la diversité génétique, préserver les ressources par la réduction du gaspillage et des consommations (eau, énergie, matières premières, produits nocifs ou polluants), par l'optimisation des processus de production
- **Maîtrise des besoins en énergie et le développement des énergies renouvelables** : amélioration de l'efficacité énergétique des moyens de production et de transport, adoption des outils d'analyse de gestion durable (bilan carbone, kilomètre alimentaire, ACV)



4. Anticiper le suivi et l'évaluation

Suivi et évaluation

L'étape d'évaluation est généralement absente des projets de gouvernance alimentaire (49), elle est cependant indispensable pour estimer le fonctionnement de la gouvernance et de la politique menées, révéler les impacts positifs ou négatifs et permettre le réajustement.

Grilles d'évaluation (Cf. Annexe 6)

Afin d'évaluer la gouvernance alimentaire territoriale, qui constitue un objectif en soi du projet, il est important que tous les acteurs s'entendent sur une définition commune. La mise en place d'une gouvernance exige de nouvelles pratiques dans le fonctionnement des organisations et collectivités : il est désormais indispensable de travailler en transversalité. Trois niveaux de transversalité peuvent être évalués (entre les services d'une collectivité, entre les différents échelons territoriaux mais également entre les acteurs du système alimentaire). La grille d'évaluation élaborée par Rey Valette et al. (2010) permet d'étudier les dispositifs de gouvernance à différents moments à travers diverses questions et indicateurs de bonne gouvernance. Si la rigueur scientifique de cette méthode peut être remise en cause du fait de la subjectivité des évaluateurs, elle permet tout de même de réfléchir sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire...

Les indicateurs définis pour chaque problématique du diagnostic doivent également permettre de réaliser des grilles d'évaluation ou tableaux de bord afin de voir si l'évolution du territoire correspond aux objectifs fixés. Une appropriation de l'évaluation par les acteurs du territoire est nécessaire pour définir les nouveaux objectifs et actions à mettre en œuvre.

REPERES POUR L'ACTION 6 : Préparer un plan d'action et anticiper l'évaluation

1. – Identifier parmi les initiatives françaises et étrangères des pistes d'actions pertinentes pour la collectivité (similarité dans les enjeux, l'échelle administrative ou encore la taille du territoire).
2. - Répertorier les attentes des acteurs du terrain pour légitimer les pistes d'actions proposées. Préciser les contraintes et difficultés évoquées afin que chacun comprenne et intègre les positions et stratégies des différents acteurs dans ce qu'il est possible de faire.
3. – Initier une politique alimentaire : au vu des conclusions du diagnostic et si la collectivité est assez avancée sur le sujet, un premier objectif peut être la formalisation d'une gouvernance alimentaire et la signature d'une Charte d'engagement de tous les partenaires.
4. – Partager le diagnostic avec tous les habitants au travers d'ateliers participatifs afin de construire une vision commune et de participer à la rédaction d'un programme d'actions pluriannuel validé par l'instance de gouvernance. Les objectifs et les délais de réalisation mais aussi les rôles et participation financière de chaque acteur pour chaque action doivent être formalisés.
5. - Il est essentiel de mettre en place des bilans intermédiaires et des grilles d'indicateurs pour assurer le suivi et l'évaluation de toutes les actions de la politique alimentaire mais également de la gouvernance alimentaire territoriale.

CONCLUSION

Face aux vulnérabilités du système alimentaire actuel, les innovations à la marge ne suffisent plus, il faut repenser complètement le modèle. Les collectivités territoriales sont au cœur de cette transition et se doivent d'organiser un cadre de réflexion réunissant tous les acteurs afin de tendre vers un objectif commun. Ce guide à destination des collectivités propose ainsi une méthode en quatre étapes pour initier une gouvernance alimentaire territoriale.

1. L'élaboration de perspectives collectives suppose avant tout de croiser les problématiques du territoire avec les objectifs d'une alimentation durable. Interroger les élus et les techniciens territoriaux sur les projets menés et les attentes relatives à une nouvelle gouvernance alimentaire sera l'occasion de hiérarchiser et partager les principaux enjeux de réflexion.

2. Une connaissance du territoire est primordiale pour évaluer l'état initial et les évolutions possibles. Pour cela, les collectivités doivent réaliser un diagnostic territorial autour de 4 volets qui recoupent des problématiques diverses : les dynamiques du territoire, les bassins de vie, les bassins de production et les relations ville/campagne. Un travail prospectif peut également être mené pour chaque thématique.

3. L'identification et la rencontre des différents opérateurs du système alimentaire révèlent les initiatives innovantes mais aussi les contradictions, divergences et blocages liés aux mécanismes propres de chaque maillon.

4. C'est à partir des réalités des personnes et structures qui ont participé que des leviers d'action et dénominateurs communs ont pu être identifiés. Les pistes d'action qui en découleront doit permettre de définir des pistes d'actions afin de faciliter, d'encourager et de coordonner la mise en place d'initiatives et d'établir une feuille de route à destination d'une instance de gouvernance renforcée.

L'institutionnalisation d'une gouvernance semble être la condition sine qua non pour initier un système alimentaire territorial et aboutir à un modèle hybride durable qui encourage la relocalisation de la chaîne de valeur. Cette ambition se heurte à un jeu d'acteurs complexe et ne pourra aboutir à la définition d'un compromis accepté par tous et d'une vision commune qu'au prix d'une phase indispensable de concertation et de débats.

Les collectivités territoriales souhaitent être identifiées comme acteurs à part entière lorsqu'elles sont à l'initiative ou qu'elles accompagnent des actions, d'autant qu'elles les mettent en œuvre dans un contexte budgétaire tendu. Ainsi, deux approches de la politique alimentaire apparaissent prioritaires pour les territoires : le développement économique et la création d'emploi mais également le développement durable et la prise en compte du bien être des populations.

Si elles n'ont pas toujours les compétences et moyens suffisants, les villes doivent s'interroger sur le modèle d'urbanisation qu'elles souhaitent voir se développer et sur l'impact des décisions d'aménagement. De nombreuses innovations pour produire des fruits et légumes sur les toits, sur les murs, dans les parcs et jardins se développent. Ces initiatives doivent être complémentaires d'un maintien de l'activité agricole périurbaine car elles ne suffiront pas à nourrir la population. Cependant, l'agriculture urbaine participe à recréer les liens perdus entre consommateurs et production et à mobiliser les citoyens pour défendre une alimentation locale et durable.

La mise en place d'une politique alimentaire n'est rien d'autre qu'un agencement de politiques déjà existantes autour d'une thématique transversale. Afin de conserver les équilibres de compétences entre les différents acteurs, le choix d'un axe alimentaire fort au cœur des Agenda 21 de seconde, voire de troisième génération, peut être susceptible de garantir le suivi et le portage de l'ensemble de ces initiatives et d'évaluer globalement les avancées vers un nouveau système alimentaire territorial.

SIGLES ET ACRONYMES

- AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
- ARQ : Apports Réels Quotidiens
- ARS : Agence Régional de Santé
- BMQ : Besoins Physiologiques moyens quotidiens
- BPREA : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
- CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental régional
- CIVAM: Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
- CIDPMEM : Comité Interdépartementale des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Aquitaine
- CG : Conseil Général
- CEREMA : Centre d'Etudes sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et les aménagements
- CPA : Conseil de Politique Alimentaire
- CR : Conseil Régional
- CREDOC : Centre de Recherche pour l'étude et l'Observation des Conditions de Vie
- CREPAQ : Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine
- CSO : Centre Spécialisé Obésité
- CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
- DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement
- EPCI : Etablissement Public
- EPLF : Etablissement Public Local du Foncier
- FEDER : Fond Social Européen en France
- FEP : Fond Européen pour la Pêche
- GMS : Grandes et moyennes surfaces
- IAA : Industries Agro Alimentaires
- IPN : Indice de Performance Nourricière
- IREPS : Institut Régional pour l'Education et la prévention pour la santé
- MAE : Mesure Agroenvironnementale
- LEADER : Liaisons entre les actions de développement de l'économie rurale
- PAC : Politique Agricole commune
- PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- PAEN : Périmètre Agricole Et Naturel
- PCET : Plan Climat Energie Territorial
- PDU : Plan de Déplacement Urbain
- PLU : Plan local d'urbanisme
- PLH : Programme local d'habitat
- PNA : Plan National de l'Alimentation
- PNNS : Programme National Nutrition Santé
- PNSE : Plan National Santé Environnement
- RGA : Recensement Général Agricole
- SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) Esnouf, Catherine, Marie Russel, and Nicolas Bricas. Pour Une Alimentation Durable. Réflexion Stratégique du ALLne. Editions Quae, 2011
- (2) ADEME, « Les circuits courts alimentaires de proximité », Avril 2012
- (3) Op.cit, ADEME, 2012
- (4) Assemblée des Communautés de France (AdCF), Etd, International Urban Food Network (IUFN), Terres en Villes, « Nourrir nos villes, pour une gouvernance alimentaire durable des régions urbaines », 2009
- (5) Morgan Kevin), Feeding the City: The Challenge of Urban Food Planning, International Planning Studies, 2010
- (6) Terres en Villes, « Chantier 1, Guide de la co-construction des politiques agricoles périurbaines d'agglomération »
- (7) Op.cit Terres en Villes, Chantier 1
- (8) De Schutter Olivier, Rapport final: Le droit à l'alimentation, facteur de changement, ONU, Janvier 2014
- (9) INRA, « Les comportements alimentaires, Quels en sont les déterminants ? quelles actions, pour quels effets ? » Synthèse de l'expertise scientifique collective réalisée par l'INRA à la demande du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Juin 2010
- (10) ARS, Plan Stratégie Régionale de Santé 2012-2016
- (11) Réseau Rural PACA, « Agriculture, Alimentation et Territoires, Repères et préconisations pour des politiques agricoles et alimentaires locales », 2012
- (12) Op.cit Réseau Rural PACA, 2012
- (13) Op.cit. Réseau Rural PACA, 2012
- (14) AgroParisTech, Ecole des Ponts, « Gouvernance alimentaire urbaine, Rapport commandité par le MEDDE », Lia Bastianelli, Mylène Dupas, Anaïs Lhoste, Clémence Meyruey, Adrien Puges, Décembre 2013
- (15) Le Galès, P. "Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine." RFSP. 1995
- (16) Terres en Villes, Séminaire "Gouvernance alimentaire et relocalisation des productions" - Bordeaux, décembre 2008
- (17) Entretien avec Marketa Braine Supkova, Présidente de l'IUFN
- (18) Pays et Quartiers d'Aquitaine, « Agriculture de proximité, circuits courts, : les territoires aquitains s'impliquent, Guide pour l'action 2011 », 2011
- (19) Chamard Camille, IAE de Pau et des Pays de l'Adour, Pays et Quartiers d'Aquitaine, « Agriculture de proximité, Circuits courts : les territoires aquitains s'impliquent : Guide pour l'action 2011 », 2011
- (20) Trois méthodes de diagnostic ont été identifiées et analysées dans le cadre du projet AgriSCoT conduit par Terres en Villes et ses partenaires (CERTU, Rennes Métropole, ADAYG, Agence d'urbanisme de la région nantaise) :
 - L'approche technico-économique est centrée sur l'activité des exploitations agricoles et leurs contraintes propres (organisation du parcellaire, déplacements agricoles...). Elle offre un état des lieux par filière, en considérant bien l'amont et l'aval, les forces et faiblesses, les liens entre ces filières : productions végétales et alimentation animale, déjections et épandage, etc. Cette approche du diagnostic permet de considérer l'économie agricole dans son ensemble, mais sa faiblesse réside dans l'absence d'une vision sociologique et territoriale qui ne permet pas de dégager les attentes des usagers ou même de la diversité des acteurs de l'agriculture.
 - L'approche territoriale croise le regard agronomique sur les bassins de production, les terroirs (ex. signes de qualité AOC) et le regard géographique sur les systèmes d'exploitation (ex. lien entre la vallée, les coteaux et les alpages en agriculture de montagne). Ce type de diagnostic peut dégager des unités agro-paysagères qu'il faut mettre en lien avec les autres usages de l'espace (loisirs, production d'eau potable, gestion des risques d'incendie, d'inondation, etc.) et permet de spatialiser les enjeux. Toutefois, les éléments extérieurs au territoire, économiques, réglementaires... sont peu pris en compte alors que leur impact peut être déterminant.
 - L'approche prospective est centrée sur un croisement entre économie agricole et territoire, permet de définir des espaces stratégiques pour l'avenir du territoire et de son agriculture.
- (21) Définition de l'INSEE – Le nouveau zonage en bassin de vie de 2012 , Chanta Brutel, division Statistiques régionales, locales et urbaines et David Levy, pôle Analyse territoriale, Insee
- (22) Op.cit, INRA, Juin 2010
- (23) CESER, « Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée » Thierry Damien, Janvier 2014

- (24) Op.cit, INRA, Juin 2010
- (25) Op.cit, INRA, Juin 2010
- (26) Op.cit, INRA, Juin 2010
- (27) Etude Clim'Agri Pays Basque, Solagro, Janvier 2013
- (28) IPSOS, Bienvenue à la Ferme, 2014
- (29) LSA Conso, « La distribution s'active sur les produits locaux », 12 Juillet 2012
- (30) Op.Cit, LSA Conso, 2012
- (31) Sites internet des enseignes
- (32) Définition étude prospective, FAO
- (33) DREAL Pays de la Loire, Fiche « Structurer le diagnostic, Donner une vision prospective au diagnostic »
- (34) AUDAP, CEPB/CDPB, « Dessine-moi le Pays Basque de demain », synthèse des scénarios, Document préparatoire aux rencontres des 27 et 28 Octobre 2010, 2010
- (35) Réseau Rural Français, « Quelles relations urbain/rural pour une meilleure gouvernance alimentaire des territoires? », 2006
- (36) Op.cit Réseau Rural Français, 2006
- (37) Op.cit Réseau Rural Français, 2006
- (38) Op.cit Réseau Rural Français, 2006
- (39) Op.cit Réseau Rural Français, 2006
- (40) Op.cit Réseau Rural Français, 2006
- (41) Op.cit Réseau Rural Français, 2006
- (42) Op cit Réseau Rural Français, 2006
- (43) Op cit Assemblée des Communautés de France (AdCF), Etd, International Urban Food Network (IUFN), Terres en Villes, 2009
- (44) Le Treut Hervé, « Prévoir pour Agir, La Région Aquitaine anticipe le Changement climatique » 2013
- (45) Op cit Réseau Rural Français, 2006
- (46) Guiomar Xavier, « Agriculture et collectivités locales : quelles politiques pour quelles proximités? » 5èmes journées de recherche en sciences sociales, AgroSup Dijon 8-9 décembre 2011
- (47) Op.cit AgroParisTech, Ecole des Ponts, 2013
- (48) Op.cit Terres en Villes, 2008
- (49) Op.cit AgroParisTech, Ecole des Ponts, 2013

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 - Grille d'entretien des collectivités.....	72
ANNEXE 2 - Grille d'entretien multi-acteurs.....	74
ANNEXE 3 – L'Indice de Performance nourricière.....	82
ANNEXE 4 – Parangonnage, initiatives françaises et étrangères.....	83
ANNEXE 5 – La coresponsabilité sociétale appliquée à la capacité alimentaire : méthodologie du Conseil Général de la Gironde (33).....	88
ANNEXE 6 – Grilles d'évaluation et de suivi.....	92

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN COLLECTIVITÉ

OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN

- Lister l'ensemble des projets menés par la collectivité
- Actions et moyens
- Réussites et échecs
- Difficultés rencontrées
- Relations aux institutions et monde de la filière agro-alimentaire, distributeur
- Définition alimentaire durable
- Vision de la gouvernance alimentaire et de leur rôle, de leurs attentes

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ RENCONTRÉE

- Présentation générale de la collectivité
- Compétences en termes de développement durable et d'alimentation
- Caractéristiques spécifiques au territoire ayant une importance dans la prise en compte ou non de l'alimentation
- Liens entre la ville et l'intercommunalité
- Liens entre la ville et le département
- Votre collectivité est-elle membre de réseaux de villes (Eco Maires...) : pourquoi adhérer, quelles attentes, quels soutiens?
- Votre collectivité est-elle membre de Terres en Villes? Pourquoi adhérer, quelles attentes, quels soutiens?
- Votre collectivité est-elle Ville Active du PNNS?

ORIGINE DES PROJETS

- Pouvez vous me citer les différents projets qui selon vous ont un lien avec l'alimentation?
- Quels ont été les objectifs affichés de chaque projet (objectif affiché de cohésion sociale? Santé? Agriculture? Foncier?...)
- Projet par projet : quelle est à l'impulsion du projet cité? (acteur à l'origine, événement marquant, imitation d'un projet d'une autre collectivité, ...?)
- Quel degré d'implication de votre collectivité dans ces actions?

INSCRIPTION DU PROJET DANS DES DOCUMENTS CADRES OU DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

- Le projet s'inscrit-il dans un document de planification (PLU, Agenda 21, SCoT,...)?
- Ce document est-il adapté pour le projet concerné?

DESCRIPTION DES PROJETS ET DE LEUR MODE DE GOUVERNANCE

- Quel est le mode de gouvernance du projet cité (acteurs impliqués, modalités de concertation, échelle de la gouvernance)?
- Quelle suite pour le projet dans la collectivité?
- Quels soutiens de la part de l'Etat/Europe et autres collectivités (aide matérielle ou humaine, subventions) pour ce projet?
- Quels impacts budgétaires pour la collectivité liés à ce projet (investissements, mobilisation de personnels, recettes éventuelles...)?

PERSPECTIVES ET LIMITES DES PROJETS CITÉS

- Quels ont été les freins ou les aides à la mise en place du projet?
- Envisagez vous d'autres projets en rapport avec l'alimentation?
- Comment envisageriez vous l'intégration de votre projet dans une gouvernance alimentaire?
- D'autres projets ont-ils été envisagés puis abandonnés? Pour quelles raisons?

AVIS SUR LA GOUVERNANCE

- Comment définiriez vous une alimentation durable?
- Avez vous l'impression que l'alimentation durable fait partie des priorités politiques de votre collectivité?
- Comment définiriez vous une gouvernance alimentaire territoriale?
- Comment améliorer la gouvernance? Quelles sont les freins/leviers de la gouvernance?
- Quelle est l'échelle pertinente de la gouvernance?
- Qui sont sur le territoire, les structures les plus à mêmes de pouvoir se saisir de la question de la gouvernance alimentaire?
- Les collectivités ont-elles aujourd'hui à leur disposition des outils méthodologiques et des dispositifs d'accompagnement pour mener à bien une politique alimentaire?

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN MULTI-ACTEURS

- Producteurs -

OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN

- Comprendre l'activité particulière les particularités de l'agriculture biologique, d'un modèle économique basé sur les circuits courts
- Motivations pour entrer en bio/ circuits courts
- Evaluer l'intérêt commercial/économique et la part idéologique de ces choix
- Actions et moyens (aides perçues)
- Difficultés rencontrées
- Relations à l'interprofession, syndicat, consommateurs, institutions et monde de la filière agro-alimentaire
- Définition alimentation durable
- Identifier les attentes des producteurs concernant la mise en place d'une nouvelle gouvernance alimentaire territoriale

COMPRENDRE L' ACTIVITÉ ET LES ENJEUX DE DURABILITÉ

Type et fonctionnement de l'exploitation

- Trajectoire/Carrière : date/type d'installation : contraintes rencontrées/aides perçues?
- SAU
- Type et pratiques culturales : quelles contraintes/avantages à être en AB
- Niveau de diversification des espèces
- Main d'œuvre et organisation du travail
- Statut
- Matériel

Pratiques commerciales

- Débouchés
- Part des CC sur l'ensemble
- Part de la restauration collective
- Types de circuits courts

Pratiques sociales

- Relations avec la profession (rôle pour la conversion en bio, pour la structuration des CC, des débouchés en restauration collective)
- Relations avec le consommateur
- Engagement dans des collectifs

COMPRENDRE LES MOTIVATIONS, CONTRAINTES ET BLOCAGES DE LA STRUCTURE

- Pourquoi le choix du bio/ des circuits courts? Quel élément déclencheur?
- Quelles motivations et valeurs sous-tendent l'entrée en bio/la pratique des circuits courts/restauration collective/ maraîchage?
- Intérêt économique?
- Avez vous identifié une demande? si oui comment?
- Quelles difficultés, contraintes rencontrées? Déceptions? Réussites?
- Pourquoi selon vous d'autres producteurs refusent d'entrer en bio/circuits courts? maraîchage? fournir la restauration collective?
- Quelles aides perçues pour ces démarches? Sont-elles suffisantes? Incitatives? Sur quels points faudrait-il les renforcer?

- Que faire pour améliorer la réussite de vos actions?
- Participez vous aux réseaux d'agritourisme? Qu'en pensez vous?

RELATION AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES LOCALES DE L'ALIMENTATION

- Quels liens et quels rapports avec les différents acteurs : collectivités, institutions, autres acteurs de la filière et ceux qui n'appartiennent pas à la filière?
- Quelle perception d'une politique co-construite?

AVIS ALIMENTATION DURABLE ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

- Définition alimentation durable
- Quel lien de vos activités faites-vous avec une alimentation durable?
- Le sujet vous intéresse – t'il? Si oui/non pourquoi?

GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

- Comment définissez vous la gouvernance alimentaire... que faudrait-il faire?
- Qu'est ce qu'une politique publique à l'échelle du territoire en termes de gouvernance alimentaire pourrait faire?

POTENTIEL DE PARTICIPATION

- Seriez vous intéressés à participer à des ateliers de réflexion avec tous les acteurs de la filière sur différentes problématiques pour co-construire une politique publique sur l'alimentation?
- Remarques générales

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN MULTI-ACTEURS

- Interprofessions et coopératives -

OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN

- Comprendre la philosophie de la profession
- Evolutions et perspectives à moyen et long terme
- Lister les projets en lien avec le développement durable
- Outils de certification durable en interne/ externe (Charte)
- Motivations
- Actions et moyens (aides perçues)
- Difficultés rencontrées
- Contradictions éventuelles entre démarches de valorisation (SIQO) et circuits courts
- Relations aux institutions et monde de la filière agro-alimentaire
- Définition alimentation durable / liens identifiés avec leur activité/cause

PRÉSENTATION MUTUELLE

- Présentation succincte du projet de gouvernance alimentaire
- Présentation de la structure enquêtée (rapide historique, motivations du fondateur et objectifs de la structure type de gouvernance au sein de la structure?)

COMPRENDRE L' ACTIVITÉ ET LES ENJEUX DE DURABILITÉ

- Combien de producteurs, tonnage, consommateurs?
- Quel suivi des producteurs? Quelles missions?
- Concernant la transformation : qui sont les principaux acteurs? Acteurs locaux favorisés? Quelles difficultés rencontre la transformation locale? En termes de coût?
- Concernant la commercialisation : à qui sont destinés vos produits? Marché local/export à l'international? - Quels sont les objectifs/ perspectives en termes d'exports/ de circuits courts?
- Quel pourcentage de circuits courts? Y'a t'il une politique en faveur des circuits courts? de l'approvisionnement des restaurations collectives? Quels sont les avantages ou les inconvénients d'une distribution locale?
- Mettez vous en place une politique de valorisation des productions locales? Si oui comment? Pourquoi? A quel marché s'adressent ces produits?
- Quelle définition donnez vous à la durabilité dans le cadre de votre profession? Est ce que vous êtes sensibilisé à ces questions? Est ce que cela vous intéresse? Si oui/non, pourquoi?
- Considérez vous votre activité/ la filière « durable »? Quels axes d'amélioration vers une filière plus durable?

COMPRENDRE LES MOTIVATIONS, CONTRAINTES ET BLOCAGES DE LA STRUCTURE

- Description des actions, initiatives et projets de la structure vers une filière plus durables? Quels projets en cours?
- Outils de certification durable en interne/externe (Charte...)
- Quelles motivations et valeurs sous tendent l'action de la structure?
- Quelles causes/engagements?
- Quelles sont les initiatives qui fonctionnent le mieux et celles qui ne fonctionnent pas? Pourquoi? Quelles difficultés rencontrées? Déceptions? Réussites?
- Que faire pour améliorer la réussite de vos actions?

La suite de l'entretien est la même pour tous les acteurs.

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN MULTI-ACTEURS - Transformateurs (ateliers/IAA) -

OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN

- Comprendre l'intérêt de maintenir des petits ateliers de transformation locale
- Comprendre le modèle économique
- Déterminer les avantages/ contraintes d'un approvisionnement local
- Lister les projets en lien avec le développement durable
- Actions et moyens (aides perçues)
- Relations aux institutions et monde de la filière agro-alimentaire
- Définition alimentation durable / liens identifiés avec leur activité/cause

COMPRENDRE L' ACTIVITÉ ET LES ENJEUX DE DURABILITÉ

- D'où provient votre matière première?
- Qui vous la fournit? Pourquoi?
- Où vont les produits découpés, transformés?
- Quelles évolutions ces dernières années, perspectives pour la suite?
- Qui sont les clients? Le consommateur/restaurateur peut-il venir chercher directement les produits?
- Quels circuits de distributions? Part des circuits courts? Types de circuits courts?
- Quels sont les autres unités de transformation similaire sur le territoire? Lorsque la transformation ne se fait pas sur le territoire, où se fait-elle? Pensez vous que l'on manque de petites unités locales de transformation? Leur modèle économique peut-il être viable?
- Quelles mesures nécessaires pour favoriser les ateliers de transformation locaux?

COMPRENDRE LES MOTIVATIONS, CONTRAINTES ET BLOCAGES DE LA STRUCTURE

La suite de l'entretien est la même pour tous les acteurs.

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN MULTI-ACTEURS

- Distribution « durable » (points de vente collectif, magasins bio) -

OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN

- Comprendre le modèle économique (croissance du chiffre d'affaire ou non)
- Comprendre l'approvisionnement alimentaire
- Déterminer la compatibilité entre demande et offre
- Perception de l'évolution de la demande, typologie de la clientèle
- Axes d'amélioration
- Relations aux GMS et avis sur les axes d'amélioration
- Relations aux institutions et monde de la filière agro-alimentaire

COMPRENDRE L' ACTIVITÉ ET LES ENJEUX DE DURABILITÉ

- Qui est à l'initiative du projet? quel élément déclencheur?
- Quelles motivations et valeurs sous-tendent l'action de la structure?
- Quelles causes/engagements?
- Y'avait-il une demande citoyenne et comment l'avez-vous identifiée?
- Quel fonctionnement (approvisionnement, circuits courts, coopératives)?
- L'offre correspond elle à la demande?
- Quel bilan? CA en croissance ou non?
- Quelle clientèle? Sensibilisés? capital économique/culturel?
- Selon vous, qu'est ce que les clients viennent chercher? Pourquoi viennent-ils chez vous? quels sont les motivations prioritaires dans leur consommation?
- Quelle communication? Comme vous différenciez vous?
- Mettez vous en place des campagnes pédagogique? de sensibilisation à l'alimentation durable?

COMPRENDRE LES MOTIVATIONS, CONTRAINTES ET BLOCAGES DE LA STRUCTURE

- Quelles sont les initiatives qui fonctionnent le mieux, celles qui n'ont pas fonctionné?
- Pourquoi? Quelles difficultés rencontrées?
- Quelles critiques de la part des clients? Quels manques ressentis?
- Quels freins de certains consommateurs? Que faire pour les encourager?

ACTION EN FAVEUR DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Quelle gestion des déchets, des invendus?
- Actions pour éviter le gaspillage alimentaire? Le valoriser?
- Relations avec des associations?

RELATION AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES LOCALES DE L'ALIMENTATION

- Relations avec des associations de consommateurs pour mieux comprendre les attentes?
- Comment vous différenciez vous des GMS plus conventionnelles? Quels liens avec la GMS? Que pensez vous que la GMS peut faire en termes d'alimentation durable? Pourquoi ne le font-ils pas? le font-ils?

La suite de l'entretien est la même pour tous les acteurs.

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN MULTI-ACTEURS - GMS et initiatives innovantes -

OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN

- Identifier des projets innovants
- Comprendre le modèle économique (croissance du chiffre d'affaire ou non)
- Comprendre l'approvisionnement alimentaire
- Déterminer la compatibilité entre demande et offre
- Perception de l'évolution de la demande, typologie de la clientèle
- Axes d'amélioration

COMPRENDRE L' ACTIVITÉ ET LES ENJEUX DE DURABILITÉ

- Comment fonctionne l'approvisionnement en produits alimentaires de votre structure?
- Mettez vous en place des projets en lien avec une alimentation plus durable?
- Si oui, lesquelles, quelles entrées? (politique RSE? Circuits courts – alliance avec des producteurs locaux, lutte contre le gaspillage alimentaire, don, revalorisation)
- Si oui, pourquoi, quel élément déclencheur? Comment? Si non, pourquoi?
- Quelle mise en valeur des produits bio/locaux, quelle visibilité?
- Quelles motivations et valeurs sous-tendent l'action de la structure? Intérêt économique? Réputation?
- Y'avait-il une demande citoyenne et comment l'avez vous identifiée?
- Quelles sont les initiatives qui fonctionnent le mieux? Quels échecs?
- Que faire pour améliorer la réussite de vos actions?
- Connaissez vous des projets intéressants ailleurs en France/sur le territoire concernant les GMS? Existe t'il des réseaux de partage de connaissance?

La suite de l'entretien est la même pour tous les acteurs.

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN MULTI-ACTEURS - Restaurateurs (privé/public) -

OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN

- Comprendre les circuits d'approvisionnement
- Motivations
- Actions et moyens
- Difficultés rencontrées
- Compatibilité offre/demande (produits manquants?)
- Actions contre le gaspillage alimentaire
- Relations aux institutions et monde de la filière agro-alimentaire

COMPRENDRE L' ACTIVITÉ ET LES ENJEUX DE DURABILITÉ

- Quelles sources d'approvisionnement? Producteurs, coopératives? Quelles relations avec ces fournisseurs?
- Quels produits? Quels produits manquants? abondants?
- Pourquoi choisissez vous de vous approvisionner en circuits courts/bio? Quel élément déclencheur?
- Quelles motivations et valeurs sous-tendent l'action de la structure?
- Quelles causes/engagements?
- Y'avait-il une demande et comment l'avez vous identifié?
- Quelles difficultés rencontrées? En termes de coût, d'accessibilité, d'adaptation (formation des cuisiniers?) Pourquoi les autres restaurateurs ne s'y mettent pas?
- Déceptions? réussites? Intérêt économique? Gustatif?
- Communication auprès des consommateurs? Réactions positives? Négatives?
- Que faire pour améliorer la réussite de vos actions?

ACTIONS EN FAVEUR DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Quelle gestion des déchets, des invendus?
- Actions pour éviter le gaspillage alimentaire? Valorisation?
- Relation avec des associations locales?

La suite de l'entretien est la même pour tous les acteurs.

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN MULTI-ACTEURS

- Initiatives citoyennes -

OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN

- Comprendre les problématiques/causes de chaque structure
- Motivations
- Actions et moyens (aides perçues)
- Difficultés rencontrées et attentes des collectivités
- Relations aux institutions et monde de la filière agro-alimentaire
- Définition alimentation durable /liens identifiés avec leur activité/cause

COMPRENDRE L' ACTIVITÉ ET LES ENJEUX DE DURABILITÉ

- Quelles motivations et valeurs sous-tendent l'action de la structure?
- Quelles causes/engagements?
- Y'avait-il une demande citoyenne et comment l'avez vous identifié?
- Quels liens avec ceux que vous défendez?
- Description des actions, initiatives et projets de la structure? Quels projets en cours?
- Quelles difficultés rencontrées? Réussites?

La suite de l'entretien est la même pour tous les acteurs.

ANNEXE 3 : L'INDICE DE PERFORMANCE NOURRICIÈRE

- Définitions et méthode -

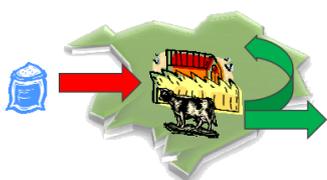
Origine : L'indice de performance nourricière a été développé par le Centre d'Etude et de Recherche sur l'Economie et l'Organisation des Productions Animales (CEREOPA Agro Paris Tech).

Définition : L'Indice de Performance Nourricière calcule le nombre de personnes potentiellement nourries par les matières premières agricoles d'un territoire, calculé sur la base de leur valeur nutritionnelle exprimée en énergie, en protéines, ou en protéines animales et rapportée aux besoins moyens d'un individu.

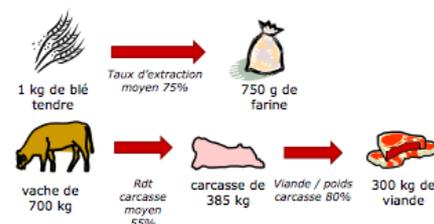
Calcul : (Valeur (en calories, protéine totale ou protéine animale) des productions agricoles du territoire – celle des aliments du bétail importés) / Besoin quotidien d'un français par an

Méthodes de calcul et références :

- L'**IPN brut** est relatif à la production de matières premières agricoles d'un territoire (flux verts)
- Son **IPN net** est relatif au solde de matières premières agricole du territoire (flux verts – flux rouges)



- Valeurs nutritionnelles matières des premières agricoles = contenu énergétique et protéique de la part effectivement valorisable en alimentation humaine.



Deux types de résultats IPN par rapport à :
 - besoins nutritionnels de référence
 - apports nutritionnels moyens



Homme de 70 kg à activité physique modérée

2 700 kcal d'énergie / jour
53 g de protéines / jour
 dont 22 g de protéines animales / jour, soit 40% de l'apport en protéines



3 500 kcal/jour
100 g de prot./jour
dont 69 g de prot. ani./jour



3 800 kcal/jour
100 g de prot./jour
dont 69 g de prot.ani./jour

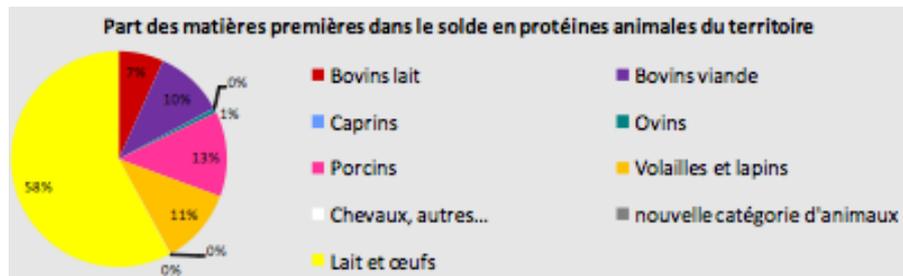


2 100 kcal/jour
50 g de prot./ jour
dont 17 g de prot. ani./jour

Résultats de la ferme France :

Type de production	Quantités produites (en TMS/an)	Part valorisable alimentation humaine	Type de production	Quantité de produits (en tonnes brute/an)	Nombre de personnes nourries par an...	
					... par rapport aux besoins moyens en...	... par rapport aux apports réels moyens d'un français en...
Grandes cultures	78 082 141	52 % (48% autoconsommé)	(Eufs	773 232	155 107 438	119 654 309
Cultures industrielles	8 311 246	100 %	Lait de vache	23 423 020	194 196 574	101 953 201
Prairies naturelles	43 667 982	0 %	Lait de chèvre	593 410	215 026 125	70 117 215
Prairies temporaires	19 768 292	0 %	Lait de brebis	2 765 911		
Viticulture	165 888	100 %	Total lait	26 782 341		
Arboriculture	439 998	0 %	Quantité de produits (en t de poids vif/an)			
Horticulture	0	0 %	Bovins lait	1 545 489	150 768 163	116 306 868
Maraîchage	736 427	100 %	Bovins viande	2 186 619	189 904 245	99 699 729
Forêts et autre	36 891 721	0 %	Caprins	21 192	215 026 125	70 117 215
			Ovins	163 057		
			Porcins	2 901 602		
			Volailles et lapins	2 403 207		
			Chevaux, autres...	67 457		
			Total	9 288 624		

- La ferme France nourrit potentiellement plus de 215 millions de personnes sur la base des besoins moyens en énergie et plus de 155 millions de personnes sur la base des besoins moyens en protéines animales.



- Voies de progrès** : Intégration de nouveaux indicateurs nutritionnels
- rendre compte du service rendu par d'autres productions (fruits, légumes, etc.)
 - construire un IPN intégrant nutriments type Fer, Vitamines, etc.

Source : Lapiere Aline, « Quelle performance nourricière de nos territoires? », Session ordinaire de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine 23 avril 2012

ANNEXE 4 : PARANGONNAGE

- Initiatives françaises et étrangères –

(réalisé en association avec le CREPAQ)

Initiatives	Lieu	Descriptif
Aménagement/Foncier		
Régie pour acquérir des terres	Toulouse (Communauté Urbaine de Toulouse)	La Communauté urbaine de Toulouse a mis en place une régie dont la vocation est d'acquérir des terres libérées par des agriculteurs partant à la retraite et d'y installer de jeunes agriculteurs qui auront la possibilité de vendre leur produit sur le MIN de Toulouse
« Food Sensitive Planning and Urban Design » (FSPUD)	Australie – Victoria (National Heart Foundation of Australia)	Approche considérant les problématique d'aménagement urbain sous l'angle de l'alimentation. Comment créer des espaces agricoles en villes et des espaces agricoles péri-urbains? Comment acheminer la nourriture jusqu'au consommateur? Comment créer des espaces pour consommer/apprécier la nourriture de manière conviviale et apporter à la population de bonnes conditions de vie? Ces questions peuvent trouver des réponses à l'aide de paysagistes, sociologues, architectes, urban planners... La mixité des approches est particulièrement pertinente en raison de la dimension transversale de l'alimentation.
« Rennes Métropole, ville vivrière »	Rennes Métropole	Etudiants option Agriculture Durable et Développement Territorial – Agrocampus ouest ont travaillé sur le potentiel alimentaire de Rennes Métropole autour de deux volets : -un volet agronomique : quels modèles productifs et alimentaires permettent d'accroître l'autonomie alimentaire de Rennes Métropole? - un volet sociologique : qui participe à cette production alimentaire locale, et quelles sont les marges d'évolution exprimées par les habitants de Rennes Métropole? Les élus de l'agglomération ont défini un programme de relocalisation des productions agricoles qui s'articule avec le SCOT (mettre un terme à l'étalement urbain)
Réseau Terres en Ville		Terres en Villes est le réseau national des acteurs locaux de l'agriculture périurbaine. Il regroupe 29 agglomérations dont l'Île de France. Chacune est représentée par son intercommunalité et la Chambre départementale d'agriculture.
Réseau Rural Français		Le Réseau Rural Français a vocation à aider le renforcement des échanges et des partenariats entre les structures et la capitalisation et le transfert d'expériences entre les acteurs ruraux. Il a été mis en place dans le cadre de la politique de soutien au développement rural de l'UE (financement FEADER). Le RFF est constitué de 26 réseaux régionaux, et d'un réseau national qui s'appuie sur des groupes de travail thématique.

ANNEXE 4 : PARANGONNAGE

- Initiatives françaises et étrangères –

(réalisé en association avec le CREPAQ)

Initiatives	Lieu	Descriptif
Agriculture urbaine/ périurbaine		
Concept de « Tour urbaine » ou fermes verticales en milieu urbain	Tour urbaine à Rennes, projet Eco tower à Romainville de l'Agence d'architecte SOA, serre urbaine géante (Plantagon) à Linköping en Suède	Le concept de tour urbaine/vivante vise à associer production agricole, habitat et activités dans un système unique et vertical. A chaque étage une étape de production. Tour urbaine à Rennes : 11 000 m ² de logements et 8600 m ² de bureaux, capacité de production : 63 tonnes de tomates, 9 tonnes de fraises et 40 000 pieds de salade par an, etc. , autonomie en énergie (alimentée par 2 éoliennes, 4500 m ² de cellules photovoltaïques)
Projet Vergers Urbains	Paris	Les toits végétalisés se multiplient, comme celui de 7000m ² à Beaugrenelle. Le projet Vergers Urbains veut essaimer les arbres fruitiers (pommiers, poiriers, noisetiers, noyers) dans la ville et les rendre accessible à tous. Paris compte déjà plus de 80 jardins communautaires.
Laboratoire d'urbanisme agricole (LUA)	Paris	LE LUA a été créée en 2012 à l'initiative de SOA (agence d'architecture), Le Sommer Environnement (Bureau d'étude spécialisé en ingénierie environnementale du bâti et du Bureau d'Etudes de Gally, spécialisé en paysage et innovation végétale et agricole. Plateforme de réflexion et d'échanges en faveur de la promotion et du développement d'un urbanisme agricole.
Projet de loi pour l'urbanisme agricole à Seattle	Seattle	En 2010, le Conseil de la Ville de Seattle a approuvé le projet de loi 116907 qui soutient le mouvement grandissant de l'alimentation locale. Les ordonnances mettent à jour le code d'Urbanisme de la Ville régissant les usages de l'agriculture urbaine, y compris en permettant les « fermes urbaines » et les « jardins communautaires » dans toutes les zones, avec quelques limitations dans les zones industrielles. Les résidents seront désormais en mesure de vendre les produits cultivés sur leur propriété.
London Food Link	Londres	L'agglomération a mis en place une stratégie alimentaire locale. Des actions concrètes menées par l'association « Foodlink » (sensibilisation des enfants scolarisés, campagne publicitaire,...) ont permis à l'agglomération d'intervenir plus en amont sur les circuits de production et de ne plus se contenter d'un statut de maillon final de la chaîne alimentaire. L'équivalent de 60 terrains consacré à l'agriculture urbaine
Nutrire Milano	Milan	Le programme 'Nutrire Milano » crée à l'initiative du Politecnico et du mouvement Slow Food vise à organiser le territoire de la métropole autour des circuits alimentaires et à développer l'agriculture périurbaine.
Mouvement des Incroyables Comestibles	Angleterre	Initiative entièrement citoyenne venue du Nord de l'Angleterre, dont l'objectif est de transformer les villes en potagers gratuits. Des bacs sont plantés par les habitants du quartiers, et chacun est invité à jouer de la binette pour ajouter le légume ou l'herbe aromatique qui lui chante. l'objectif est de sensibiliser et rappeler que les légumes ne poussent pas dans les supermarchés et d'inciter à consommer locale. L'initiative prospère dans plus de 350 communes dont 250 en France.

ANNEXE 4 : PARANGONNAGE

- Initiatives françaises et étrangères –

(réalisé en association avec le CREPAQ)

Initiatives	Lieu	Descriptif
Ekovores	Nantes	Modèle d'économie circulaire pour alimentaire l'agglomération de Nantes. A l'initiative de la démarche, deux éco-designers, Laurent Lebot et Victor Massip, fondateurs du cabinet Faltazi, le projet a pour but de produire et consommer local, limiter l'usage du pétrole dans la ville et favoriser le compostage. Le projet est construit autour de l'idée des « quartiers fermiers » : les déchets organiques des Nantais, transformés en fertilisants, sont utilisés pour la culture de légumes dans des exploitations agricoles périurbaines. Pensé pour faire réfléchir les citoyens et les autorités publiques, le projet est amené à être réalisé dans un moyen terme. A ce stade, les équipements ne font face à aucune limite technique (à l'exception des unités électriques éoliennes, encore en développement). Cependant, les modèles économiques et financiers restent à trouver (les devis actuels affichant des coûts élevés)
Villes en Transition	Mondial	<p>Le mouvement de Transition est né en Grande Bretagne en 2006 (Totnes). Il y a aujourd'hui des centaines d'initiatives de transition dans une vingtaine de pays. La transition est le passage de la « dépendance au pétrole à la résilience locale ». Les populations locales sont invitées à créer un avenir meilleur et moins vulnérable devant les crises écologiques, énergétiques et économiques.</p> <p>Gironde en Transition : De 15 à 20 personnes se retrouvent régulièrement depuis mars 2010 pour développer des initiatives de transition en Gironde. La réflexion a débuté à l'échelle départementale car le groupe de départ est constitué d'habitants de l'agglomération bordelaise, du langonnais, du libournais et de Médoc.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Sauvegarde d'une prairie de 1ha et d'un projet de jardins partagés - Réflexion sur une monnaie locale <p>Lyon en Transition : 4 groupes actifs, sur le blog Lyon 7em recensement des initiatives en lien avec l'alimentation « Nature en Ville » (végétalisation, biodiversité, production potagère, consommation en transition)</p> <p>Toulouse en Transition : Concrétise l'idée de culture urbaine avec les jardins alimentaire sur les toits</p>
Réseau dense de marchés	Barcelone	A Barcelone : comme en France, divers institutions ou acteurs interviennent dans la sphère alimentaire sans réelle stratégie intégrée. Dans une métropole où la distribution de détail l'emporte sur la grande distribution, notamment grâce à un réseau dense de marchés couverts (40 halles couvertes pour 2 319 stands) qui écoulent la production catalane, les entrées qui privilégient la production agricole et l'intégration sociale prédominent. En témoignent les politiques en faveur de la production agricole et des parcs agraires (Diputacio et Généralitat) et les actions sociales via l'alimentation conduites par la ville de Barcelone. Mais la complexité de la gouvernance barcelonaise (notamment à l'échelle métropolitaine) et catalane rend difficile leur mise en cohérence.
Projet Agropolis à Munich	Munich	La ville de Munich s'oriente depuis plusieurs années vers une exploitation agricole de son espace urbain. Profitable aux habitants, cette action permet une consommation locale tout en améliorant l'environnement quotidien. Le projet 'Agropolis' lancé en 2009 au travers d'un concours cherche à améliorer et étendre ce réseau grâce à un groupe de travail composé d'architectes, de paysagistes, de sociologues, d'ingénieurs et d'agronomes.
Soutien des collectivités aux produits du terroir	Turin	La capitale du Piémont s'illustre par une forte tradition agro alimentaire, gastronomique et par un important soutien des collectivités aux produits de terroir, produits identitaires comme en témoignent le Salon du goût (Slow food) et Terra Madre, les paniers de la Province de Turin, le développement des fermes de l'Agriturismo Piemonte, les restaurants Kilomètre Zéro, le développement des groupements d'achat citoyens...Là encore, la complexité de la gouvernance turinoise (absence de gouvernance métropolitaine, relations délicates entre Turin, ses premières couronnes et le rural montagnard sous influence urbaine) ne facilite pas la mise en cohérence des politiques publiques.

ANNEXE 4 : PARANGONNAGE

- Initiatives françaises et étrangères –

(réalisé en association avec le CREPAQ)

Initiatives	Lieu	Descriptif
Collectivités (santé, social, développement durable)		
Epicierie sociale alimenté par des terrains communaux	Rueil-malmaison	Politique sociale intégrée de l'aval à l'amont, de la consommation à la production. L'épicierie sociale « L'intervalle » vend à des tarifs sociaux des produits frais et de qualité, cultivés en maraichage bio dans un jardin d'insertion d'écologie urbaine géré par l'association francilien « Espaces » sur des terrains municipaux mis gratuitement à disposition à proximité du parc naturel urbain de France.
Jardin d'insertion approvisionne les cantines scolaires	Millau	Le jardin d'insertion travaille pour approvisionner la cantine scolaire des écoles primaires. C'est un outil pour donner du travail à des personnes exclues et introduire des produits de proximité à la cantine. Cette démarche a été possible par la possibilité qu'offrent les codes des marchés publics de réserver certains marchés à des entreprises à vocation sociale.
Régime méditerranéen et bio	Cesena, Italie	3 crèches municipales et 2 écoles maternelles ont expérimenté le projet Papamondo, un projet visant à l'introduction d'un menu selon le régime méditerranéen et à base de produits bio. Equipe projet composée de pédiatres, fonctionnaires municipaux ont eu l'intuition de bâtir un véritable projet de communication et de sensibilisation destiné à la fois aux enseignants, aux parents, aux enfants et aux cuisiniers. Trois ans après, toutes les écoles adhéraient au projet et dix ans plus tard, la région entière légiférait l'introduction du bio en restauration scolaire.
100% bio dans les cantines scolaires	Rome	« Investissement sur la santé des enfants » - 150 000 repas préparés chaque jour pour la restauration scolaire 100% bio (hors viande et poisson). Rome est devenue le premier client à l'échelle nationale pour les produits issus de l'agriculture biologique.
100% Bio dans les cantines scolaires	Mouans - Sartoux	Première ville de plus de 10 000 habitants à offrir une restauration scolaire 100% bio et presque 100% brut dans la restauration scolaire, sensibilisation des enfants (financé par le PNNS, Agenda 21)
Projet Nutrition-Santé dans les centres sociaux	Lille	Sensibiliser les centres sociaux à favoriser une alimentation durable et plus équilibrée. Favoriser l'achat de paniers bio par les bénéficiaires de minimas sociaux.
Prise en compte de l'alimentation dans le Plan d'Education au Développement Durable (PEDD)	Lyon (Agenda 21)	Différentes actions (famille à alimentation positive, conversation carbone, défi repas 80 km)
Calcul des flux alimentaires et impacts GES	Ile de France	
Ville active PNNS	Millau	Programme « Manger autrement à la cantine » et programme « L'assiette en basket » : sensibilisation des futurs parents sur l'équilibre alimentaire et la santé, sensibilisation à l'équilibre alimentaire (une grande dinette alimentaire annuelle, ateliers cuisine proposés gratuitement aux parents et enfants (produits locaux bon marché), insertion sociale et professionnelle à travers un jardin solidaire, « un fruit à la récré » une fois par semaine dans les écoles de la ville.

ANNEXE 4 : PARANGONNAGE

- Initiatives françaises et étrangères –

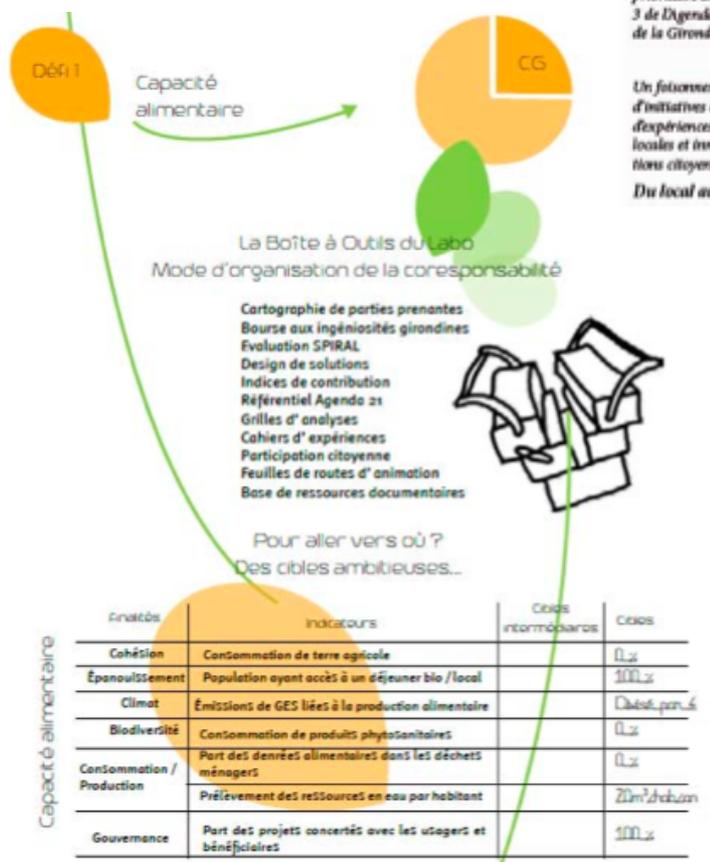
(réalisé en association avec le CREPAQ)

Initiatives	Lieu	Descriptif
Gouvernance alimentaire et démarches participatives		
Politique alimentaire	Agglomération du Pays Voironnais	Dans le cadre d'un projet LEADER et de son agenda 21, l'agglomération a défini une politique alimentaire : La définition d'un plan d'approvisionnement et de consommation locale, le développement d'outils de mobilisation de l'offre, de contractualisation, de promotion économique et sensibilisation à l'environnement, la valorisation des pratiques existantes par des actions de promotion, un travail sur une marque territoriale alimentaire, la promotion de la santé publique à partir de la thématique 'Alimentation et santé, la réalisation d'une Maison Intercommunale de l'Alimentation et du Mieux Manger
Food Policy Councils	Etats Unis, Canada	Le CPA est une plateforme en vue de coordonner l'action au niveau local. C'est un moyen d'aborder le système alimentaire de façon globale. Il est constitué d'acteurs et d'organisations de la société civile, d'entrepreneurs locaux, de personnes actives dans la chaîne alimentaire (santé, transport, agriculture, développement rural, services sociaux, éducation, institutions publiques). Les CPA sont à la fois plateforme de discussion, organe de coordination entre les différents acteurs du système, organe de formulation et d'influence des politiques touchant à l'alimentation et éventuellement cellule de mise en œuvre de programmes relatifs aux besoins locaux. Ces CPA pourraient également être en charge de la définition et du suivi de l'implémentation d'un plan local alimentaire. Ces conseils permettent aux citoyens –consommateurs de comprendre et de s'approprier le sujet de l'alimentation. Cette démocratie participative dynamise le débat public.
Conseil Alimentaire	Montréal	Mise en place d'un groupe de travail de la collectivité sur l'agriculture urbaine (sur demande citoyenne, suite à une pétition), il est composé de producteurs, du milieu de la recherche, d'instances d'agglomération et de santé publique, du milieu associatif, d'ONG ainsi que de représentants de la ville. Ce GT œuvrera à la définition du Plan de Développement d'un Système alimentaire durable et équitable.
Politique alimentaire de la Région Nord Pas de Calais	Nord Pas de Calais	Le NPC revisite les politiques sectorielles de la région ainsi que le fonctionnement des services à la lumière de la question alimentaire. Trois grandes opérations structurent le plan régional d'actions : la définition du référentiel de l'alimentation durable, la contractualisation avec les agglomérations et la création de maisons territoriales de l'alimentation. Un grand débat public à été mis en place.
Budget participatif	Paris, Brésil	Le budget participatif est un concept de démocratie participative. il consiste à ce que les citoyens décident de l'attribution d'une part du budget d'une collectivité locale. Cette méthode évite toute forme de clientélisme et favorise la recherche du bien commun. Pour les municipalités, il est préférable de s'appuyer sur les conseils de quartiers ou structures équivalentes pour porter et animer la mise en place des budgets participatifs.
Politique alimentaire Aubagne	Aubagne	L'agglomération combine politiques sociale, sanitaire et politique agricole périurbaine ce qui lui a permis de repenser la gouvernance alimentaire locale et de faire de cette démarche un vecteur de rapprochement entre les différentes problématiques et acteurs du territoire.

ANNEXE 5 : LA CORESPONSABILITE SOCIETALE

- Capacité alimentaire : Méthodologie du Conseil Départemental de la Gironde –

➤ Du local au global, et du global au local, et du collectif à l'individuel : la spirale de la coresponsabilité pour une capacité alimentaire pour tous pour aujourd'hui et pour demain.



Des cibles précisées sur chaque finalité DD

- Une stratégie de coresponsabilité pour les atteindre
- Une boîte à outils co-conçus et éprouvés par le laboratoire du réseau (Labo'M21)

ANNEXE 5 : LA CORESPONSABILITE SOCIETALE

Un calculateur expérimental

1. Qui suis-je ?

Je suis :

Une collectivité Un service de l'Etat ou un organisme assimilé Un ménage

Une entreprise Un organisme de la société civile organisée

MODE D'EMPLOI
Seule les cases grises écrites en bleu sont à renseigner.

Quelques questions complémentaires :

Ma collectivité



Nombre d'habitants

Précisez la nature de votre collectivité ci-dessous :

2. Quelles sont mes actions sur les problématiques suivantes ?

Notez de 0 à 5 la portée possible des actions que vous avez mises en place spécifiquement sur cette problématique.

0	Aucune action n'est mise en place
1	Des actions sont mises en place mais leur portée reste globalement insignifiante au regard du jeu en théorie
2	Les actions mises en place sont de nature à produire des effets mineurs mais non négligeables
3	Les actions mises en place sont de nature à produire des effets significatifs
4	Les actions mises en place sont de nature à produire des effets importants
5	Les actions mises en place sont de nature à produire des effets majeurs

Renseignements Resp. collectives attendues Ma responsabilité individuelle

1. COMMENT SE PARTAGE LA RESPONSABILITE ENTRE GRANDES FAMILLES D'ACTEURS ?

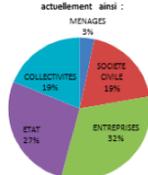
Choisissez le niveau de thématique qui vous intéresse :

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

EMPLOI

RESPONSABILITE ATTENDEE
= part d'engagement attendu des différents acteurs dans la situation actuelle. La responsabilité attendue n'est donc pas le niveau réel de mobilisation. Elle est calculée sur la base de niveaux de responsabilités attribués dans le paramétrage du calculateur à chaque grande famille d'acteurs.

Sur la thématique retenue, la responsabilité attendue se partage actuellement ainsi :



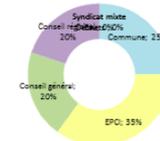
MODE D'EMPLOI

Choisissez ici l'item qui vous intéresse en commençant par la première cellule. Le niveau renseigné le plus fin est pris en compte. Il est nécessaire de supprimer le contenu de l'ensemble des 4 cellules avant de faire un nouveau choix.

En raison de la conception du "profil" de développement durable de la Gironde dans une logique d'état des lieux du territoire plus que de bilan des actions menées sur le territoire, le calculateur est de moins en moins opérant :

- avec les niveaux les plus fins de l'arborescence (3e et 4e niveaux) ;
- avec certaines thématiques, en particulier sur celles concernant la Lutte contre le changement climatique.

Parmi les collectivités la responsabilité se partage ainsi :



Cette répartition des responsabilités vous paraît-elle pertinente ?

EVOLUTION POSSIBLE DU CALCULATEUR
Dans l'hypothèse d'un outil en ligne capable d'enregistrer les réponses et de s'affiner en fonction des éléments recueillis progressivement, les répondants pourraient avoir la possibilité de donner leur appréciation de ce partage de la responsabilité et proposer leurs corrections (non développées).

Niveau de contribution relative à la situation du territoire

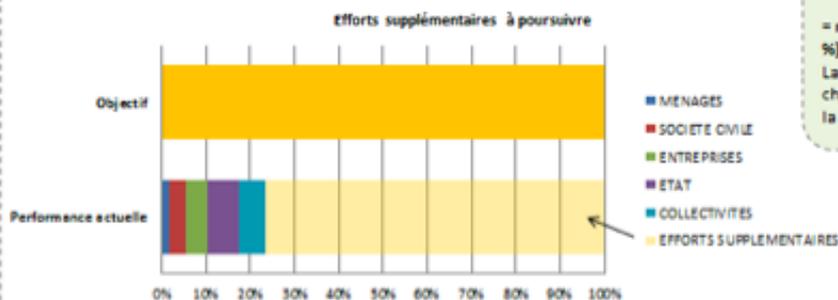
2. QUEL ECART AVEC L'OBJECTIF FIXE POUR LE TERRITOIRE ?

Au regard du profil de développement durable, la situation de la Gironde sur cette thématique est de :



23,3 / 100

SITUATION ACTUELLE
= état de la situation de la Gironde sur la thématique considérée
Etat calculé sur la base du "Profil DD". Ne fonctionne pas pour Adaptation et Protection en raison de la structure du Profil de DD.



EFFORTS SUPPLEMENTAIRES A POURSUIVRE
= mise en regard de la situation actuelle au regard de l'objectif final (100 %)
La part de chaque famille d'acteurs est ici fondée sur l'hypothèse que chaque famille est mobilisée dans les mêmes proportions que le partage de la responsabilité collective.

ANNEXE 5 : LA CORESPONSABILITE SOCIETALE

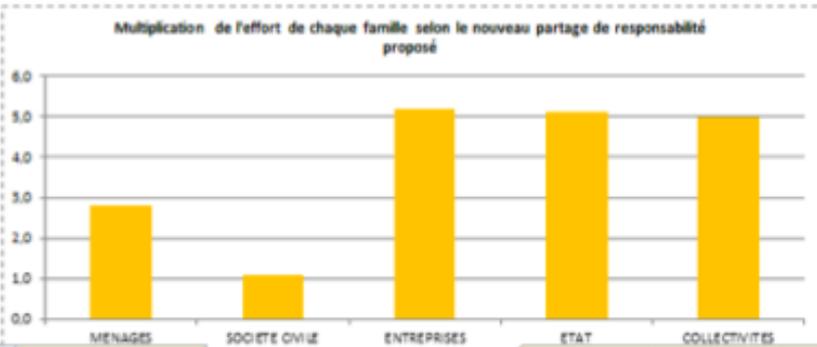
Une répartition des efforts collectifs à fournir (simulateur)

3. COMMENT SE REPARTIR LES EFFORTS SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR ?

Pour la thématique sélectionnée, il reste 77 % de l'objectif à réaliser. Comment se répartir ces efforts supplémentaires à fournir ?

	Partage actuel de la responsabilité	Multiplication de l'effort actuel attendu pour atteindre l'objectif	Tester un autre partage de responsabilité (TOTAL = 100 %)	Multiplication de l'effort actuel attendu pour atteindre l'objectif
MENAGES	8%	1,3	5%	2,8
SOCIETE CIVILE	16%	1,3	4%	1,1
ENTREPRISES	21%	1,3	25%	5,2
ETAT	30%	1,3	36%	5,1
COLLECTIVITES	28%	1,3	30%	5,0
			100%	

MODE D'EMPLOI
Tester un nouveau partage de responsabilité en vue d'atteindre 100% de l'objectif visé pour le territoire. Inscrivez votre proposition de répartition dans les cases grises. Le graphique ci-dessous illustre les résultats de la simulation.



NOUVEAU PARTAGE DE RESPONSABILITE
Pour atteindre l'objectif fixé pour le territoire, de nouveaux efforts sont à fournir. La question est de savoir si ces nouveaux efforts se partagent suivant la même répartition que la perception de la responsabilité dans la situation actuelle ou si une nouvelle répartition est à envisager.

RENSEIGNEMENTS
RESO. COLLECTIVES ATTENDUES
MA RESPONSABILITE INDIVIDUELLE
CALC RIT
CALC RCT FAMILIES
CALC RCT SOUS-FAMILIES
CO

Ma responsabilité individuelle

1. L' "écho" de mon comportement sur la situation de la Gironde

L'ECHO DE MON COMPORTEMENT OU DE MON INTERVENTION
= état de la situation si tous les acteurs de ma famille exerçaient leur responsabilité au même niveau que moi. La corresponsabilité sociale et territoriale appelle que chacun agisse à son niveau et à son échelle. L'action de chacun est ainsi censée trouver son écho chez les autres acteurs. Regarder quelle serait la situation de la Gironde si tout le monde se comportait comme moi est ainsi un bon moyen de mesurer sa propre responsabilité dans une logique de corresponsabilité.

Si toute ma famille (Collectivités - 0) adoptait le même comportement ou le même niveau d'engagement que moi...		Mon échos pour la Gironde	
... quel serait l'écart avec la part de responsabilité de ma famille ?	... quel serait l'impact sur la situation de la Gironde ?	Niveau actuel au regard du profil DD	Niveau qui serait atteint
Items renseignés dans COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE			ECO
Items renseignés dans LOGEMENT			ECO
Items renseignés dans EMPLOI			ECO
Items renseignés dans SOCIAL			ECO
Items renseignés dans TERRITOIRE			ECO

ECO (Echelle de Corresponsabilité)
= unité de mesure de l'échos de chacun pour le territoire. Il indique la dégradation (-) ou l'amélioration (+) de la situation de la Gironde si tous les acteurs de ma famille se comportaient comme moi et si les autres familles tiennent leur part de responsabilité attendue au regard de la situation actuelle. L'ECO est une échelle de valeur allant de -100 à +100.

Source : Présentation du CG 33 lors du Comité Régional des Agenda 21, « Corresponsabilité sociétale territoriale », Julie Chabaud

ANNEXE 6 : GRILLES D'ÉVALUATION

Indicateurs – Diagnostic partagé

Champs d'investigation	Questions	Indicateurs	Référentiel de jugement	Source
Niveau d'implication des citoyens	Les citoyens ont-ils été impliqués au bon moment dans le processus de concertation compte tenu des objectifs recherchés?	- % de citoyens impliqués suffisamment tôt dans le processus de concertation - Opinion des techniciens sur le niveau d'implication des citoyens pour une prise en compte effective des propositions	- Min x% de citoyens satisfaits - Avis favorable des techniciens	- Questions technicien « Pour être force de propositions, pensez-vous que les citoyens ont été impliqué dans le processus de concertation » 1. trop tard – 2 suffisamment tôt
Méthodes et outils	La méthode et les outils ont permis d'atteindre les objectifs fixés (information, propositions, avis...)? Les citoyens ont-ils trouvé les outils à leur portée?	- Opinion des techniciens - % de citoyens satisfaits des outils utilisés - % des techniciens satisfaits des outils utilisés - Lister les outils (construire outil en listant les méthodes)	- Avis favorable des techniciens	-Entretien technicien - Questionnaire citoyens « Selon vous, les outils mobilisés au cours des réunions étaient » : faciles/complexes
Temps de réflexion dans le cas de la concertation et co-gestion	Les citoyens ont-ils bénéficié d'un temps de réflexion et de maturation suffisant pour être force de proposition?	- % de citoyens déclarant avoir eu suffisamment de temps pour être force de proposition	- min x% de citoyens satisfaits	Questionnaire « Le temps pour vous informer, réfléchir et débattre avec le groupe des propositions était selon vous » de 1 très insuffisant à 10 parfait
Prise en compte de la pluralité des points de vue	L'ensemble des propositions ont-elles été retranscrites par écrit dans un rapport de propositions	- Nombre de propositions réelles/nombre de propositions dans le rapport - % de citoyens estimant que le rapport reprend l'ensemble des propositions - % de citoyens déclarant avoir pu exprimer toutes leurs idées	- 100% des propositions intégrées	-Observatoire des CR de réunions et du rapport - « Vos propositions figurent-elles dans le rapport des propositions? » 1.Non, 2. Seulement en partie, 3. Oui -« Avez-vous pu émettre toutes vos idées? » 1. Oui, 2. Non « Avez vous été satisfait des propositions du groupe? » de 1. Très peu satisfait à 10. totalement satisfait

Source : Chia E., et al. Comment étudier (analyser) la gouvernance territoriale? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture, Colloque AISRE-ASRDLF 2010

ANNEXE 6 : GRILLES D’EVALUATION

Indicateurs – Transversalité

	Composantes statiques ou structurelles	Composantes fonctionnelles et dynamiques
Connaissance des systèmes d’acteurs, des représentations et des controverses		
Acteurs publics et privés avec des identités multiples	- Quels acteurs sont impliqués et représentés? Qui sont les absents?	Quels types de partenariat ou de coalitions (formelles et informelles) se sont formés entre privé et public?
Connaissance des institutions et des procédures institutionnelles		
Processus dynamique de coordination mobilisant des dispositifs multiples	- Quelles sont les formes et les types de coordinations existants (formel et informel)? - Comment sont pris en charge les points de vue divergents? - Quel est l’objectif principal de ces dispositifs (consultation, concertation...)? - Comment et par qui sont-ils organisés? - Quelle est la légitimité de ces dispositifs?	- Y’a t-il eu des dysfonctionnements importants du ou des dispositif (s)? Comment ont-ils été réglés? - Quelle est la genèse des dispositifs? Quel est le facteur ou l’événement déclenchant?

Source : Chia E., et al. Comment étudier (analyser) la gouvernance territoriale? Mise à l’épreuve d’une grille de lecture, Colloque AISRE-ASRDLF 2010

ANNEXE 6 : GRILLES D'ÉVALUATION

Indicateurs – Gouvernance territoriale

	Composantes statiques ou structurelles	Composantes fonctionnelles et dynamiques
Connaissance des systèmes d'acteurs, des représentations et des controverses		
Acteurs publics et privés avec des identités multiples	<ul style="list-style-type: none"> - Quels acteurs sont impliqués et représentés? Qui sont les absents? 	Quels types de partenariat ou de coalitions (formelles et informelles) se sont formés entre privé et public?
Connaissance des institutions et des procédures institutionnelles		
Processus dynamique de coordination mobilisant des dispositifs multiples	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les formes et les types de coordinations existants (formel et informel)? - Comment sont pris en charge les points de vue divergents? - Quel est l'objectif principal de ces dispositifs (consultation, concertation...)? - Comment et par qui sont-ils organisés? - Quelle est la légitimité de ces dispositifs? 	<ul style="list-style-type: none"> - Y'a-t-il eu des dysfonctionnements importants du ou des dispositif (s)? Comment ont-ils été réglés? - Quelle est la genèse des dispositifs? Quel est le facteur ou l'événement déclenchant?
Analyse des interactions fonctionnelles		
Ressources (partagées et asymétriques)	<ul style="list-style-type: none"> -Quels sont les outils ou ressources (information, savoirs, relation, finances, temps, évaluation) utilisés? - Comment les calendriers et les agendas politiques sont gérés et coordonnés? - Comment le pouvoir politique est distribué? - Quels sont les liens d'interdépendance entre les acteurs? - Quels est la nature, l'opérationnalité, la qualité, la transparence (diffusion et accès) 	<ul style="list-style-type: none"> -Le dispositif a-t-il permis un(e) meilleur(e) accès/distribution aux ressources? - Comment ont évolué la production et la mutualisation des informations, la communication entre les acteurs? - Comment ont évolué les conflits (changements d'acteurs, d'objet, de lieux, conséquences...)?
Analyse des interactions territoriales et contextuelles		
Enjeux territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> -Quels sont les spécificités du ou des territoire (s)? - Quels sont ces liens et les négociations et les synchronisations avec les autres échelles (caractère multiniveau et multi appartenance des acteurs) - Comment les enjeux au niveau national et régional coïncident-ils ou non avec les enjeux locaux? - A quels enjeux doit répondre la gouvernance sur le ou les territoire(s)? 	<ul style="list-style-type: none"> -Comment ont évolué les politiques sur le territoire (sectorielle, intégrée)? - Comment ont évolué les instruments normatifs (mise en œuvre, application...)?
Evaluation des produits et des effets		
Construction collective (objectifs et actions)	<ul style="list-style-type: none"> -Comment sont définis les objectifs? - Comment sont-ils atteints? Quelle est la performance par rapport aux objectifs? 	<ul style="list-style-type: none"> - Des réorientations sont-elles intervenues au cours du processus? Par qui ont-elles été initiées? Comment ont-elles été intégrées?
Apprentissages collectifs	<ul style="list-style-type: none"> -Quels types d'objets intermédiaires, de savoirs et d'apprentissage ont facilité la mise en place de la gouvernance? - Quels apprentissages ont été créés? - Ces apprentissages bénéficient-ils plus à certains groupes d'acteurs? 	<ul style="list-style-type: none"> - Quels outils sont mis en œuvre pour professionnaliser les savoirs liés à la mise en œuvre de la gouvernance?
Reconfigurations ou innovations organisationnelles et institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> -Y a-t-il des moments réflexifs sur les modes de mise en œuvre? - Y a-t-il une prise de conscience du caractère systémique et une connaissance et une appropriation de la complexité territoriale? 	<ul style="list-style-type: none"> -Les dispositifs ont-ils fait émerger d'autres dispositifs, de nouvelles organisations ou de nouvelles règles? - Les arrangements et dispositifs ont-ils été répliqués, formalisés?

Source : Chia E., et al. Comment étudier (analyser) la gouvernance territoriale? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture, Colloque AISRE-ASRDLF 2010

ANNEXE 6 : GRILLES D’EVALUATION

Propositions d’indicateurs – Dynamiques du territoire

Dynamiques démographiques et résidentielles	Sources
Taux de variation annuel de la population	Agence d’Urbanisme, INSEE, Collectivités
Territoires de croissance	Agence d’Urbanisme, INSEE, Collectivités
Territoires de desserrement	Agence d’Urbanisme, INSEE, Collectivités
Logements : Construction neuve (renouvellement + augmentation du parc)	Agence d’Urbanisme, INSEE, Collectivités
Logement social à construire (% de la construction neuve)	Agence d’Urbanisme, INSEE, Collectivités
Foncier théorique à mobiliser pour assurer la construction neuve	Agence d’Urbanisme, INSEE, Collectivités
Inégalités économiques et sociales	
<i>- les niveaux de ressources des ménages</i>	
Revenu médian sur un territoire donné	CCAS, CG
Ecart interdécile sur un territoire donné	CCAS, CG
Taux de pauvreté sur un territoire donné	CCAS, CG
Inégalités de revenus selon les quartiers (centre/périphérie)	CCAS, CG
Inégalités de revenus entre territoires ruraux et urbains	
<i>- l’activité des résidents :</i>	
Taux d’activité	
Indice de chômage	
Stabilité de l’emploi (nombre de contrats précaires et temps partiels)	
<i>- Prévalence de publics à risque (les familles monoparentales, les personnes seules, ainsi que les jeunes sont les plus exposés à la pauvreté..)</i>	CCAS, Collectivités, CG
<i>- Catégories socioprofessionnelles présentes sur le territoire</i>	CCAS, Collectivités, CG
<i>- accès aux services</i>	CCAS, Collectivités, CG
<i>- Nombre de commerces alimentaires de proximité</i>	CCAS, Collectivités, CG
<i>- Offre médicale de proximité</i>	CCAS, Collectivités, CG
Les conditions pédoclimatiques	
<i>- Taux de précipitations moyens</i>	Instituts de Recherche, Ecole d’Ingénieur, Collectivités, DRAAF
<i>- Températures moyennes</i>	Instituts de Recherche, Ecole d’Ingénieur, Collectivités, DRAAF
<i>- Exposition et position du solum dans le paysage</i>	Instituts de Recherche, Ecole d’Ingénieur, Collectivités, DRAAF
<i>- Nature des constituants</i>	Instituts de Recherche, Ecole d’Ingénieur, Collectivités, DRAAF
<i>- Profondeur de l’horizon</i>	Instituts de Recherche, Ecole d’Ingénieur, Collectivités, DRAAF
<i>- Qualité et stabilité de la structure</i>	Instituts de Recherche, Ecole d’Ingénieur, Collectivités, DRAAF
Le profil environnemental	
<i>- Etat des ressources naturelles (foncier, eau, énergie)</i>	Instituts de Recherche, Collectivités, DREAL
<i>- Etat de la biodiversité</i>	Instituts de Recherche, Collectivités, DREAL
<i>- Niveaux de pollution (eau, sol, air)</i>	Instituts de Recherche, Collectivités, DREAL
<i>- Risques et nuisances (risques naturels, impact du réchauffement climatique)</i>	Instituts de Recherche, Collectivités, DREAL

ANNEXE 6 : GRILLES D’EVALUATION

Propositions d’indicateurs – Bassins de vie

Indicateurs « Pratiques Alimentaires »	Sources
% de dépenses des ménages en GMS	Bilan de consommation/ CCI (Données Nationales)
% de dépenses des ménages en distributeurs bio	Bilan de consommation/ Agence bio (Données nationales)
% de dépenses des ménages en circuit court	Bilan de consommation/ Observatoire des circuits courts, CG
Fréquence d’achat en produits locaux	Bilan de consommation
Catégories d’aliments achetés locaux	Bilan de consommation
Critères d’achat des fruits et légumes (aspect, fraîcheur, prix, région d’origine)	Bilan de consommation
Critères d’achat des produits carnés et poissons (aspect, fraîcheur, prix, région d’origine)	Bilan de consommation
Actions de sensibilisation des associations de consommateurs	Associations de consommateurs
Evolution du nombre d’AMAP et d’adhérents	InterAMAP
Evolution du nombre de Biocoop et de leur chiffre d’affaire	Biocoop
Indicateurs « Inégalités sociales d’accès à l’alimentation »	Sources
% des ménages sous le seuil de pauvreté	Conseil Général, CCI, Agence d’urbanisme
Part du budget des plus pauvres consacrée à l’alimentation	Bilan de consommation
Nombre d’associations d’aide alimentaire bénéficiaires de la Banque Alimentaire	Banque alimentaire
Nombre d’adhérents aux différentes associations d’aide alimentaire (Restos du Cœur, Secours populaire...)	Associations concernées
Tonnage de produits récupérés par an	Banque alimentaire
Tonnage par typologie de produits par an	Banque alimentaire
Tonnage de produits distribués par an	Banque alimentaire
Nombre de partenaires de la GMS et restaurateurs locaux	Banque alimentaire
% de dons des différentes communes	Banque alimentaire
% de collecte auprès du public	Banque alimentaire
Indicateurs « Santé et alimentation »	Sources
Prévalence annuelle de l’obésité	ARS - Aquitaine
Prévalence annuelle du diabète	ARS - Aquitaine
Prévalence annuelle des maladies cardiovasculaires	ARS - Aquitaine
Nombre d’inscrits dans des clubs sportifs	ARS – Aquitaine / Clubs sportifs
Nombre d’interventions de sensibilisation dans les écoles	ARS – Aquitaine / IREPS / Communes
Nombre de collectivités « Ville Active PNNS »	ARS – Aquitaine / Communes
Nombre de collectivités ayant reçu le Label « Commune Sport pour Tous »	ARS – Aquitaine / Communes

ANNEXE 6 : GRILLES D’EVALUATION

Propositions d’indicateurs – Activité agricole

Indicateurs « Foncier »	Sources
Nombre de démarches de protection et valorisation des terres (ScOT, PLU, Agenda 21, PEANP)	Collectivités
Surface de terres agricoles/ naturelles (A/N) des différentes collectivités dans leur document d’urbanisme (SCOT, PLU intercommunal ou communal) - (CG, Communautés de communes, communes) –	Collectivités
Surfaces de terres A/N exploitées en agriculture (SAU des collectivités) –	Collectivités
Surface de terres A/N en activité (agriculture, chevaux, jardins, divers) –	Collectivités
Surface de terres A/N sans activité (friche) –	Collectivités
Surface de terres sans mode d’occupation répertorié (ni urbain, ni forestier, ni agricole) – potentiel agricole théorique –	Collectivités
Surface de terres agricoles « alimentaires » (maraichage, élevage, arboriculture) –	Collectivités
Perte de surface A/N au nouveau PLU (déprise de surface A/N) –	Collectivités
Gain de surface A/N au nouveau PLU (reconquête de surface A/N) –	Collectivités
Nombre (nb) d’exploitations agricoles (EA) suivies par la collectivité –	Collectivités
Nombre (nb) d’exploitations suivies par d’autres partenaires (CIVAM, Chambre d’Agriculture...)	Collectivités et partenaires
Prix du foncier	SAFER/EPFL
% de surfaces mises sur le marché	SAFER/ EPFL
% des surfaces vendues consacrée à l’agriculture	SAFER
Demande de logements et de zones d’activité	EPFL
Indicateurs « Installation »	
Nombre d’Exploitations Agricoles sur la collectivité (typologie selon production)	RGA
Nombre d’exploitants sur la collectivité	RGA
Nombre de personnes salariés agricoles sur la collectivité	Chambre d’Agriculture
Nombre d’installations aidées	Chambre d’Agriculture
Nombre de cédants en difficulté de transmission	Chambre d’Agriculture
Nombre de hors cadre familiaux voulant s’installer	Chambre d’agriculture
Nombre d’agriculteurs aidé par associations d’aide à l’accès à la terre (Terres de Liens)	Associations concernées
Somme récoltée par l’épargne solidaire (Terres de Liens)	Associations concernées
Nombre d’agriculteurs aidé par (Terres de Liens)	Associations concernées
Nombre de personnes en chantier-formation maraichage CFPPA	CFPPA
Nombre de sites de couveuses agricoles	CFPPA
Nombre de personnes en statut CAPE en couveuse agricole.	FR CIVAM
Nombre de personnes installées issues de couveuses agricoles	FR CIVAM
Partenariats avec Lycées agricoles	Lycées Agricoles/Communes
Formations bio dans les lycées agricoles	Conseil Régional

ANNEXE 6 : GRILLES D’EVALUATION

Propositions d’indicateurs – Disponibilité alimentaire et filières

Disponibilité alimentaire	Sources
Indice de performance nourricière	Clim’Agri, Solagro
Filières	
Nombre d’exploitations	Chambre d’Agriculture
Effectifs ou SAU	Chambre d’Agriculture
Tonnage	Chambre d’Agriculture
Nombre de signes de qualité	Chambre d’Agriculture
Nombre de groupements de producteurs	Chambre d’Agriculture
Nombre d’indépendants	Chambre d’Agriculture
% de production consommée localement	Chambre d’Agriculture
% de production destinée aux grossistes et GMS locaux, aux industries agroalimentaires locales	Chambre d’Agriculture
% de production destinée à l’export (autres départements ou étrangers)	Chambre d’Agriculture
Nombre d’exploitants en vente directe	Chambre d’Agriculture / Observatoire Circuits courts
Nombre d’exploitants ou nombre de groupement de producteurs approvisionnant la restauration collective	Chambre d’Agriculture / Coopératives et Interprofessions
Distance de l’atelier de transformation le plus proche des principaux bassins de productions	Chambre d’Agriculture EHLG/ Coopératives et Interprofessions
Aides perçues par l’Europe	UE/ Chambre d’Agriculture/ Coopératives et Interprofessions
Aides perçues par l’Etat	Etat/ Chambre d’Agriculture/ Coopératives et Interprofessions
Aides perçues par les collectivités	Collectivités
Nombre d’acteurs de la filière agricole participant aux réunions pour un système alimentaire local	Collectivités

ANNEXE 6 : GRILLES D’EVALUATION

Propositions d’indicateurs – Signes de qualité

Agriculture biologique	Sources
SAU bio de la collectivité	CIVAM Bio / Interprofessions
Nombre d’exploitation bio sur la collectivité	CIVAM Bio / Interprofessions
Nombre de Label TBE (ARBIO)	CIVAM Bio / Interprofessions
Surfaces en conversion	CIVAM Bio / Interprofessions
Nombre de groupement de producteurs	CIVAM Bio / Interprofessions
Nombre de groupement participant en restauration collective	CIVAM Bio / Interprofessions
% distribution sur les marchés (Nombre de marchés bio)	CIVAM Bio / Interprofessions
% distribution en GMS	CIVAM Bio / Interprofessions
% distribution à la ferme	CIVAM Bio / Interprofessions
% distribution en magasins spécialisés (Nombre de magasins spécialisés)	CIVAM Bio / Interprofessions
% destiné aux industries agroalimentaires locales (Nombre d’IAA spécialisée)	CIVAM Bio / Interprofessions
Aides perçues	CIVAM Bio / Interprofessions
Nombre d’exploitations en Agriculture raisonnée	
Démarches collectives et SIQO	
Nombre de signes de qualité sur un territoire	Chambre d’Agriculture / INAO
Nombre et critères des marques territoriales	Chambre d’Agriculture/INAO/ Collectivités
Nombre d’exploitations sous signe de qualité	Chambre d’Agriculture
Comparaison du revenu annuel des exploitations sous signe de qualité par rapport aux autres	Chambre d’Agriculture
Nombre d’évènements autour d’un terroir	Chambre d’Agriculture / Collectivités
Nombre et fréquence des Marchés de Producteurs de Pays	Chambre d’Agriculture
Pour chaque signe ou label : % vendu localement	Chambre d’Agriculture/ Coopératives, Interprofessions
% de consommateur pour qui un signe de qualité est un critère de choix	Bilan de consommation
Transformateurs	
Nombre d’artisans (métiers de bouche) s’approvisionnant localement	Chambre des métiers
Nombre d’IAA s’approvisionnant localement	CCI, APRAA, ARDIA
Distributeurs	
Evolution des linéaires bio/locaux dans la grande distribution	GMS
Evolution du nombre de producteurs locaux en contrat équitable avec les GMS	GMS/ Chambre d’agriculture
Evolution du CA des Biocoop ou autres distributeurs alternatifs	Biocoop et autres distributeurs

ANNEXE 6 : GRILLES D’EVALUATION

Propositions d’indicateurs – Relations ville/campagne

Solidarité territoriale	Sources
Nombre de rencontres/ réunions entre la métropole et les territoires alentours	Collectivités
Formalisation des attentes de chacun des territoires	Collectivités
Nombre de dispositifs / accords / chartes établies	Collectivités
Nombre de participation de la part de la collectivité à la Foncière Terres de Liens	Collectivités
Agritourisme et pescatourisme	
Nombre d’adhérents au réseau Bienvenue à la Ferme	Chambre d’Agriculture
Nombre d’adhérent Accueil Paysan	Accueil Paysan
Types de services proposés	Chambre d’agriculture/ Producteurs / Office de tourisme
	Office de tourisme
Nombre de touristes par an	Offices de tourisme
Nombre d’office de tourisme proposant une communication particulière agritourisme	Offices de tourisme
Nombre de communes proposant un communication particulière/ action particulière agritourisme	Collectivités
Nombre de bateaux agréés en pescatourisme	CIDPM
Nombre de touristes par an	CIDPM
Types de services proposés	CIPDM
Nombre d’office de tourisme proposant une communication particulière pescatourisme	CIDPM
Nombre de communes proposant un communication particulière/ action particulière pescatourisme	CIDPM
Aides perçues	CIDPM
Nombre de visites prévues dans le cadre scolaire ou établissements	CIDPM

ANNEXE 6 : GRILLES D’EVALUATION

Propositions d’indicateurs – Initiatives urbaines

Agriculture urbaine	Sources
Surface de parcs et jardins sur la collectivité	Collectivité
Surface de jardins partagés	Collectivité
Nombre de jardins partagés/ associations	Collectivité
Nombre de fermes urbaines	Collectivité
Nombre de toits végétalisés	Collectivité
Nombre de parcs ou voiries avec des arbres fruitiers	Collectivité
Nombre d’arbres fruitiers plantés	Collectivité
Nombre d’associations travaillant sur l’agriculture urbaine	Collectivité
Part du budget agriculture urbaine	Collectivité
Aides allouées aux associations par la collectivité	Collectivité
Projets/études autour de l’agriculture urbaine menées par la collectivité	Collectivités
Sensibilisation à une alimentation saine	
Nombre de structures de sensibilisation à l’environnement ou alimentation saine	Associations concernées
Thématiques abordées	Associations concernées
Publics ciblés	Associations concernées
Nombre et types d’interventions	Associations concernées
Aides allouées par la collectivité	Associations concernées